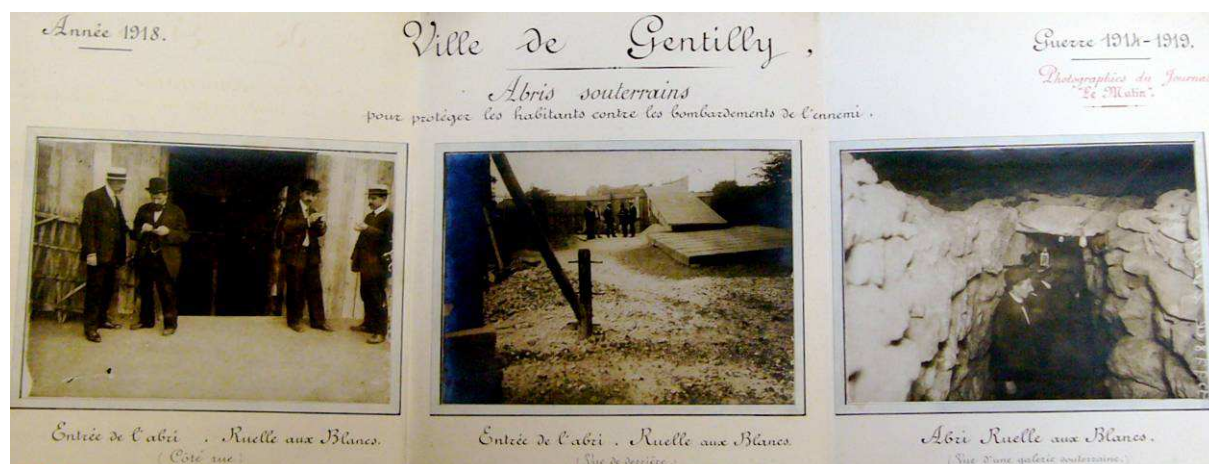


VII - DE GUERRES EN REVOLUTIONS : SURVOL DU XIX^E SIECLE

Les historiens s'accordent à faire débuter le XIX^e siècle à la chute de l'Empire napoléonien, en 1815, et à l'achever avec la première guerre mondiale, en 1914. Cette époque, durant laquelle pas moins de trois révolutions et un conflit mondial bouleversent le pays, est une période d'instabilité politique mais aussi de profonds changements. Une nouvelle classe sociale émerge, celle du prolétariat et des ouvriers, plus mobile et moins conservatrice que les paysans.

Siècle de vives turbulences, les mutations s'opèrent sur fond de crises et de ruptures mais, dans le même temps, les bouleversements scientifiques et techniques changent profondément la société française.

Cette agitation a-t-elle obtenu un écho dans le Val de Bièvre ?



Pendant le premier conflit mondial, les carrières désaffectées servent d'abris à la population. Ici à Gentilly – Archives municipales.

Le XIX^e siècle : un siècle mouvementé

Un survol des événements marquants du XIX^e siècle, laisse entrevoir le caractère troublé de la période post-révolutionnaire et, comme il a déjà été indiqué dans les parties précédentes, notamment celles concernant les guerres civiles et la Révolution de 1789³⁵⁷, l'histoire nationale et l'histoire locale se rejoignent souvent. En 1814, une alliance entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, le Portugal, l'Empire russe, la Suède, le Royaume de Prusse et l'Empire d'Autriche se forme. Malgré une série de victoires remportées par Napoléon, Paris tombe le 31 mars 1814 et les maréchaux forcent l'Empereur à abdiquer pendant que le Sénat proclame Louis XVIII roi. L'Empire s'achève et le Val-de-Marne connaît à nouveau, en 1814, puis en 1815, l'occupation étrangère. Après l'échec de la « Campagne de France » en 1814, la dernière de Napoléon, les Alliés occupent Charenton, Maisons-Alfort et Arcueil.

³⁵⁷ Parties 2 : Heurs et malheurs des paysans du Val de Bièvre et 3 : La fin de l'Ancien régime

Les « Trois Glorieuses » de juillet 1830 n'atteignent pas nos villes et les journées de février 1848, exclusivement parisiennes, et la proclamation de la république le 24 février ne touchent pas ou très peu la banlieue, si ce n'est la partie de Gentilly désormais parisienne, avec l'assassinat du général Bréa à côté de la barrière d'Italie. Pourtant, des municipalités envoient leurs vœux et leur adhésion à la nouvelle république. À Villejuif, dès le 28 février, le conseil municipal décide que trois drapeaux aux couleurs nationales seraient placés l'un sur le clocher de l'église, le deuxième à la mairie et le dernier à la gendarmerie. Enfin, la rue royale se nommerait désormais Grande-Rue³⁵⁸

En revanche, les élections de 1848 permettent une première approche de l'opinion politique des habitants de l'actuel Val de Bièvre. Le principe du suffrage universel avait été retenu par le gouvernement provisoire, élu en février 1848, donnant la parole à tous les citoyens mâles. Les 23 et 24 avril 1848 ont lieu les premières élections au suffrage universel, au cours desquelles 900 membres de l'Assemblée constituante sont élus. Dans le département de la Seine, la participation est de 84% des inscrits et les membres du gouvernement provisoire, des républicains refusant à la fois la révolution sociale et la réaction monarchique, sont élus, battant la droite comme la gauche.

La proclamation de la Constitution, au mois de décembre suivant, est acclamée dans de nombreuses municipalités. À Arcueil, le curé Falconnier chante un *Te Deum* suivi du *Dominé Salvam jac Rempublicant*, après quoi la garde nationale défile aux cris de « Vive la République ! »³⁵⁹ À Villejuif, la Constitution est proclamée avec pompe. Le maire fait la lecture des articles qui la compose entre une messe solennelle, où jouèrent 25 musiciens du 57^e régiment de ligne en garnison au fort de Bicêtre, et un *Te Deum* non moins solennel. Des rafraîchissements sont ensuite servis aux invités tandis que le soir « *il y eu illumination et bal gratis* »³⁶⁰.

Rapidement, les choses se gâtent et la question des Ateliers nationaux³⁶¹ et de l'emploi ouvrier fait éclater les dissensions. Les communes de la Seine et celles de la Seine-et-Oise reçoivent l'injonction de prendre des mesures locales en vue de résoudre le problème du chômage dû à la crise économique particulièrement aiguë en région parisienne et aggravée par l'arrivée massive de chômeurs provinciaux. Des mesures sont prises, comme à Arcueil où la municipalité commence par demander l'aide des rares bourgeois locaux, puis ouvre en avril un chantier communal de réparation des chemins vicinaux, travaux financés par une subvention municipale.

Mais, le 22 juin 1848, la dissolution des Ateliers nationaux, jugés coûteux et socialement dangereux, pousse les ouvriers parisiens dans une sanglante révolte. Les carriers de Gentilly prennent part à cette révolte. Pierre Victor Madelein est condamné à la déportation pour avoir participé, avec ses compagnons carriers de Gentilly, aux combats qui eurent lieu à la barrière de la Santé, dans le 12^e arrondissement, l'actuel 13^e arrondissement.

Le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, le 2 décembre 1851, ne touche pas nos communes, encore rurales, pas encore urbanisées et peu politisées. Seules les minorités ouvrières se sentent concernées comme la frange de population gentillienne touchant Paris et qui sera annexée en 1860 à la capitale, même si à

³⁵⁸ *L'état des communes : Villejuif* – François Bournon – page 17

³⁵⁹ *Etat des communes : Arcueil* – François Bournon

³⁶⁰ François Bournon – page 17

³⁶¹ Les Ateliers nationaux étaient une organisation destinée à fournir du travail aux chômeurs parisiens après la révolution de février 1848. L'État intervenait directement en fournissant, en organisant et en payant le travail. Cette expérience sociale dura à peine trois mois, de mars à juin 1848.

Arcueil, le maire Armand-Louis Colmet, un avoué, se félicite du coup d'Etat qu'il considère comme « un sursaut national ». Il faut dire qu'à l'image d'Armand Colmet, maire d'Arcueil de 1843 à 1861, ancien officier, avoué, le plus riche propriétaire de la commune, les maires ne sont pas socialement représentatifs de leurs administrés. Souvent de gros propriétaires fonciers, ce sont des notables qui, pour la plupart d'entre eux, restent en place quel que soit le régime. C'est le cas à Villejuif où le comte de Saint-Roman, châtelain de la commune, est nommé maire en 1815.

Il faut attendre la seconde partie du siècle où les souvenirs de la guerre de 1870, du siège de Paris et de la Commune jouent un rôle dans l'évolution de la population du sud-est parisien. « L'année terrible », durant laquelle les municipalités et une partie de la population se réfugient à Paris, marque profondément les esprits.

Le 18 juillet 1870, la France déclare la guerre à la Prusse. Le 2 septembre, l'Empereur et tous ses généraux, acculés à Sedan, doit capituler. Les Prussiens envahissent le territoire français et le bruit circule qu'ils vont tenter de prendre Paris. Lorsque les Prussiens apparaissent sur les hauteurs de Châtillon, de nombreux habitants des communes du sud se réfugient à Paris où les élus les suivent. Le 15 juillet 1870, la mairie de L'Haÿ est transférée dans la capitale, au 69 boulevard Saint-Michel. Les L'Haÿssiens ne regagneront leurs maisons qu'en mars 1871 pour les retrouver en grande partie détruites.

Le 16 septembre 1870, le conseil municipal de Villejuif se réunit à Paris, au n°46 du boulevard Beaumarchais, « *par suite de l'évacuation de Villejuif en présence de l'ennemi* »³⁶². Le 27 février 1871, il se réunit à nouveau à Paris, cette fois 17 boulevard Arago, « *par suite de l'occupation militaire de la commune* »³⁶³. En effet, sa situation stratégique sur le plateau devait faire de Villejuif le point de mire des armées ennemies. À plusieurs reprises, les Prussiens tentent de l'occuper mais en vain. Le 19 septembre, la redoute des Hautes-Bruyères, du côté de L'Haÿ, qui avait été construite au moment du siège et sous le feu même de l'assiégeant, est prise par l'ennemi. Les Prussiens en sont chassés le 23 septembre par les troupes françaises qui la conservent. Lorsque, le 30 septembre, l'armée française entreprend une grande sortie vers le sud, avec Chevilly et Thiais pour objectifs, Villejuif sert de point de cantonnement. En fait, le village a plus souffert des dégâts causés par les retranchements et les différents travaux de défense que par les combats proprement dits même si, tout de même, le clocher de l'église a en grande partie été détruit par les obus allemands.

Les habitants des abords du fort de Bicêtre gagnent Paris et le conseil municipal de Gentilly s'installe dans un local au n°280 de l'avenue des Gobelins, sous la présidence de Monsieur Dussaux nommé maire provisoire. Dans sa séance extraordinaire du 6 octobre 1870, le conseil vote l'ouverture d'un crédit de 3000 francs afin « *de venir en aide aux indigents de la commune réfugiés à Paris.* »³⁶⁴ De plus, le maire pense « *qu'il y a lieu de s'occuper de traiter avec un boulanger et un boucher et autres fournisseurs pour les fournitures nécessaires qui seraient distribuées au moyen de bons.* » Pourtant, la majorité des Gentilléens préfèrent rester dans leur ville et doivent, parfois, se cacher dans les caves et les carrières. La guerre épargne relativement le bourg et les registres de délibération relatent que, le 28 juillet 1870, les enfants des écoles de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre avaient offert de verser dans la caisse de secours pour les soldats 500 francs, somme réservée

³⁶² François Bournon – page 17

³⁶³ Idem

³⁶⁴ Archives municipales de Gentilly – Délibérations municipales de 1870

pour l'achat des prix et des récompenses de fin d'année scolaire. Le conseil municipal déclare qu'ils « *avaient bien mérité de la patrie* »³⁶⁵.

De nombreux habitants d'Arcueil se réfugient dans les 13^e, 14^e et 5^e arrondissements de Paris. Le 22 septembre, le conseil municipal se réunit rue Gay-Lussac sous la présidence d'Eugène Lavenant : « *M. Le président expose au conseil que tous les habitants de la ville d'Arcueil sont réfugiés dans Paris et que par suite du chômage du commerce et de l'industrie, tous les ouvriers se trouvent sans ressources. (...) Pour faire face aux circonstances, il propose d'affecter au secours des malheureux, tous les crédits prévus au budget 1870 pour des services qui sont supprimés depuis le jour où les habitants ont évacué la commune* ». Rue Gay-Lussac et rue Saint-Jacques un asile³⁶⁶ et une école sont installés pour accueillir les enfants sous la direction d'un instituteur. Cependant, une grande partie des Arcueillais exilés à Paris reviendront progressivement chez eux, chassés par la pénurie alimentaire qui sévit dans la capitale assiégée.

Arcueil et Cachan sont défendus par les « *moblots* »³⁶⁷ de l'Aube, de l'Ain et de la Côte-d'Or tandis que le fort de Montrouge est commandé par le capitaine de frégate Amet. À la fin du mois de novembre 1870, une offensive visant à passer la Marne est décidée par le commandement des troupes françaises. Une attaque du général Vinoy lancée sur L'Haÿ devait faire diversion. Les choses tournèrent autrement. En trois heures, cette « *diversion* » malheureuse fait un millier de victimes, tués, blessés ou faits prisonniers. Le docteur Joulin, présent à Cachan ce jour-là, témoigne³⁶⁸ : « *J'arrivai à Cachan : la petite place était remplie par une foule de soldats, de mobiles et de gardes nationaux ; j'appris ce qui s'était passé. C'était le jour où nous devions passer la Marne et où le passage avait manqué parce que nos généraux avaient « oublié » de prendre assez de bateaux pour faire les ponts. L'engagement sur L'Haÿ devait être une diversion ; comme l'affaire principale sur la Marne ne pouvait avoir lieu, la diversion sur L'Haÿ devenait absolument inutile ; mais pendant qu'on était en train « d'oublier », il n'en coûtait pas davantage « d'oublier » de prévenir les troupes qu'il ne fallait pas faire la sortie. L'Haÿ fut donc fort inutilement attaqué, puis on « oubli » d'envoyer des troupes de renfort de sorte que, maîtres un instant du village, nous en fûmes bientôt repoussés complètement. Notre défaite nous coûtait environ cinq cents hommes, en grande partie restés dans les lignes prussiennes, puisque nous avons été obligés de rentrer chez nous, d'un côté sur Cachan et de l'autre sur Villejuif. La longue et unique rue qui, de Cachan, conduit à L'Haÿ était, sur toute sa longueur, coupée par des barricades.* »

Trois monuments commémorent cet épisode à L'Haÿ-les-Roses³⁶⁹. La « *colonne brisée* », rue Paul-Hochard, symbole des soldats fauchés en pleine jeunesse, rappelle aussi la conduite héroïque du général Guilhem tué à la tête de sa brigade lors des combats du 30 septembre 1870 ; le « *Cénotaphe* », à l'angle de la rue Bronzac et de la voie des Saussaies, important monument en forme de tombeau a été offert par la Ville de Paris en hommage aux défenseurs de la capitale tombés le 29 novembre 1870 sur le sol de L'Haÿ ; enfin, la « *Croix des Mobiles* », à l'angle de la rue Gabriel-Péri et de l'avenue du Général De Gaulle, érigée en granit en 1873³⁷⁰ et aujourd'hui grande croix en fer forgé, a été élevée afin de rappeler tous les soldats

³⁶⁵ Archives municipales de Gentilly - idem

³⁶⁶ Nom ancien de notre école maternelle.

³⁶⁷ Un moblot était un soldat de la garde nationale mobile.

³⁶⁸ Docteur Joulin – *Les caravanes d'un chirurgien d'ambulance pendant le siège de Paris et sous la Commune* – Paris - 1871 - Cité par Jacques Varin in *Mémoires d'Arcueil* – page 89

³⁶⁹ Cf *Autrefois L'Haÿ* – Les Amis du Vieux L'Haÿ – 2003 – Page 10.

³⁷⁰ par souscription publique auprès des habitants.

français tués en 1870 sur le secteur de L'Haÿ avec une mention particulière pour les jeunes « gardes mobiles ».

De son côté, Jules Claretie³⁷¹ dans ses chroniques parisiennes tenues pendant le siège, retrace l'atmosphère qui régnait à Arcueil et à Cachan durant le siège de Paris. *« C'est le deuil, toujours, l'abandon, les maisons vides. Les meules gisent inutiles dans un moulin désert. On passe dans des corridors, dans des maisons. Personne. Aussi vide que Pompéi. De longues perches, qui servaient à maintenir les étoffes et les laines mouillées, sortent, comme de grands bras maigres, des teintureries inactives. Des sentinelles veillent auprès des barricades. Je songe à Cachan, au Cachan du temps passé, à ce Cachan où Danton, qui s'y réfugiait pour respirer des fleurs après avoir manié des foudres, invitait souvent des amis. Maintenant, les Prussiens sont à Guise où naquit Camille Desmoulins ; ils sont à Arcis, où naquit Danton.*

« À gauche, par une ruelle où nous gagnons Arcueil pour rentrer à Paris par Montrouge, il faut longer la propriété Raspail. Pendant un espace assez long, dès qu'on a quitté les abris derrière lesquels sont postés les mobiles de l'Ain, nous nous trouvons à découvert, nos silhouettes se détachant en noir sur la muraille, et droit exposées aux balles prussiennes. Les Prussiens sont là, au bout de ce pré, postés dans ces maisons grises d'où la mort peut sortir.

« Le soleil couchant fait reluire les galons des képis (...) Nous atteignons la première barricade, en avant d'Arcueil. Le soir vient. Un soleil de feu, rouge comme un boulet incandescent, se couche dans un fond d'or, dans une sorte de nimbe ardent, du côté de Bagneux. L'aqueduc d'Arcueil, au levant, découpe ses arcades blanches sur un fond frileux.

« Le silence descend, la nuit tombe. Tout à coup une détonation fait vibrer toutes choses, une fumée monte du côté de Montrouge. On entend, dans l'air déchiré, comme un bruit de voiture roulant au galop sur un sol caillouteux. C'est un obus qui passe. Il va tomber, là-bas, sur Bagneux, parmi les Prussiens et, une ou deux minutes après, sourdement, il éclate, terrible, dans le lointain. »³⁷²

Les Prussiens font venir sur Paris des canons à longue portée mais aussi des pièces d'artillerie bombardant Paris et ses alentours dès le 27 septembre. Le 26 janvier 1871, après 132 jours du siège de la capitale, le gouvernement français demande l'armistice. Dès le lendemain, les conditions de cet armistice sont connues : livraison des forts et des canons de l'enceinte, poursuite des opérations militaires sur le front de l'Est où Bourbaki subit une véritable déroute. Enfin, la garnison est faite prisonnière de guerre à l'exception de la Garde nationale qui conserve ses armes. Le 29 janvier, les avant-postes et les forts sont évacués tandis que les Prussiens défilent symboliquement sur les Champs-Élysées.

Après le siège, les Parisiens, fatigués et sous-alimentés, acceptent mal certaines dispositions prises par l'Assemblée Nationale installée à Versailles. Une goutte d'eau fait déborder le vase : la décision de Thiers de s'emparer des 227 canons regroupés à Montmartre et à Belleville. Ces canons, les Parisiens les avaient achetés eux-mêmes pendant le siège. Le régiment chargé de récupérer les canons fraternise avec les insurgés et fusille les généraux Lecomte et Thomas qui leur avaient ordonné de tirer sur les Parisiens.

La Commune de Paris est proclamée le 28 mars tandis que le mouvement s'étend déjà dans plusieurs villes de France. Protégés par le mur des fortifications, les

³⁷¹ Arsène Arnaud Claretie, dit Jules Claretie, (1840-1913) est un romancier et auteur dramatique français, également historien et chroniqueur de la vie parisienne.

³⁷² Jules Claretie – *Paris assiégé* – Paris - 1871 – Cité par Jacques Varin – page 90

Parisiens s'organisent. Des mesures sociales et politiques sont prises durant les quatre mois que dure la Commune. Mais les Communards ne résisteront pas aux Versaillais, les forces de Thiers. Des batteries sont installées au sommet du coteau de Clamart, sur le plateau de Châtillon et entre Fontenay et Bagneux. Ces dernières sont dirigées sur les forts de Bicêtre, Vanves et Montrouge. Gentilly, défendu par le 97^e bataillon de la garde nationale de Paris composé majoritairement de gardes de Gentilly, se trouve sous le feu de ces batteries.

Des Gentilléens se rallient à la cause des Communards et intègrent le 97^e bataillon. Ils investissent les forts de Bicêtre et de Vanves ainsi que la redoute des Hautes-bruyères, combattent au plateau de Châtillon. Pas moins de 55 personnes, natives ou habitant Gentilly et le Kremlin-Bicêtre, sont recensées dans le *Maitron*³⁷³ et encore ne s'agit-il pour l'essentiel que de militaires. Il est permis de penser que les civils ont eux aussi largement participé. Dans la nuit du 9 au 10 mai et dans la journée du 18, la Grange-Ory, propriété située sur la N20 est le théâtre d'affrontements meurtriers entre la colonne du général Osmond et des Fédérés³⁷⁴. Une barricade est montée rue de Montrouge (avenue Paul-Vaillant-Couturier) à Gentilly. Le 24 mai, les troupes de Versailles s'emparent de Gentilly et du fort de Bicêtre où le 97^e se rend sans résistance. Les Fédérés qui occupent le fort de Bicêtre l'évacuent dans la nuit du 24 au 25 mai, sous la menace de l'armée de Versailles.

À Arcueil, le maire Eugène Lavenant, se réfugie à Bourg-la-Reine avec une poignée d'habitants. Echaudés par la famine du siège de Paris, la majorité des Arcueillais préfèrent demeurer chez eux et « sympathisent » autant que faire se peut avec les 2000 Fédérés, commandé par Serizier, stationnés à Arcueil et Cachan, au fort de Montrouge et à la redoute des Hautes-Bruyères. Trois Arcueillais, Cretté, Tessier et Martial, hissent le drapeau rouge sur l'hôtel de ville du village. Parallèlement, un fait tragique, connu sous le nom « d'affaire des Dominicains », endeuille Arcueil. Ces Dominicains avaient installé une ambulance au collège Albert-Le-Grand, rue Berthollet à Arcueil, pendant le siège de Paris. La Commune proclamée, ils y soignent les Fédérés. Le 18 mai 1871, des Fédérés du 120^e Bataillon occupent l'école et, les soupçonnant de collusion avec les Versaillais, arrêtent les Dominicains et quelques laïcs qui s'y trouvent. Sept religieux, sept employés et six enseignants du collège sont dirigés vers le fort de Bicêtre. Lors de leur retraite, les Fédérés transfèrent, le 25 mai, les Dominicains et les laïcs qui les accompagnent à la mairie du 13^e arrondissement puis, dans une école désaffectée au 38 de l'avenue d'Italie, transformée en dépôt disciplinaire par les Communards. Ce 25 mai, à quatre heures de l'après midi, les pères Coltraut, Captier, Bourard, Delhorme et Chataigneret, ainsi que sept des laïcs arrêtés en même temps qu'eux, Gauquelin, Voland, Gros, Marce, Cathala, Dintroz et Cheminal³⁷⁵ sont fusillés.

La presse versaillaise s'empresse de relater ce drame, parlant d'un acte prémédité au cours duquel cinq prêtres et sept employés de l'école Albert-Le-Grand avaient été froidement exécutés. Serizier, Bouin le directeur de la prison de l'avenue d'Italie, et

³⁷³ « *Le Maitron* » est le nom d'usage d'une œuvre monumentale dirigée, jusqu'à sa mort en 1987, par l'historien Jean Maitron et, depuis, par l'historien Claude Penetier, chercheur au CNRS, qui était son associé depuis 1980. Le *Maitron* est un ensemble de dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier.

³⁷⁴ Les militants révolutionnaires et les gardes nationaux parisiens se regroupent en clubs, associations, sections, qui se « fédèrent » au printemps 1871. Ils font appel à la constitution d'une libre fédération des communes de France ; d'où le nom de « Fédérés » donné aux communards.

³⁷⁵ Les douze victimes ont été ramenées à Arcueil et ensevelies dans le parc du collège Albert-Le-Grand. Leurs dépouilles furent exhumées le 11 octobre 1938 et transférées au cimetière de Cachan.

Lucipia sont condamnés à mort en tant que responsables du massacres des Dominicains. Les deux premiers ont été fusillés, le troisième, finalement gracié.

Selon Georges Soria³⁷⁶ qui rapporte l'affaire dans son *Histoire de la Commune*, les faits ne se seraient pas passés exactement de cette façon. Selon l'historien, alors que les Fédérés étaient en pleine déroute et que les Dominicains étaient évacués vers le dépôt disciplinaire, ils s'étaient retrouvés isolés, en pleine bataille, et des gardes nationaux leur avaient tiré dessus, sans qu'à aucun moment Serizier n'en ait donné l'ordre. L'arrivée inopinée du 113^e d'Infanterie avait permis de sauver quelques-uns de ces religieux qui, d'ailleurs, n'avaient pas tenté de s'enfuir.

Les Versaillais progressent rapidement, entrent dans Paris et la chasse à l'homme commence. C'est le début de la « semaine sanglante ». Les fédérés, cernés sont alignés contre le premier mur venu et fusillés. On en retrouve partout, au hasard des rues, derrière un mur, entassés pêle-mêle. Prêts à se battre jusqu'à la mort, les derniers Communards sont abattus au cimetière du Père Lachaise. Parmi ces combattants des derniers jours de la semaine sanglante et qui s'illustrèrent dans le Val de Bièvre, nous trouvons le marchand de vin Joseph Limasset, garde du 150^e bataillon qui s'est battu à Vanves, à Issy et à Gentilly avant de rentrer, le 20 mai, participer à la défense de la Bastille et le capitaine Camilles Desbarats, chef de la 4^e compagnie du 239^e bataillon, qui avait tenu les forts de Bicêtre et d'Ivry, avant de se battre et mourir rue de Bagnolet. À Arcueil, plusieurs habitants furent, selon L.-L. Veyssière dans sa monographie *Arcueil-Cachan*, arrêtés et « nul n'eut jamais de leurs nouvelles ».

Les combats de la Commune épargnent le territoire de Bicêtre, mais ses habitants assistent au transport des corps des communards tombés au Moulin Saquet. Ils sont jetés dans les fosses du cimetière parisien d'Ivry, à Bicêtre, et les tranchées creusées par les Prussiens qui servent à ensevelir les cadavres des fédérés. Dans son *Histoire de la Commune de 1871*, Lissagaray écrit « *Les cimetières de Paris absorbèrent leur plein. Les victimes innombrées, côte à côte, sans chaussures, emplirent d'immenses fosses au Père-Lachaise, à Montmartre, à Montparnasse, où le souvenir du peuple va les chercher chaque année. D'autres furent portés à Charonne, Bagnolet, Bicêtre, Bercy, où on utilisa les tranchées creusées pendant le siège et jusqu'à des puits.* »³⁷⁷

De son côté, Louise Michel écrit dans *La Commune* que « le chiffre de trente-cinq mille adopté officiellement pour les victimes de la répression de Versailles ne peut être pris comme tel ». Elle cite pour preuve, une lettre écrite par Benjamin Raspail et adressée à Camille Pelletan, à propos d'un article concernant les combats du Moulin de Saquet à Vitry et qui confirme le nombre beaucoup plus élevé des morts mais aussi que les exécutions allèrent bon train au fort de Bicêtre : « (...) D'après votre article paru samedi dans *La Justice*, vous dites qu'il faut évaluer à trois mille cinq cents les corps enterrés au cimetière d'Ivry. Je puis vous garantir que vous êtes singulièrement loin du compte. En effet, rien que dans l'immense fosse creusée dans ce qu'on appelle le premier cimetière parisien d'Ivry, il y fut enfoui plus de quinze mille corps. En outre, on fit plusieurs autres fosses, et l'on estimait qu'elles contenaient six mille autres cadavres, soit en tout vingt-trois mille. (...)

« Non, on ne saura jamais le nombre de tués pendant et après la lutte, et celui bien autrement énorme des personnes qui, n'ayant pris aucune part à la Commune, furent fusillées, égorgées.

³⁷⁶ Georges Soria – *La grande histoire de la Commune* – Robert Laffont et le Livre Club Diderot – 1970/1971

³⁷⁷ Lissagaray - *Histoire de la Commune de 1871* – Bibliothèque des sciences politiques et sociales – nouvelle édition de 1947 – (Première édition chez Dentu en 1896 -) 476 pages – page 316.

« Un détail encore plus connu : pendant plus de six semaines, chaque matin, de 4 à 6 heures, on exécutait au fort de Bicêtre. Dans les derniers jours, les fournées étaient encore d'une trentaine de victimes. Sur beaucoup de points de la banlieue, les tranchées qui avaient été établies par les Prussiens, servirent à enfouir des monceaux de fusillés. »³⁷⁸

En 1897, la nouvelle municipalité du Kremlin-Bicêtre cherche à acquérir un terrain afin d'y établir son cimetière. Le maire, Eugène Thomas passe un accord avec la Ville de Paris pour l'achat d'un terrain à distraire du cimetière parisien d'Ivry, à charge pour la municipalité du Kremlin-Bicêtre d'édifier à ses frais le mur de séparation. Une clause stipule que « *Il demeure entendu que la commune respectera le terrain situé dans la partie vendue et où reposent les soldats inhumés pendant la guerre de 1870/1871* ». Eugène Thomas fait élever un monument funéraire, en leur mémoire, à l'emplacement des fosses. En 1948, ce monument est déplacé et l'on y découvre alors, dans une niche ménagée dans le socle, une lettre signée d'Eugène Thomas et deux cartes de visites. Sur la première, de Maurice Bourguignon, Conservateur du cimetière, est écrit : « Vive la Sociale – Vive la Révolution – MORT AUX GALLIFETS³⁷⁹ - A NOUS LA JUSTICE ET L'HUMANITE. » Sur la seconde, de Henri Rébersat, architecte voyer communal (qui sera l'architecte de la mairie), on peut lire : « Je m'associe aux paroles du citoyen Eugène Thoams, maire, conseiller général et mon ami. Le 3 septembre 1899 – Rébersat, 29 ans. »

La lettre d'Eugène Thomas étant datée également du 3 septembre 1899, il est permis d'imaginer que cette date est celle de l'inauguration du monument. Sur cette lettre, on peut lire une sorte de profession de foi du socialiste convaincu qu'il était : « *Je soussigné, Eugène Thomas, maire, conseiller général, représentant des droits du Peuple et de la cause de la Révolution sociale, dépose cette note à la mémoire des vaincus de la Commune de Paris de 1871 inhumés sous ce monument. Pour la vérité de l'Histoire, je déclare que ce monument est érigé en souvenir des martyrs assassinés par les ordres du général Gallifet, actuellement ministre de la Guerre de la République vingt-huit ans après ses horribles forfaits. Générations qui me lirez, soyez les soldats de la Revanche pour l'honneur des défenseurs de la Liberté. Au nom de la Cause, et par respect pour ceux qui reposent ici, JE SALUE L'ERE DU PEUPLE LIBRE réuni sous le drapeau communaliste.* »

Parmi les 55 gardes nationaux gentilléens et kremlinois répertoriés par le *Maitron*, quelques uns réussirent à gagner la Suisse ou la Belgique tandis que les autres ont été au mieux condamnés à quelques années de prison, voire à la déportation.

Quant aux habitants de L'Haÿ, à peine revenus du quartier parisien où ils s'étaient retranchés, ils s'exilent à nouveau pendant les deux mois que dure la Commune de Paris et vont chercher refuge vers Longjumeau. Ils y restent jusqu'à la fin du mois de mai, ne revenant qu'après la semaine sanglante.

La fin du XIXe siècle : la Grande Guerre

Dans *La guerre civile en France*, qu'il date du 30 mai 1871, Marx exalte « le Paris ouvrier » de la Commune. Pourtant, le mouvement ouvrier révolutionnaire semble décapité, démantelé, voire condamné à disparaître de la scène politique française. C'est, du moins, ce qu'affirmaient les politiciens conservateurs qui pensaient avoir tué la révolution en tuant les révolutionnaires. C'était mal connaître le peuple ! En

³⁷⁸ Louise Michel – *La Commune* – Bibliothèque sociologique – sixième édition 1921 – 427 pages – page 299.

³⁷⁹ Gaston Auguste marquis de Gallifet (1830-1909), officier de la Cavalerie, se fit remarquer par sa rigueur lors de la répression contre les communards.

attendant, une nouvelle tragédie allait le frapper.

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la France et la Première Guerre mondiale avec le cortège d'horreurs qui l'accompagnera commence. Ce conflit qui, pour la première fois, voit s'affronter les grandes puissances mondiales est appelée « Grande Guerre » en référence à son ampleur. Ses dimensions humaines, économiques, militaires et géographiques sont alors sans précédent.

C'est par voie d'affiches apposées sur les murs que les habitants du Val de Bièvre apprennent la mobilisation générale. Quelques jours à peine après la déclaration de guerre, le 26 août, un gouvernement d'Union sacrée est constitué avec, pour la première fois, des ministres socialistes. Un Val-de-Marnais, Albert Thomas, député maire de Champigny, se voit confier le sous-secrétariat d'Etat à l'artillerie et à l'équipement militaire.

Dès les premiers jours de la guerre, un fait fâcheux intervient au sein des employés municipaux de Gentilly. Le 2 septembre 1914, vers 16 heures, le secrétaire de mairie vient voir le maire, Théodore Leroux, afin de l'avertir que suite à un malaise, il souhaite rentrer chez lui. Inquiet, le maire accepte. Le lendemain, M. Leroux apprend que le secrétaire de mairie a, en fait, quitté la ville en automobile durant la nuit et que nul ne sait où il se trouve. Le 7 septembre, toujours sans aucune nouvelle, le maire pense qu'il lui faut avertir le conseil municipal. Après avoir exposé les faits, il ajoute que, selon lui, « les menaces d'investissement du camp retranché de Paris ne sont pas étrangères à cette détermination » de l'employé municipal. À l'unanimité, le conseil réprovoque l'attitude de ce chef de service qui n'a pas fait preuve d'un grand sens du devoir et demande au maire une sanction exemplaire³⁸⁰.

Lors de la déclaration de guerre, Gentilly a pour maire, depuis 1908, Théodore Leroux, un socialiste ayant succédé à Charles Calmus. Leroux ne verra pas revenir la paix sur son pays. Le 6 mars 1916, le maire est absent du bureau municipal. Il a demandé à son premier adjoint, Auguste Gratien, de l'excuser auprès des conseillers municipaux car il est alité par une grave maladie. Dix jours plus tard, Auguste Gratien annonce que la veille, le 15 mars, le Premier magistrat de Gentilly est décédé. Des obsèques civiles sont fixées au 19 mars suivant. Durant les deux années à venir, jusqu'à la fin du conflit, Auguste Gratien, Premier adjoint fait office de maire.

Suite à la déclaration de la guerre, le Gouvernement militaire de Paris demande aux communes, par un décret du 6 août 1914, d'organiser des milices armées. Composées de volontaires sélectionnés, véritables agents auxiliaires de police placés sous le commandement du commissaire de police de Gentilly, qui supervise également les milices du Kremlin-Bicêtre mais aussi d'Arcueil-Cachan, où la garde civile compte 14 membres au 4 octobre 1914. Ces milices ont pour mission d'assurer l'ordre public car les autorités craignent une éventuelle action d'adversaires de la guerre, syndicalistes ou socialistes, qui tenteraient de perturber la mobilisation en appliquant les consignes adoptées par l'Internationale au Congrès de Bâle en 1912.

Lors de ce congrès, les partis socialistes d'Europe y avaient déclaré « la guerre à la guerre ». Le 25 novembre 1912, le Manifeste de Bâle est adopté à l'unanimité faisant de ce congrès l'un des plus pacifistes de l'histoire. L'état-major français craignait 13% de réfractaires. Il n'y en eut que 1,5%. Les milices doivent surveiller les voies de communications, les ouvrages d'art et les champs afin de les protéger contre d'éventuelles entreprises de désorganisation des forces de sécurité liées à la mobilisation.

À Gentilly, très vite, de nombreux volontaires se font inscrire. La municipalité

³⁸⁰ Délibération municipale du 7 septembre 1914. Archives municipales de Gentilly.

organise deux postes de surveillance sur la commune. Le premier, rue des Champs Elysées, couvre le plateau Mazagran et le Chaperon vert, l'avenue du Docteur Durand ainsi que les parcs et les aqueducs situés dans ce périmètre. 241 gardes civiques y sont inscrits.

Le second poste, 41 avenue Raspail, couvre le quartier Gentilly-Fontaine, la poterne des Peupliers, l'avenue des Peupliers, rue du Pont-Neuf, route de l'Haÿ, rue des Chasses, route Stratégique (actuelle rue Pasteur), rue des Aqueducs et rue du Parc (Victor-Marquigny). 147 gardes civiques en assurent la surveillance par tours de garde successifs.

Chacun des volontaires inscrits reçoit 3 francs par jour de garde, ce qui n'est pas négligeable si l'on considère que le prix du kilo de pain en 1914 est de 0,40F³⁸¹. Peu de jours après le décret du 6 août, les autorités reviennent sur cette décision. Le préfet envoie une circulaire aux commissaires de police, datée du 12 août 1914, afin qu'ils en informent les maires : « *Le calme plein de dignité dont fait preuve en ce moment tout le pays, a pour conséquence de rendre inutile provisoirement du moins, la création des gardes civiles* »³⁸². Dans la même circulaire, il est demandé aux maires de « prendre toutes mesures utiles en vue de la dissolution de celles qui se seraient déjà constituées. » Toutefois, afin de renforcer les forces de police, des marins sont mis à la disposition de la préfecture de police pour la banlieue. Pour notre région, les marins sont cantonnés au fort de Bicêtre.

La garde civile est donc supprimée, dès la fin de 1914. Bien que reconstituées à plusieurs reprises, la durée de la guerre rend difficile le maintien de ces milices militaires. Elles seront remplacées par des détachements militaires réguliers. En 1916, on trouve à Fresnes, une compagnie de Tirailleurs indochinois affectée à cette tâche.

Le 6 décembre 1914, le conseil municipal rend hommage aux mobilisés gentilléens : « *Les membres du conseil municipal de Gentilly adressent leur salut fraternel à leurs collègues mobilisés, (...) aux employés et cantonniers communaux mobilisés et aux habitants de Gentilly appelés ou rappelés sous les drapeaux qui, aux côtés de nos alliés anglais et de nos amis belges, combattent en ce moment pour la défense du sol français envahi, pour la cause sacrée de la civilisation humaine, du droit, de la liberté et de l'indépendance des peuples.* »

Le départ des hommes, pères ou grands frères, soustrait à l'autorité parentale nombre d'enfants qui se trouvent plus ou moins livrés à eux-mêmes. Leur nombre grandissant amène le maire de Gentilly à promulguer un arrêté concernant le vagabondage des enfants de moins de 13 ans. Aussi, il est interdit aux parents de laisser « *courir à l'abandon, sur la voie publique, leurs enfants ou pupilles âgés de 6 à 13 ans* »³⁸³. En cas d'infraction, les enfants seront appréhendés et conduits d'office à l'école. En cas de récidive, les personnes qui en ont la responsabilité encourront les pénalités prévues par la loi du 28 mars 1882 rendant l'école obligatoire. La municipalité d'Arcueil prévient qu' « *une garderie d'enfants sera organisée dans chaque quartier par les soins des instituteurs et institutrices* ». En fait, c'est la première fois que les institutrices apparaissent à Arcueil les instituteurs étant partis pour le front. La crèche reste ouverte et un service de consultations médicales se tient à l'annexe de la mairie, rue Emile-Raspail, trois jours par semaines. Les pharmacies restent ouvertes.

Comme dans toutes les municipalités, Gentilly organise les secours : garderie

³⁸¹ Selon une source privée.

³⁸² Archives municipales de Gentilly – carton 97BB1

³⁸³ idem

d'enfants, soupes populaires, ravitaillement en denrées alimentaires et en combustibles, aides aux familles de mobilisés, etc. Dès le début de la guerre, une « cantine maternelle » destinée à de très jeunes enfants fonctionne au 41 rue de Montrouge (rue Paul-Vaillant-Couturier). Un décompte des repas servis, établi au 31 mars 1917, fait état de 52 396 repas servis depuis le début de la guerre.

À Arcueil, « *Le conseil municipal profondément ému des événements actuels s'est réuni aussitôt après la publication de l'ordre de mobilisation générale, pour prendre des dispositions utiles et parer aux difficultés de l'heure présente, afin d'assurer à la population les moyens d'existence et aux services publics leur fonctionnement normal. (...)Après avoir conférer avec l'administration préfectorale, il est permis d'espérer que les approvisionnements seront suffisants et que le ravitaillement s'effectuera régulièrement. Les services d'assistance aux vieillards, aux familles nombreuses, aux femmes en couches, aux enfants et aux familles des hommes mobilisés sont tout particulièrement l'objet de l'attention de la municipalité, et des secours immédiats seront accordés en quantité suffisante pour que personne ne souffre de cet état de chose.* » La municipalité organise deux soupes populaires à bas prix ou gratuites à l'école maternelle d'Arcueil et au groupe scolaire Paul-Bert à Cachan. Pour les femmes sans emploi, la Ville organise des ateliers communaux (couture, confection, cuisine, etc) ainsi que des travaux d'équipement publics pour les hommes.

Nous l'avons déjà évoqué, notamment pour ce qui concerne les transports, les femmes prennent le chemin des usines où elles occupent la place des hommes dans les ateliers. Nous nous souvenons également que les blanchisseuses d'Arcueil-Cachan avait proposé, en 1915, de laver le linge des soldats pour un prix extrêmement bas³⁸⁴. Si le ministère de la Guerre en avait repoussé l'idée, le conseil municipal l'avait soutenue « considérant que cette initiative est intéressante et qu'elle mérite de retenir l'attention des pouvoirs publics.

Le 30 mai 1915, le conseil municipal d'Arcueil-Cachan, sur la proposition de Frédéric Givort, maire adjoint, décide d'honorer la mémoire de Jaurès et de Garibaldi en donnant leurs noms à des voies de la commune. Le 9 août suivant, le maire de Gentilly, Théodore Leroux donne lecture d'un courrier des élus d'Arcueil-Cachan informant de cette décision et de l'attribution du nom de Jean Jaurès à la route Stratégique traversant Arcueil. Ils demandent aux élus gentilliens de prendre la même décision en ce qui concerne la partie de cette voie dans sa traversée de Gentilly (actuelle rue Pasteur). Après en avoir délibéré à plusieurs reprises, le conseil municipal de Gentilly décide d'attribuer le nom de Jean Jaurès à la rue des Ecoles³⁸⁵. Le 14 juillet 1915 est l'occasion d'une manifestation de patriotisme toute particulière. Suite aux interdictions des préfets de la Seine et de police « *de toutes les réjouissances et illuminations habituelles à l'exclusion des pavoisements et des manifestations patriotiques* », le maire de Gentilly propose que « *la mairie soit pavoisée aux couleurs nationales et alliées* ». D'autre part, « *le conseil décide de se rendre en corps au cimetière, le jour de la fête nationale, à 9h1/2 du matin, déposer des palmes sur les tombes des soldats morts pour la Patrie* »³⁸⁶.

Les journaux de propagande tentent de désamorcer la morosité qui s'installe en déclarant que les balles allemandes traversent les corps sans faire de dégâts et que les shrapnells (obus à mitraille) n'ont aucun effet ! En fait, la guerre s'éternise et, si l'on était parti la fleur au fusil, les premières informations arrivées du front ont plongé

³⁸⁴ Partie VI - Depuis le Moyen-âge l'industrie façonne le paysage : Lavandières et blanchisseuses -

³⁸⁵ Idem

³⁸⁶ Registre des Délibérations municipales. Microfilms de 1836 à 1941

tout le monde dans la stupéfaction. Un chef militaire a constaté : « Le feu tue ! » Cela a produit un réel effet de choc. Les municipalités participent à leur niveau au travail de propagande. En février 1916, la ville de Gentilly distribue dans les écoles 200 brochures, « Leurs crimes », relatant les atrocités commises par les Allemands dans les départements occupés. Madame Dagousset (de la fabrique de vinaigres et de moutardes) offre un lot de 200 brochures supplémentaires.

Au Kremlin-Bicêtre, à partir du 10 avril 1915, le maire, Eugène Thomas, fait placer dans le vestibule de la mairie un « *tableau-affiche sur lequel seront inscrits les noms des militaires de la commune tués à l'ennemi* ». Il propose d'ouvrir un livre d'or pour conserver au souvenir des générations futures le nom des citoyens soldats morts et présente ses condoléances « *à toutes les familles frappées de ce deuil et adresse un suprême adieu à tous les chers soldats morts pour la liberté* »³⁸⁷. À Arcueil-Cachan aussi un livre d'or et « *des diplômes d'honneur remis aux familles des morts pour la patrie* » perpétuent la mémoire des Arcueillais et des Cachanais « *tombés au champ d'honneur* ». Le maire, François Trubert, adresse lui aussi ses « *condoléances attristées aux familles de nos concitoyens tués pour la défense de la Patrie* » dont certains « *laissent des femmes et des orphelins sans ressources et sans moyens d'existence.* »

Comme toujours lors des conflits, la guerre profite aux nantis. Les nouveaux riches et les industriels, mais aussi certains fonctionnaires, les officiers des ministères et ceux des états-majors fréquentent les grands restaurants et les cabarets parisiens où triomphent des artistes comme Mistinguett. Les cafés et les salles de spectacles ne désemplissent pas. Pour la population, en revanche, les spectacles sont soumis à réglementation. Les salles doivent demander une autorisation pour fonctionner. Une affiche est apposée sur les murs de Gentilly sur laquelle on peut lire qu'aucun spectacle ne peut être donné, ni même affiché, dans les établissements restés ouverts sans autorisation³⁸⁸.

D'autre part, une aide au profit des œuvres de bienfaisance est obligatoirement prélevée en plus du « *droit des pauvres* »³⁸⁹ déjà perçu sur tous les spectacles. Ces deux taxes cumulées, au taux non réglementé, dépassent toujours les 15% de la recette brute. C'est la municipalité qui perçoit ce nouvel impôt (comme elle le fait déjà pour le droit des pauvres) au profit du Bureau de Bienfaisance. Si un spectacle est autorisé, ou si une salle de danse peut ouvrir, la fermeture est obligatoire à 23 heures (22h30 à Paris). Enfin, le programme est soumis au visa de la préfecture de police et le contrôle de l'administration s'étend sur la tenue de la scène, de la salle et de ses dépendances³⁹⁰.

Au Kremlin-Bicêtre, le cinématographe de l'avenue de Fontainebleau fait l'objet d'une semonce : « *Considérant que depuis quelques années et principalement depuis la guerre, les créateurs ou adaptateurs de scènes pour films cinématographiques, sans souci de l'art et de la morale, mettent sous les yeux de nos gamins et nos adolescents, des spectacles pernicieux pour leur jeune imagination. Que les représentations des scènes dont il s'agit sont un grave danger pour la moralité et la santé publique. Qu'un grand nombre de cambriolages, de vols, d'agressions et*

³⁸⁷ Archives municipales du K-B – Délibérations du conseil municipal depuis 1897 – 20W – Salle 5 – armoire 8

³⁸⁸ Archives municipales de Gentilly – Carton 97BB1

³⁸⁹ Le droit des pauvres apparaît en France au XVe siècle. Selon un juriste, il s'agit de prélever « sur les distractions du riche une prime au profit de l'indigent » (cité par François Gasnault – Guinguettes et Lorettes, bals publics à Paris au XIXe siècle – Aubier - 1986). Si c'est le client qui paie la taxe comprise dans le droit d'entrée de tous les spectacles (théâtre ou bal), le droit des pauvres est perçu auprès du propriétaire de la salle. Selon les périodes, elle varie entre le 8e et le 10e de la recette brute.

³⁹⁰ AM de Gentilly - Idem

même de meurtres, sont le résultat déplorable des représentations malsaines incriminées. Considérant que, pendant que les pères luttent sur le front pour le droit, la justice et la liberté, il serait abominable qu'on laissât pervertir leurs enfants, au point d'en faire des dépravés, des voleurs ou des assassins. Proteste contre la reproduction de tout film susceptible d'avoir une influence nuisible sur l'esprit des spectateurs et spécialement des jeunes gens. Et au nom de l'intérêt supérieur de la moralité et de la sécurité publique, demande à M. le Préfet de Police d'interdire absolument dans la commune du Kremlin-Bicêtre la représentation publique de tout drame cinématographique immoral, crapuleux, criminel ou autre. »³⁹¹

Enfin, un peu de légèreté dans cette période particulièrement difficile : le maire de Gentilly reçoit, le 24 août 1915, un courrier du Préfet de la Seine lui faisant part « des difficultés que rencontre l'administration militaire pour assurer la fourniture des clairons et des trompettes nécessaires aux besoins de l'armée ». L'administration envisageant l'utilisation des instruments appartenant aux sociétés de musique, gymnastique ou autre association possédant clairons et trompettes, le préfet demande au maire « de réserver bon accueil » au militaire qui le sollicitera à cet effet³⁹².

Le Val de Bièvre au quotidien pendant le conflit

Une étude réalisée sur Gentilly pendant la guerre de 1914-1918³⁹³ permet de donner un aperçu de la vie quotidienne des habitants du Val de Bièvre pendant ce conflit. Nous nous sommes largement appuyé sur cette étude, ce qui explique les nombreuses références à cette commune.

Le début du conflit stoppe net la croissance de l'agglomération parisienne. Les difficultés de vivre s'y font particulièrement sentir : restrictions alimentaires, pénurie de combustible, moins de transports en commun, etc. L'activité industrielle du bâtiment se ralentit considérablement et la mobilisation fait chuter les effectifs industriels.

Ce n'est qu'en janvier 1917 que le département de la Seine retrouvera ses effectifs industriels de 1914. Pourtant, dans les villes de banlieue, le nombre d'ouvriers s'intensifie dans la seconde moitié de la guerre, surtout dans la métallurgie. Une main-d'œuvre d'origine rurale puis nord-africaine est utilisée (les Forges Lemoine à Ivry). Enfin, ce sera le tour des femmes qui, pour des raisons financières et pour pallier le manque d'hommes, feront tourner les entreprises et tout particulièrement l'industrie métallurgique.

Le départ à la guerre d'un mobilisé peut, dans certains cas, porter un préjudice financier important à sa famille. Dans la plupart des cas, le salaire de la personne qui part constitue la ressource essentielle du foyer, qu'il s'agisse du chef de famille ou d'un enfant vivant encore chez ses parents. Lors de la mobilisation, le gouvernement en tient compte. Une loi datée du 5 août 1914 prévoit qu'une allocation de soutien de famille pourra, dans certains cas, être versée. Une Commission Supérieure habilitée à l'attribution des allocations étudie les dossiers des requérants. D'autre part, les pertes en vies humaines sont, dès le début de la guerre, très lourdes. Une circulaire du 17 février 1915 autorise les familles dont un fils est mort au champ d'honneur à faire une demande de secours immédiat.

³⁹¹ Archives municipales du K-B – Délibérations du conseil municipal depuis 1897 – 20W – Salle 5 – armoire 8

³⁹² AM – Carton 78B

³⁹³ Madeleine Leveau-Fernandez – 1914-1918 : la Der des Ders ? Gentilly et la Grande Guerre – SHG – 2008 – 48 pages

Des loteries sont organisées chaque année à Arcueil pendant la durée du conflit au profit des soldats, des prisonniers et des permissionnaires. La commune envoie régulièrement « *un colis de vivres et de vêtements (...) aux 92 prisonniers nécessiteux* ».

Parfois, un événement grave peut provoquer le versement d'une indemnité exceptionnelle. Ainsi, en octobre 1915, une terrible explosion rue de Tolbiac provoque des bris de glaces importants jusque dans les maisons de la commune mais, surtout, fait deux victimes gentilléennes, un homme de 36 ans, demeurant rue de Montrouge (Paul-Vaillant-Couturier) et un enfant de 13 ans, habitant rue Frileuse (Charles-Frérôt). La municipalité demande une aide afin de dédommager les personnes ayant subi des dommages mais aussi de verser une aide aux familles des deux victimes³⁹⁴.

En février 1917, on compte parmi les victimes d'une explosion qui s'est produite à La Courneuve, la présence d'un jeune Gentilléen de 23 ans habitant rue de la Comète à Gentilly. Auguste Gratien écrit au Préfet de la Seine afin d'obtenir une aide pour cette famille ayant trois autres fils sous les drapeaux et une fille de 19 ans à charge³⁹⁵.

Les réquisitions de biens civils à des fins militaires sont nombreuses et, en premier lieu, les transports. Les maires sont tenus de faire un relevé numérique des voitures susceptibles d'être requises en cas de nécessité.

En effet, dès 1914, la mobilisation générale nécessite un acheminement rapide des troupes. Les soldats, arrivant des différentes régions de France, passent pour une très grande majorité par Paris avant d'être dirigés vers les fronts militaires du Nord et de l'Est. À Gentilly, le 23 septembre 1914, le cantonnement d'une batterie du 1er d'artillerie, se dirigeant sur le front, est installé dans le préau de l'école des garçons qui offre toutes les conditions favorables. La paille de couchage est payée aux agriculteurs voisins par voie de réquisition militaire³⁹⁶. Le chemin de fer est le moyen le plus rapide et le plus efficace. Aussi, à la demande du gouverneur militaire de la capitale, les voies ferrées sont réquisitionnées pour le transport des soldats mobilisés. Les équidés ne sont pas épargnés et les ânes comme les chevaux subissent aussi la réquisition, mettant en difficulté nombre de professions. À Arcueil, les multiples réquisitions de chevaux touchent tout particulièrement les carriers et le casernement des troupes dans la commune, comme celui du 9^e d'Infanterie au 13 rue Etienne Dolet, provoque des troubles.

Ces décisions posent de graves problèmes d'approvisionnement alimentaire d'une ville comme Paris. Comme désormais, il n'est possible d'utiliser que les voies routières, les quatre départements les plus proches de la capitale, dont la Seine, doivent supporter cette charge tout en continuant à assurer leur propre subsistance. C'est déjà la mise en place d'une économie de guerre.

Avec l'économie de guerre mise en place dès 1914, les autorités locales se trouvent rapidement confrontées à de graves problèmes pour trouver de quoi nourrir la population et le problème du ravitaillement devient crucial. En 1914, la Société Laitière Maggi, une société allemande, qui possède deux dépôts au Kremlin-Bicêtre subit des scènes de pillage. Le maire Eugène Thomas doit intervenir pour faire cesser ces pillages.

Tandis que les céréales sont réquisitionnées, des permissions agricoles exceptionnelles sont accordées afin de réaliser les travaux des champs. Plus on s'enfonce dans le conflit, plus les permissions agricoles diminuent. Les terres

³⁹⁴ AM de Gentilly – Carton 101AA et AB

³⁹⁵ Idem

³⁹⁶ Noté dans la délibération municipale du 23 septembre 1914.

maraîchères de Gentilly manquent de bras. En 1917, 16 permissionnaires sont autorisés à rentrer³⁹⁷ mais les refus se succèdent pour 1918.

Au début du XX^e siècle, le marché qui se tient deux à trois fois par semaine dans certaines communes est un élément essentiel de la vie commerçante. Aux marchands forains s'ajoutent les paysans ou les maraîchers venus vendre leurs produits. On achète sur le marché moins cher et plus « frais », ce qui n'est pas négligeable à une période où les moyens de conservations actuels (conserves, surgelés, réfrigérateurs) sont encore inconnus.

Dans son ouvrage sur la Région parisienne, Jean Bastié³⁹⁸ indique (pour l'ancienne Seine) le nombre des marchés, celui des marchands et la quantité de marchandises introduites. On y voit l'impact de la guerre sur l'activité commerciale et les modifications de l'alimentation. Certains marchés voient leur importance diminuer, voire disparaissent. D'autres se spécialisent ou se regroupent. Gentilly n'apparaît pas sur ce document car il n'existe pas de marché propre à la ville. Créé en 1873, avant la séparation des deux communes, le marché se trouve sur l'avenue de Fontainebleau, au Kremlin-Bicêtre. En 1914, il est toujours commun aux deux villes³⁹⁹.

Le marché de l'avenue de Fontainebleau conserve son importance. Toutefois, les données le concernant montrent les difficultés d'approvisionnement que rencontrent les marchands et, par voie de conséquences, les familles.

années	marchands	marchandises introduites (en tonnes)				
		Poisson	volaille/ Gibier	Viande	BOF	Fruits/ légumes
1914	498	196,4	170,9	925,7	213,9	964,4
1915	502	192,4	169,5	923,1	213,3	87,9
1916	493	187,2	147,2	725,9	187,3	45,4
1917	489	183,2	143,5	713,0	169,9	73,5
1918	465	170,2	135,2	675,1	147,0	59,4

Le nombre de forains présents sur le marché change peu, de 498 en 1914, à 465 en 1918, avec même une légère hausse en 1915. Si l'on considère les marchandises introduites par année, toutes chutent mais ce sont les fruits et légumes qui sont les plus touchés puisqu'ils passent de 964,4 tonnes pour l'année 1914 à 59,4 tonnes en 1918. Cette perte énorme peut s'expliquer, en plus des problèmes d'acheminement, par le manque de bras pour le travail agricole dû à la mobilisation des hommes.

Si les cartes de rationnement sont instituées très vite, elles restent sous la forme de bons collectifs jusqu'au 1er avril 1918. À cette date, les bons se transforment en cartes individuelles. Une carte d'alimentation comporte 6 séries de coupons, les coupons n°1 étant réservés au pain, les n°2 au sucre. Lors de leur création, les coupons individuels des cartes d'alimentation individuelles 3, 4, 5 et 6 restent provisoirement sans emploi. Ils seront affectés ultérieurement au charbon, au tabac, à la viande et autres denrées.

Le consommateur détache chaque mois un coupon. Ce coupon est échangé à la mairie contre un nombre de tickets auquel sa catégorie lui donne droit, catégorie définie par une lettre inscrite sur le coupon. Ainsi, pour avril 1918, les quantités de pain attribuées par jour et par personne sont les suivantes :

³⁹⁷ 5 du 1er mai au 15 juin, 3 du 1er au 31 juillet et 8 du 1er au 31 août. AM Carton 97BB3

³⁹⁸ Jean Bastié – *La Croissance de la Région parisienne* – PUF – 1964

³⁹⁹ Fernand Bournon – *Gentilly, notice historique et renseignements administratifs* – Montévrain – 1906.

Catégorie E : 100 grammes

Catégorie J : 200 grammes

Catégorie T : 400 grammes

Catégorie A : 300 grammes

Catégorie V : 200 grammes

Un supplément de 100 grammes de pain est accordé (sur leur demande) aux catégories T effectuant des travaux de nuit ou particulièrement pénibles et V effectuant des travaux pénibles. Les femmes enceintes et les malades ont d'office un supplément de 100 grammes, voire 200 en cas de besoin.

Pour ce qui concerne le sucre, le coupon 2 n'est pas, comme pour le pain, échangé contre des tickets, mais représente une valeur de 500 grammes pour le mois, quelle que soit la catégorie. Le coupon est donc présenté directement à l'épicier par le consommateur.

Le ravitaillement en denrées alimentaires de la population n'est pas le seul souci des municipalités qui doivent aussi organiser le ravitaillement en combustibles. En dehors des livraisons de la préfecture, la municipalité commande bois et charbon directement aux exploitations. Le ravitaillement des communes suburbaines et, notamment, le charbon, s'effectue par la petite ceinture. Les livraisons pour Gentilly arrivent en gare de la Glacière-Gentilly (sur l'actuelle place de Rungis).

L'hiver 1915-1916 est particulièrement rigoureux et, dès le milieu de la saison, Gentilly a utilisé ses réserves de combustibles. Aussi, le 15 octobre 1916, le conseil municipal demande au préfet de la Seine une augmentation des 856 tonnes habituellement fournies afin de « constituer le stock communal manifestement insuffisant pour parer pendant tout l'hiver, aux besoins de notre population essentiellement ouvrière et qui, nécessiteuse pour la plus grande majorité et éprouvée si durement par la cherté de la vie, avait été, cette année, dans l'impossibilité de s'approvisionner de combustible dans le commerce »⁴⁰⁰. Début novembre, au moment de l'ouverture de la vente de charbon, plus de 2000 familles de mobilisés assaillent le chantier communal. À ces familles, s'ajoutent les 300 indigentes habituelles. En un mois, près de 400 tonnes, sur les 856, sont écoulées. Si l'on compte les pertes et les 80 tonnes à prélever pour les services d'assistance, il ne reste, à la veille de Noël, à peine plus de 400 tonnes de charbon pour terminer l'hiver.

Le trafic s'organise parmi la population gentillienne. Des usurpations de noms et d'adresses servent à recevoir deux, voire trois fois la quantité autorisée par famille. Ceux qui se font remarquer sont poursuivis par les tribunaux mais, dans une période aussi agitée, il est difficile de démasquer les fraudeurs.

Les hivers sont rudes en raison du froid mais les mois d'été, les problèmes continuent à se poser sous une autre forme. En effet, de nombreux logements ne possèdent ni le gaz, ni l'électricité. Aussi, les ménages utilisent une cuisinière à charbon pour faire la cuisine, y compris en été. La consommation estivale est également indispensable aux industries. Les cartes de charbon sont instituées durant l'hiver 1917-1918.

En juillet 1918, la préfecture autorise pour Gentilly la livraison d'un supplément d'antracite destiné à la consommation domestique ainsi qu'au petit commerce et à la petite industrie. Il est très onéreux puisque la ville qui le paie 120 francs/tonne doit le vendre avec une marge de 40fr/tonne aux entreprises et 70fr/tonne, soit 190 francs à la population⁴⁰¹. Prévus pour août, le combustible arrive en septembre. Il

⁴⁰⁰ Archives municipales de Gentilly – Carton 97BB4

⁴⁰¹ AM de Gentilly – 97BB4

s'avère d'une qualité très défectueuse et le maire refuse de le vendre au prix qui lui est imposé.

Pour obtenir son lot de combustible, le chef de ménage doit présenter sa carte de charbon. Celle-ci se compose de six coupons pour un mois. Mais en raison de la variabilité des besoins (hiver-été ou région), le coupon de charbon ne représente pas une valeur fixe. Contrairement au sucre, par exemple, pour lequel une carte unique a été adoptée pour toute la France, le coupon de charbon varie, pour la seule ville de Gentilly de 30 à 45 kg, selon le mois de l'année⁴⁰². Un critère supplémentaire définit la valeur du coupon : la quantité attribuée varie aussi selon l'arrivage.

La commune organise elle-même la vente du charbon par l'entremise d'un charbonnier. Les commerçants et les petits industriels reçoivent des bons spéciaux, différents de ceux de la population. En 1918, une distribution extraordinaire de bons de charbon est accordée aux blanchisseuses. Vingt blanchisseuses reçoivent 20 000 kg de charbon pour l'année à raison de 1000 kg par quinzaine. Or, un recensement des entreprises gentilléennes, établi en 1917, dénombre 44 blanchisseuses. Les vingt heureuses élues l'ont été ... par tirage au sort !

Le charbon devenant une denrée rare, on se tourne vers le bois de chauffage, pourtant assez peu économique. En juillet 1917, Gentilly cède au Kremlin- Bicêtre, dont la population se trouve dans le plus grand dénuement, une centaine de tonnes de bois de chauffage.

En octobre 1918, une circulaire autorise le prélèvement d'une certaine quantité de bois de chauffage sur le stock de la Ville de Paris afin de compenser le combustible manquant de l'année précédente. Réservé aux familles nombreuses de plus de cinq enfants et aux chefs de ménage habitant des appartements composés d'un minimum de quatre pièces à feu, il est vendu à la ville 100fr/tonne. La même année, la Société d'éclairage, chauffage et force motrice met à la disposition de la commune, du 10 octobre au 31 décembre, 25 tonnes de coke de gaz n°0 à 165fr/tonne, prix de vente à la ville !

La pénurie de combustible fait tout de même un heureux à Gentilly puisque Jules D., classe 1890, se voit accorder un sursis jusqu'au 30 octobre 1917 au titre de charbonnier. Employé dans une scierie du Doubs à qui la municipalité passe des commandes importantes, son sursis est renouvelé jusqu'en avril 1918 car « sa présence est indispensable pour assurer la fourniture du charbon de bois nécessaire à l'approvisionnement de la population de la commune »⁴⁰³.

Avec la mobilisation des hommes, le nombre des égoutiers diminue fortement dans le département de la Seine. Le manque de personnel rend difficile le désengorgement des égouts encombrés en procédant à des extractions de détrit. Afin de faciliter leur tâche, il est demandé à tous de procéder par tous les moyens à une bonne évacuation des eaux et les cantonniers ne doivent plus projeter les boues et autres détrit par les bouches d'égouts. Ces boues, formant des barrages, provoquent des mares de détrit nauséabondes pouvant porter de graves préjudices à la salubrité publique.

Les particuliers sont également mis à contribution. En effet, « la salubrité de la banlieue pourrait être gravement compromise par l'impossibilité, faute de personnel ou d'attelages, de vidanger toutes les fosses pleines, dans les immeubles non pourvus du tout à l'égout. ⁴⁰⁴ ». Dans une circulaire du 6 août 1914, le préfet demande au maire de Gentilly d'inciter ses administrés à économiser « l'eau de

⁴⁰² Idem

⁴⁰³ Idem

⁴⁰⁴ Circulaire du 10 août 1914 – Archives municipales de Gentilly – Carton 97BB1

lavage des appareils de chute ». En clair : ne pas tirer la chasse d'eau trop souvent ! Aussi, il est recommandé « l'emploi occasionnel des seaux dit hygiéniques » afin de ne tirer la chasse d'eau qu'une seule fois, lors du déversement du contenu du seau dans la cuvette. Le préfet demande au maire d'aviser la population de ces mesures de précautions par voie d'affiches.

Quant à l'eau, il n'est pas certain que sa consommation soit sans risque. Le 2 décembre 1914, le maire reçoit un télégramme du préfet « Je vous prie par mesure de précaution de vouloir bien engager les habitants de votre commune à faire bouillir l'eau destinée à leur consommation »⁴⁰⁵. Le maire fait apposer une affiche en ce sens.

La défense passive au son du clairon

Dès le début de la guerre, des mesures sont prises afin de prévenir la population « en cas de menace d'incursion d'aéronefs ennemis ». Dans un premier temps, ces mesures sont artisanales puisque les Gentilléens sont prévenus par la sonnerie du clairon. Ainsi, l'alarme est donnée, de jour comme de nuit, par le clairon sonnante le « Garde à vous ». La sonnerie de clairon « la Berloque » (ou Rompez les rangs) annonce la fin du danger⁴⁰⁶.

Au signal d'alerte, les habitants doivent rentrer ou rester chez eux, « ils courraient en effet plus de danger à stationner sur la voie publique », en préférant les étages inférieurs. D'autre part, « *si l'incursion se produit de nuit, la population prendra immédiatement les précautions voulues pour rendre les lumières intérieures invisibles du dehors. (...) L'éclairage étant réduit, d'une manière permanente, aux proportions et dans les conditions réglementaires, il est défendu de l'éteindre, même en cas de danger* ».

Si un incendie se déclare, l'alarme est donnée, de jour comme de nuit, par la sonnerie « Le refrain du Régiment ». Les pompiers municipaux étant dans leur grande majorité mobilisés, la municipalité compte sur le soutien de volontaires afin d'aider les pompiers à combattre les sinistres en se mettant sous les ordres de l'officier des pompiers commandant ou sous ceux du commissaire de police.

La modernisation du matériel aérien oblige à revoir le signal d'alarme : la sonnerie du clairon est dépassée et un ténor (une sirène) est installé dans le campanile de la mairie. À partir d'avril 1915, les dispositions de prudence énoncées en 1914 demeurent les mêmes, mais les signaux diffèrent. De jour comme de nuit, en cas d'incendie : appel prolongé de la sirène ; en cas d'incursion d'aéronefs ennemis : appels intermittents de la sirène d'une durée de dix secondes chacun se suivant par intervalles de cinq secondes. La fin du danger est annoncée par un seul signal de trente secondes⁴⁰⁷.

Un danger inattendu surgit. Le sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique militaire et maritime attire l'attention du maire de Gentilly sur le fait que le verre blanc des cloches de verre et des châssis des maraîchers sont susceptibles, sous certains éclairages, de refléter la lumière lunaire pouvant ainsi servir de repère aux avions ennemis.

Une circulaire du préfet de police demande aux maires de la Seine d'effectuer « *un recensement des caves, sous-sols et autres lieux propres à servir d'abris à la population en cas d'attaque d'aéronefs ennemis* ». Le maire de Gentilly organise une

⁴⁰⁵ AM - Carton 78B

⁴⁰⁶ AM de Gentilly

⁴⁰⁷ AM de Gentilly – Ravitaillement – aéronefs – combustible – tabac – réquisitions - de 97BB1 à 97 BC2

commission locale chargée de cette recherche. Les caves de quatre immeubles répondent aux critères exigés. Ceux-ci sont situés 30 rue Frileuse, 53 rue Benoît Malon, 16 rue Frileuse et un dernier rue Jean-Baptiste Clément. Une pancarte contenant en caractères noirs sur fond blanc le mot ABRI est apposée près de la porte d'entrée de chacun de ces immeubles ainsi que le nombre de places disponibles. La nuit, en cas d'alerte, un signal lumineux discret éclaire la pancarte.

Dès le premier signal de l'alerte et jusqu'à son terme, les portes de ces locaux doivent être tenues entrouvertes afin d'en permettre le libre accès. Enfin, le propriétaire est tenu d'obturer par un dispositif fixe, les soupiraux des caves susceptibles de servir d'abris. La liste de ces abris est affichée en permanence à l'extérieur de la mairie, des écoles et du poste de police. Les directeurs et directrices d'écoles se posent une double question : d'une part, quelles mesures doivent-ils prendre envers les enfants en cas d'alerte pendant les heures de classe et, d'autre part, les écoles doivent-elles servir d'abris à la population ?

Lors d'un raid aérien en février 1918, plusieurs personnes se sont présentées aux portes des écoles afin de s'y réfugier. En fait, les écoles sont assimilées à des immeubles privés et ne présentent de garanties de sécurité qu'autant que les commissions instituées par la préfecture les ont classées parmi les abris possibles pour la population. De plus, si une alerte survient pendant les heures de classe, aucune personne étrangère ne peut être introduite dans l'école, l'abri devant servir exclusivement aux élèves et au personnel. Enfin, comme pour toutes les maisons et immeubles privés, il est demandé de masquer complètement les lumières afin de laisser l'agglomération parisienne dans l'ombre.

L'insuffisance des abris particuliers mène le conseil municipal de Gentilly à prendre la décision d'aménager deux abris souterrains, l'un derrière la mairie, entre les deux groupes scolaires, afin de servir de refuge aux enfants pendant le jour et à la population pendant la nuit, le second dans une carrière souterraine du plateau Mazagran, à l'usage de la population et pouvant contenir plusieurs milliers de personnes. Le groupe scolaire du Centre (actuel Henri Barbusse) se voit donc pourvu en abri, en revanche, il est demandé aux parents des enfants de l'école maternelle de venir chercher leurs enfants dès l'annonce d'une alerte car celle-ci, située derrière l'école des filles (à gauche du bâtiment de la mairie) n'a pas accès à l'abri.

Au Kremlin-Bicêtre, un obus tombe, le 30 mai 1918, sur la place de la Mairie, endommageant le trottoir et la chaussée. Cette année-là, sous la menace des bombardements, la commission suprême des abris demande un nouveau recensement des caves pouvant servir d'abris pour les Parisiens. L'utilisation des anciennes carrières se trouvant dans le sous-sol de la capitale est envisagée. Mais cette possibilité reste au stade de projet. En revanche, alors que la banlieue est moins exposée que la capitale, le maire de Gentilly, Auguste Gratien, est le premier à prendre l'initiative de la construction d'abris en utilisant d'anciennes carrières.

La municipalité obtient de sa propriétaire la libre disposition d'un terrain situé ruelle aux Blancs sous lequel se trouve des galeries et un puits d'accès. Selon les plans du Service des carrières, plusieurs galeries peuvent effectivement être mises en communication à condition de supprimer certains obstacles.

Le 16 mars, une équipe de terrassiers, sous la direction du maire-adjoint, M. Rebersat, commence à déblayer une tranchée d'accès directe avec la rue. À l'opposé, par l'ancien puits, le même type de travaux commence. L'idée étant de faire se rejoindre les deux points en une espèce de galerie circulaire permettant l'usage des chambres souterraines existantes. Alors que, du côté rue, les travaux se

déroulent comme prévu, l'approche par le puits rencontre des bancs de masse⁴⁰⁸ coupant le passage, nécessitant leur destruction. Après plusieurs essais infructueux, la manière forte s'impose. Afin de faire sauter les masses, la municipalité obtient du génie militaire un certain nombre de cartouches de mélinite et en utilise deux, sous le terrain de la ruelle aux Blancs, le 6 avril 1918.

L'explosion provoque des projections vers un fontis⁴⁰⁹ voisin dont la partie superficielle s'affaisse légèrement provoquant des dégâts collatéraux : la construction annexe servant de cuisine à un pavillon voisin s'effondre. Plus de peur que de mal⁴¹⁰ d'autant qu'il s'avère que, si la municipalité a eu quelques tords dans la manière de mener cette affaire, le constructeur du pavillon, la société Ma Petite Chaumière, avait édifié la maison sans déposer de plan au Service des Carrières alors qu'un arrêté municipal du 13 mars 1906 rend cette démarche obligatoire et « que l'immeuble à construire était situé sur une zone connue et particulièrement dangereuse. »

La société Ma Petite Chaumière porte plainte contre la Ville mais, au vu des conclusions de l'expert, le conseil municipal refuse de verser les dommages et intérêts demandés par la société d'autant que la Ville a immédiatement fait procéder aux réparations de la cuisine effondrée et qu'un dédommagement a été versé au locataire ayant subi le préjudice, compensant la perte des objets et ustensiles de cuisine enfouis par l'éboulement⁴¹¹.

L'incident étant clôt, les travaux reprennent leurs cours. Un article élogieux paraît à ce propos dans *Le Matin* du 20 mars 1918 à la suite duquel, Tony Kaufmann, le promoteur de cette idée, envoie un courrier de félicitations au maire de Gentilly et émet le souhait d'être invité à l'inauguration de l'ouvrage. Dans un courrier du 22 mars, la Société Est Lumière, fournisseur de l'électricité pour la commune, s'engage « à fournir gratuitement le courant électrique nécessaire pour éclairer, en cas de bombardement d'avions, l'ancienne carrière située ruelle aux Blancs », tout en souhaitant une surveillance stricte afin d'éviter le gaspillage : « Nous comptons sur votre diligence pour n'installer que le nombre de lampes strictement nécessaire et pour veiller à l'extinction de ces lampes dès la fin de l'alerte »⁴¹².

Un garde (volontaire) veille au bon fonctionnement de chaque abri durant l'alerte. Un roulement de garde est établi pour le service de veille jusqu'à minuit. À Gentilly, une vingtaine de personnes sont inscrites pour assurer cette tâche. Les gardes sont reconnaissables grâce au port d'un brassard spécifique. Afin de faciliter l'accès et la sortie de l'abri, les surveillants d'abris doivent obéir et faire respecter un règlement très strict. De plus, ils sont tenus de faire un rapport dans lequel sont consignés la date, le (ou les) membre(s) du conseil municipal présent, les gardes présents, les absents, le nombre de personnes descendues dans l'abri et les faits à signaler.

Pendant la Première guerre mondiale, l'aviation se développe considérablement. Elle change de forme et ses performances s'accroissent. Utilisé dans un premier temps pour la reconnaissance, l'avion devient ensuite une véritable arme de guerre, faisant progresser la guerre industrielle.

Pourtant, si la crainte que les « aéronefs » suscite dans la population incite à se protéger, c'est de terre, par les bombardements canoniers, que le danger arrive. À

⁴⁰⁸ La masse est le bloc de pierre resté à son emplacement naturel dans la carrière.

⁴⁰⁹ Le fontis résulte d'une rupture locale du ciel de carrière provoquant l'éboulement des couches supérieures. Il se forme alors un vide qui remonte progressivement à la surface.

⁴¹⁰ Selon le rapport d'expertise établi par la Préfecture de la Seine, le 12 juin 1918. AM de Gentilly. Carton 97BB2

⁴¹¹ Rappelé dans la délibération municipale du 28 juin 1918. Archives Municipales

⁴¹² AM de Gentilly – Carton 97BB2

Paris, les tirs répétés du Long Max, souvent confondu avec la Grosse Bertha, envoient des obus pouvant parcourir plus de 100 Km avant de s'abattre sur la capitale. Pourtant, les dégâts subis par la région parisienne sont dérisoires comparés à ceux des villes belges ou de villes françaises comme Arras ou Reims.

Dans un fracas énorme qui secoue toute la capitale, un premier obus tombe place de la République, un deuxième rue Charles V et un troisième boulevard de Strasbourg, près de la gare de l'Est. Le soir, de ce 23 mars 1918, 21 impacts sont dénombrés sur Paris dont un à Châtillon.

Dans un premier temps, le commandement allié pense à un bombardement aérien et mobilise la chasse aérienne afin d'inspecter l'espace aérien parisien. Dès l'après-midi du 23 mars, un message annonce que Paris est bombardé par un canon. Mais l'hypothèse d'un bombardement venant d'un canon installé à 120 Km de Paris et portant ses obus jusqu'à la gare de l'Est fait sourire. Les jours suivants, les journaux parisiens s'efforcent d'éclaircir le mystère et avancent plusieurs hypothèses. Ne connaissant que la Grosse Bertha, les journalistes déclarent que les obus ne peuvent provenir que de cette pièce d'artillerie réputée impressionnante.

Des recherches sont entreprises dans la région parisienne par des journalistes et des militaires car certains pensent que les obus sont tirés par des canons dissimulés dans des carrières abandonnées ou des secteurs fortement boisés. Le maire de Gentilly reçoit du gouvernement militaire de Paris, cantonné à Montrouge, une demande de renseignements concernant « des installations qui auraient ou qui pourraient être réalisées par l'ennemi aux alentours de Paris ». Ce courrier⁴¹³ exige notamment des renseignements complets concernant « la situation et l'exploitation des carrières (ou champignonnières), le nombre des puits d'aération, l'importance, la nationalité et les qualités civiques du personnel qui y est employé par l'exploitant et toutes les autres données jugées utiles pour l'intérêt supérieur de la Défense ».

La réponse du maire⁴¹⁴ nous permet de connaître le nombre et l'état des carrières encore en exploitation durant la Première guerre mondiale. Il existe une carrière rue de Montrouge, non exploitée, avec un accès échelle par un puits ; trois anciennes carrières exploitées en champignonnières : rue Benoît Malon avec un puits à échelle situé ruelle aux Blanc et employant 4 ouvriers ; rue Auguste Blanqui, avec un puits à échelle et 3 ouvriers ; avenue du Docteur Durand, avec puits à échelle et 5 employés.

Le Paris Kanone pilonne Paris du 23 mars au 4 août 1918, tirant 351 obus sur la ville, causant la mort de 256 personnes et en blessant 620. Même si, à l'exception de Châtillon, la banlieue sud n'a pas eu à souffrir des bombardements du Long Max, le souvenir du harcèlement de ce que l'on croyait être la Grosse Bertha demeure dans la mémoire populaire comme le symbole des agressions subies par les populations de l'arrière et, plus particulièrement à Paris.

L'hôpital auxiliaire militaire n°88

La Grande Guerre a fait environ 30 millions de blessés parmi les combattants, sans compter les civils. On estime que 40% des soldats du contingent ont reçu une, voire plusieurs blessures. Le pays n'est pas préparé à accueillir un tel nombre de blessés et toutes les villes sont mises à contribution pour créer des « hôpitaux temporaires » et des « hôpitaux complémentaires ».

Des baraquements en bois sont construits à l'hôpital de Bicêtre pour accueillir des

⁴¹³ AM de Gentilly – 97BB1

⁴¹⁴ Idem

soldats tuberculeux. Ils étaient situés à l'angle des rues de la Convention et Rossel, à l'emplacement du parc Pinel. Le conflit terminé, les baraquements sont transformés en un sanatorium qui prend le nom de Georges Clemenceau. Après une lutte âpre menée par la municipalité, soutenue par l'ensemble du corps médical, le sanatorium Georges- Clemenceau sera définitivement fermé en 1935, après l'ouverture d'un nouvel établissement, portant le même nom, construit à Champcueil en Seine-et-Oise.

À Fresnes, c'est à la villa Sainte-Marguerite que les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ont transformé en centre d'accueil que les blessés de guerre sont logés. Le docteur Thouvenel monte chaque jour, à pied, d'Antony pour les soigner.

Pour recevoir les blessés dont le nombre ne fait que s'accroître, la Croix-Rouge française crée des « hôpitaux militaires auxiliaires ». Aucun nom ne leur est attribué, ils sont numérotés à mesure de leur création. C'est ainsi qu'à Gentilly, dès août 1914, l'hôpital militaire auxiliaire n°88 est installé dans les locaux de la congrégation des Lazaristes. Aujourd'hui disparue, la congrégation se trouvait dans l'actuelle avenue du général Gallieni. Il est géré par l'œuvre des blessés de la Croix Rouge de Paris et par la section de Gentilly du Comité des Dames Françaises, faisant office d'infirmières.

Dès la création de ce qui deviendra dans le langage populaire « l'hôpital 88 », la municipalité prête son concours à son organisation et un conseiller municipal y est spécialement attaché. L'administrateur, Monsieur Rigaud, demande au maire de prévenir les familles gentilléennes qui ont des soldats blessés ou malades qu'elles peuvent demander leur rapatriement à l'hôpital auxiliaire 88 des pères Lazaristes. Des quêtes, autorisées par le maire, sont régulièrement effectuées à la porte du cimetière de Gentilly au profit des blessés militaires en traitement dans cet établissement. Visité par le cardinal archevêque de Paris le 10 novembre 1914, l'établissement est également inspecté par le conseil municipal le mois suivant qui constate « le parfait aménagement de l'hôpital et sa bonne organisation »⁴¹⁵. À cette date, l'hôpital abrite 47 malades et a déjà connu deux décès.

Le premier Noël de la guerre touche profondément les familles. Sur l'initiative de l'école du groupe scolaire du Centre (actuel Henri-Barbusse), Madame Devillepoix, les institutrices et les élèves confectionnent et collectent du linge, des vêtements de laine et des objets divers en faveur des blessés de l'hôpital 88 que le maire fait parvenir à Monsieur Rigaud. Cette initiative touche profondément les malades, les infirmières et l'administrateur qui envoie un courrier dans lequel il exprime « (sa) profonde reconnaissance en même temps que (son) admiration auprès de Madame la directrice de l'école comme auprès des enfants dont les petits sacrifices si volontiers consentis prouvent à (ses) troupiers du 88 que dans ces jeunes âmes il y a quelque chose de très français. »⁴¹⁶

Les premiers soldats décédés à l'hôpital 88 sont inhumés dans les conditions les plus simples. En décembre 1914, le rapport d'un fonctionnaire du Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les Pompes funèbres signale « *les inconvénients que présente l'emploi d'un cercueil en simple volige*⁴¹⁷ pour les inhumations des militaires ». Théodore Tissier, Conseiller d'Etat et président du Syndicat des communes de banlieue estime « *qu'au point de vue de l'effort moral produit sur les familles et, en raison des conditions défectueuses dans lesquelles pourraient s'effectuer les exhumations ultérieures, il y aurait intérêt à renoncer à*

⁴¹⁵ Registre des délibérations daté du 6 décembre 1914. Archives municipales de Gentilly.

⁴¹⁶ Archives municipales de Gentilly

⁴¹⁷ Mince planche de bois blanc.

l'utilisation du cercueil en volige et à la remplacer par un cercueil en sapin d'un meilleur aspect et plus résistant »⁴¹⁸.

En janvier 1915, le conseil municipal décide de prendre à la charge de la commune les frais d'obsèques des militaires décédés à l'hôpital 88. « *Les cercueils fournis sont en chêne et l'inhumation a lieu dans un caveau offert par un généreux donateur. Il sera donc facile, plus tard, de faire droit aux demandes des familles qui solliciteraient l'exhumation des corps de ces militaires.* »⁴¹⁹.

Les cortèges funèbres partants de l'hôpital auxiliaire n°88 provoquent un incident. Depuis le 17 novembre 1885, un arrêté municipal interdit à Gentilly toute manifestation extérieure du culte. Or, les cortèges partant de l'hôpital 88 parcourent les rues de la ville, passant même devant la mairie. Dans un premier temps, le conseil municipal tolère cette dérogation aux prescriptions municipales par respect pour les « morts au champ d'honneur ». Mais ces morts devenant de plus en plus nombreux, lors de la séance du conseil municipal du 9 juillet 1915, considérant que « *ces manifestations d'un goût plus ou moins suranné, ne font que raviver des douleurs loin d'être éteintes et jettent de l'huile sur des plaies que seul le temps cicatrisera* », le maire décide de faire respecter l'arrêté de 1885 et d'interdire « *le maintien des cortèges mortuaires avec manifestations extérieures* ».

Très contrarié, M. Rigaud, l'administrateur de l'hôpital envoie une lettre au maire dans laquelle il refuse la subvention de 500 francs, votée d'ailleurs au cours de cette même séance du 9 juillet, afin de montrer sa désapprobation concernant l'interdiction des manifestations culturelles extérieures.

Lorsque le 11 novembre 1918 l'Allemagne capitule, de macabres décomptes concluent à un million quatre cent mille morts français, plus de dix millions pour l'ensemble des belligérants. À Gentilly, 487 soldats sont morts au champ d'honneur ou des suites de leurs blessures. En 1911, le dénombrement avait compté 10 744 habitants à Gentilly. 4,5% de sa population masculine a ainsi été rayé des registres. À Arcueil-Cachan, il est dénombré 350 « tombés au champ d'honneur », 450 au Kremlin-Bicêtre, 86 à L'Hay-les-Roses, xx à Villejuif et xx à Fresnes.

Lorsque la première liste de morts arrive, en décembre 1914, sur le bureau du maire, pas moins de 38 Gentilléens y sont inscrits. Lors du conseil municipal du 6 décembre, sur la proposition du Premier adjoint, Auguste Gratien, l'assemblée adresse « *aux familles des soldats de Gentilly morts au champ d'honneur son salut respectueux et l'expression de ses patriotiques condoléances* ». D'autre part, « *considérant que ces morts, tombés glorieusement pour la défense de la Patrie, honorent leur famille et leur pays, décide qu'une plaque commémorative sera apposée dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Gentilly pour perpétuer les noms et la mémoire de ces héros* »⁴²⁰. Le conflit terminé, en 1919, un « comité pour l'œuvre du monument commémoratif à élever à la mémoire des soldats de Gentilly morts pour la France sera constitué. Le monument aux morts a été inauguré le 22 octobre 1922.

Ce même 6 décembre 1914, Théodore Leroux pense de son devoir de lire à haute voix les 38 noms « par déférence pour leur mémoire ». L'assemblée écoute, debout, le maire donner la lecture de cette liste qui, malheureusement, n'est que la première. Beaucoup d'autres suivent, et, chaque fois, le même cérémonial se reproduit. Le maire lit les noms face à un auditoire debout et empli d'émotion.

Entre 1921 et 1930, 221 corps de militaires gentilléens « morts pour la France » sont

⁴¹⁸ AM de Gentilly – Délibérations municipales microfilms de 1836 à 1941

⁴¹⁹ Idem

⁴²⁰ Archives municipales – monuments – 199A à 199 B.

rapatriés dans la commune. Le transfert des corps a été pris en charge par l'Etat tandis que la municipalité en a assuré les frais d'inhumation.

Au Kremlin-Bicêtre, afin de conserver le souvenir des morts au champ d'honneur, il est décidé, le 14 juin 1919, de « *graver leurs noms dans des plaques de marbre apposées au haut du grand escalier de l'Hôtel de Ville. Afin de donner un relief particulier à ces plaques, les encadrements et les rampes seront enduits de stuc. Les verres dépolis donnant dans le péristyle seront remplacés par une verrière allégorique complétant ce monument de piété civique que la commune veut élever à la mémoire de ses enfants victimes de la guerre* ». À Fresnes, la liste des morts de la Grande Guerre est gravée sur le monument aux morts érigé face à l'ancienne porte principale. Une plaque de marbre, avec la même liste est apposée dans l'église Saint-Eloi.

Au début de l'année 1917, la grogne gagne une grande partie des pays engagés. L'arrivée de nombreuses femmes dans les usines permet aux patrons d'accroître leur autorité. Souvent inexpérimentées et contraintes à remplacer le salaire du mobilisé, elles acceptent de gros sacrifices, mettant en cause les acquis des luttes ouvrières : allongement de la journée de travail à 13 heures, généralisation du travail de nuit, réduction importante des salaires.

Même si la prise de conscience est inégale selon les entreprises, les corporations ou les communes, des grèves s'étendent un peu partout en France. Dans les villes à tradition ouvrières comme Ivry, Gentilly ou Villeneuve-Saint-Georges la combativité grandit. Le 29 mai, les 1800 femmes employées à la Compagnie des lampes à Ivry exigent l'augmentation de leur salaire horaire et la « semaine anglaise ». Le lendemain, d'autres entreprises suivent le mouvement. À Gentilly, 90 ouvrières blanchisseuses cessent le travail le 14 juin. Enfin, la grève « des bras croisés » des ouvrières de la cartoucherie de Vincennes où plus de 2000 femmes refusent de reprendre le travail dans l'atelier de fabrication des balles tant que le barème du taux horaire ne sera pas respecté. En mars, la Russie connaît sa première Révolution et la chute du tsar tandis qu'au début de 1918, tous les empires centraux sont, eux aussi, gagnés par les grèves.

La première demande d'armistice émane, le 26 novembre 1917, du tout nouveau pouvoir soviétique de Russie. Les empires centraux accèdent à cette requête et un traité de paix est signé le 3 mars 1918 avec Lénine.

Immédiatement après, l'Allemagne entame en France une offensive qui aurait pu lui assurer la paix. Mais, à partir du 15 juillet 1918, le sort des armes s'inverse et les alliés ne cessent de progresser. Finalement, défaite sur tous les fronts, l'armée allemande capitule et signe l'armistice à Rethondes, dans un wagon installé en forêt de Compiègne, le 11 novembre 1918.

Les immenses fêtes collectives commencent partout en France. À Gentilly, Raymond Gérard a tout juste 18 ans lorsque la nouvelle éclate. Il raconte⁴²¹ : « *Ah ! Qu'il fut beau et inoubliable le grand jour où l'ennemi vaincu remit l'acceptation de l'armistice. Ce fut le 11 novembre 1918. Le matin même, les journaux annonçaient la fin de la lutte pour 11 heures, si toutefois l'ennemi ne refusait pas de se soumettre aux conditions suprêmes des vainqueurs. Toute la population parisienne attendait impatiemment, fiévreusement même, le signal de la délivrance qui devait se faire par la voie de nos bouches à feu mêlée à celle du clocher.*

(...) « Onze heures moins le quart ! » s'écria ma mère en regardant l'horloge de notre salle à manger. Elle quittait bientôt la pièce pour revenir avec un plateau chargé de

⁴²¹ Extrait d'un texte écrit par Raymond Gérard, Gentilléen né en 1900. Avec l'aimable autorisation de reproduction lors de la réalisation de l'étude précitée sur la guerre de 1914/1918 à Gentilly.

rafraîchissements. « C'est pour la victoire », dit-elle toute joyeuse.

Nous nous assîmes tout autour de la table de famille et nos regards fixèrent le cadran de la pendule Empire placée sur la cheminée et dont les fines aiguilles avançaient lentement. (...) Bientôt l'heure sonna, mais une salve d'artillerie ébranla l'atmosphère. En un instant nous étions debout et les verres s'entrechoquaient avec un bruit joyeux. Quelle joie délirante ! C'était à n'y pas croire et pourtant les cloches sonnaient et la poudre parlait. Alors vraiment c'était fini cette guerre horrible, finies les alertes et la Grosse Bertha ! finies toutes nos privations. (...) Le déjeuner se passa joyeusement et bientôt nous étions dehors, marchant rapidement vers Paris où toute la banlieue parisienne se dirigeait en une foule immense. »

Le surnom de « poilus » a été donné aux soldats français qui, dans l'enfer des tranchées, ont d'autres préoccupations que de se raser. D'ailleurs laver son corps est aussi improbable que de se raser lorsque l'on vit dans la boue, terrés comme des animaux. Ce surnom peut tout aussi bien s'appliquer aux soldats allemands et aux alliés qui, dans les deux camps, se débattaient dans les mêmes conditions dégradantes. Ceux qui ont pu parler ont dit leur sentiment de ne plus appartenir au genre humain.

Le dernier poilu français, Lazare Ponticelli, s'est éteint le 12 mars 2008, à l'âge de 110 ans. Né en Italie, il fuit la misère de son pays avec ses parents et débarque à la gare de Lyon, à Paris, en 1907. Sept ans plus tard, il ment sur son âge pour s'engager dans la Légion étrangère. Il n'a que 16 ans. Un mois après son incorporation, la guerre éclate. Lazare Ponticelli est envoyé sur le front de l'Argonne et de Verdun où il combat pendant une année. Après l'entrée de l'Italie en guerre, en 1915, il est démobilisé et enrôlé dans les troupes alpines avec qui il combat les Autrichiens. Naturalisé français en 1939, il a vécu ses dernières années auprès de sa fille, au Kremlin-Bicêtre. Le dernier poilu étant décédé en 2011, il ne reste aujourd'hui aucun survivant connu du premier conflit mondial dans le monde.

Croissance ou perte démographique ?

Il est difficile de mesurer avec exactitude l'impact de la Grande Guerre sur la population en général et celle de nos sept villes en particulier. Des phénomènes migratoires ont profondément modifié le nombre des habitants sur l'ensemble de l'ancien département de la Seine (le Val-de-Marne n'existe pas encore). Aucune analyse ne peut donc reposer sur des bases certaines. Tout au plus peut-on tenter une approche.

L'urbanisation de la région parisienne durant l'entre-deux-guerres a, dans certains cas, littéralement effacé les traces de la guerre, même si l'on constate un tassement pour certaines de nos communes entre 1911 et 1921. Ainsi, la population de la partie de l'ancienne Seine qui deviendra le Val-de-Marne augmente de 33,6% entre 1901 et 1911, de 19,7% entre 1911 et 1921 et de 33% entre 1921 et 1931. On peut constater que l'accroissement de la mortalité et la baisse de la natalité, liés à la guerre, apparaissent nettement. Dans les communes de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre, ce ralentissement est également perceptible. Mais cette évolution n'est pas aussi nette à Arcueil ou Villejuif qui connaissent une forte augmentation de leur population entre 1901 et 1911 mais aussi entre 1911 et 1921 malgré un léger fléchissement. En revanche, Fresnes et L'Haÿ-les-Roses continuent leur accroissement malgré les pertes humaines du premier conflit mondial.

communes	1901	1911	1921	1931
Val de Marne		+33,6%	+19,7%	+33%
Arcueil/Cachan	8 425	11 319 +34,35%	14 966 +32,22%	16 200(A)+ 12 790 (C)) = 28 990 +93,70%
Fresnes	2 400	3 037 +26,54%	3 869 +27,39%	5 239 +35,40%
Gentilly	7 433	10 744 +44,5%	14 033 +30,6%	15 623 +11,3%
L'Haÿ-les-Roses	1 011	1 315 +30,06%	2 202 +67,45%	6 369 +189,23%
Le Kremlin-Bicêtre	11 830	14 907 +26,01%	16 830 +12,89%	17 453 +3,70%
Villejuif	5 835	8 671 +48,60%	11 725 +35,22%	25 192 +114,85%

Il ne peut donc y avoir de conclusion généralisée sur ce qui concerne l'évolution démographique liée à la guerre. En revanche, l'explosion liée à l'ouverture des lotissements et la construction de cité-jardins est généralisée, L'Haÿ va presque tripler (x 2,89) tandis qu'Arcueil/Cachan (x1,93, si l'on considère les deux villes afin de continuer la comparaison) et Villejuif (x2,14) doublent leur population. Dans une moindre mesure, Fresnes continue son urbanisation et donc la progression de sa démographie. À l'inverse, le Kremlin-Bicêtre et Gentilly marquent le pas entre 1921 et 1931 et leur croissance, même si elle demeure positive, est en fort retrait. Pour expliquer ce phénomène, une étude sérieuse mériterait d'être engagée. Toutefois, trois hypothèses peuvent être (prudemment) avancées. En premier lieu, les lotissements y sont peu nombreux. D'autre part, même si elles sont les plus industrialisées du futur Val de Bièvre, Gentilly et le Kremlin-Bicêtre n'appartiennent pas aux villes les plus industrialisées de la banlieue sud et l'absence de véritables grandes entreprises confère à ces communes un statut de ville industrielle secondaire. Après la première guerre mondiale, seules deux communes de la l'actuel Val-de-Marne offrent un nombre d'emplois supérieur à leur population active⁴²². Ce n'est pas le cas pour ces deux villes. Il n'est pas exclu qu'un certain nombre d'ouvriers se soient expatriés dans des communes voisines, d'autant qu'au début des années 1930, on assiste à de nombreuses faillites et fermetures d'établissements. Enfin, la dernière raison tient à l'annexion des terrains de la zone à Paris. Cette annexion réalisée en 1925 ampute les deux communes et les habitants qui les occupent deviennent des Parisiens.

La guerre provoque ou accentue d'importantes mutations de la classe ouvrière. Les vieilles hiérarchies industrielles s'effondrent. Les branches anciennes, textiles, cuirs et peaux, blanchisseries, bâtiment, industries de luxe régressent au profit des industries métallurgiques et chimiques.

Pour les hommes, la « grande fraternité du front », même si elle fut mythifiée, provoque un brassage des hommes et des idées. Pour nombre de poilus, le front revêt une dimension idyllique où les barrières et les privilèges sociaux étaient sensiblement atténués, voire bannis. Une minorité d'entre eux vont lutter pour que ce carnage soit réellement « la der des der » et l'aspiration d'un monde meilleur prend corps. La Révolution russe nourrit cette utopie.

L'embellie morale est de courte durée. Le passage de l'économie de guerre à l'économie de paix ne s'effectue pas sans heurts. Malgré le retour des femmes à la maison, le chômage s'étend avec la démobilisation des hommes.

⁴²² Il s'agit de Vitry et de Villeneuve-Saint-Georges – *Histoire du Val-de-Marne* – opus cité – page 263.

VIII - METAMORPHOSES DU PAYSAGE URBAIN

L'industrialisation de la France, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, propulse vers les villes de nombreux paysans à la recherche d'un travail. Les villes ne sont pas adaptées à cet afflux de population et la misère s'installe.

La pression démographique pousse à trouver des solutions pour loger ouvriers et employés attirés par le dynamisme de nos communes en pleine industrialisation. Cela ne se fait pas sans difficulté et, à côté d'immeubles de rapport de mauvaise qualité, cités-jardins, lotissements, puis, logements sociaux sortent de terre, altérant définitivement le caractère rural de notre région.



La cité-jardin d'Arcueil ou



... la cité Castor du Kremlin-Bicêtre

L'état du logement dans nos communes

L'industrialisation de la France s'affirme et, avec elle, apparaît la question ouvrière. La misère des paysans et le besoin de main-d'œuvre pour l'industrie saignent les campagnes et toute une population rurale se trouve précipitée au cœur de villes grandies trop vite, aux infrastructures mal appropriées.

Du point de vue politique, les orientations libérales dominent tout le XIX^e siècle. L'État s'abstenant de toute intervention, la construction de logements, comme beaucoup d'autres domaines, est abandonnée à l'initiative privée. Il faut attendre la fin du siècle pour qu'une loi, celle de 1894⁴²³, crée les Habitations à Bon Marché. Malgré ce premier pas, la construction reste insuffisante dans l'agglomération parisienne et l'augmentation des logements ne suit pas l'accroissement de la population.

La loi Bonnevey⁴²⁴, votée en 1912, autorise les municipalités à faciliter la réalisation d'habitations collectives à bon marché sous forme locative, donnant ainsi au logement social un ancrage public. C'est de cette loi que sont nés les offices publics d'Habitations à Bon Marché et les sociétés agréées chargées d'aménager, de construire, de gérer, d'assainir les maisons existantes et de créer des cités-jardins.

Le Conseil général de la Seine décide de procéder à une statistique de l'habitation en banlieue, d'après les renseignements relevés lors du dépouillement des feuilles de ménage du recensement de 1911. La publication, en 1918, des résultats de cette statistique permet de connaître les conditions de logements de la population parisienne en 1911⁴²⁵. Elle semble toutefois incomplète car le nombre de logements constitués de « baraques » recensés est de 3 pour Gentilly et aucune pour les autres communes. Il n'est pas impossible que les recenseurs ne se soient pas aventurés

⁴²³ La publication de la loi Siegfried le 1^{er} décembre 1894 favorise la multiplication des petits propriétaires par l'exonération de certains impôts directs et indirects.

⁴²⁴ La loi Bonnevey institue les Offices d'HBM. Elle est votée par 572 voix sur 572 votants !

⁴²⁵ *Recueil de statistique de la ville de Paris et du département de la Seine : Statistique des logements – 1918 – Paris – Imprimerie municipale -120 pages.*

sur la zone des fortifications de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre, constituée essentiellement de « baraques ». Il est permis également de s'interroger sur le recensement de l'état du logement dans la villa Mélanie à Arcueil où 80 familles vivent dans des baraques. Toutefois, cette statistique permet d'avoir une bonne approche de la situation du logement dans nos six villes (Cachan étant, en 1911, encore rattachée à Arcueil).

La statistique a été établie en fonction des réponses fournies aux deux questions suivantes : 1/ Nombre de personnes composant le ménage ; 2/ Nombre de pièces destinées à l'habitation des membres du ménage. Est comptabilisé comme pièce « *tout compartiment d'une maison destiné à l'habitation, séparé des autres par une cloison allant jusqu'au plafond et pouvant recevoir un lit d'adulte (comprendre la salle à manger, la cuisine, l'antichambre, les cabinets de toilette, assez grands pour contenir un lit, les chambres de domestiques, même séparées du logement, mais non les lieux d'aisance).* » Il a été considéré comme *surpeuplés* les logements composés de moins d'une demi-pièce par personne et comme *insuffisants* les logements composés de plus d'une demi-pièce et moins d'une pièce par personne. Le tableau ci-dessous donne le résultat de cette étude.

ETAT DU LOGEMENT DANS NOS COMMUNES EN 1911⁴²⁶

Ville	Nombre de personnes vivant dans des logements :		Nombre de personnes vivant dans des hôtels, garnis ou meublés		Population totale	% de personnes vivant dans de mauvais logements
	Surpeuplés/Insuffisants		Surpeuplés/insuffisants			
Paris	215 888	924757	18 006	42 901	2 838 661	
Seine	85 209	421 783	2 074	6 005	1 262 414	
Arcueil/Cachan	1 005 soit 9,46% de la population	4 268 40,19%	81 0,76%		10 619	50,41%
Gentilly	1 579 15,22%	4 141 39,91%	166 1,59%		10 374	56,72%
Fresnes	89 6,74%	461 34,95%	24 1,82%		1 319	43,51%
Kremlin-Bicêtre	1 505 13,11%	4 584 39,95%	246 2,14%		11 472	55,20%
L'Haÿ	36 3,57%	407 40,41%	0		1 007	43,98%
Villejuif	637 8,70%	2 797 38,20%	169 2,30%		7 321	49,20%
Total					42 112	
% Seine					3,33%	

⁴²⁶ Tableau établi selon les données du *Recueil de statistique de la ville de Paris et du département de la Seine : Statistique des logements – 1918 – Paris – Imprimerie municipale -*

Au vu de cette statistique, il apparaît que plus de la moitié de la population d'Arcueil-Cachan, de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre vit dans de mauvaises conditions de logement, près de la moitié pour Villejuif. Fresnes et L'Haÿ sont sous le seuil des 44%. C'est au Kremlin-Bicêtre qu'il y a le plus de meublés et garnis défectueux et, de plus, il a été recensé un dortoir dans cette même commune⁴²⁷. Ces pourcentages sont tous supérieurs à l'ensemble de la Seine qui affiche une moyenne de 40,80% de mal logés⁴²⁸. Cette statistique ne fait pas état des conditions d'hygiène de ces logements mais uniquement du peuplement.

En 1914, une enquête nationale est lancée sur « l'état de l'habitation en France ». Un questionnaire, adressé à diverses personnes et collectivités, porte sur l'état des logements, le taux des loyers et les remèdes envisagés. Le maire de Gentilly envoie la réponse suivante datée du 15 juin 1914 : « *Les logements sont en nombre insuffisant et il n'existe pour ainsi dire pas de locaux vacants. Les petits logements, en général, se trouvent dans de vieilles bâtisses malpropres, ne répondant à aucun règlement d'hygiène et manquant de canalisations réglementaires. Chaque logement se compose en moyenne de deux pièces et une cuisine dans lesquelles habitent six personnes. Les familles nombreuses rencontrent des difficultés pour se loger car les propriétaires refusent un trop grand nombre d'enfants. Les loyers ont subi une hausse d'environ 35% depuis ces dix dernières années. (...) Les remèdes à envisager sont, contre l'insalubrité : canaliser la ville, élargir les vieilles voies, imposer aux propriétaires de grosses réparations de transformation des vieux immeubles. Contre la cherté des loyers : établir des habitations ouvrières.* »⁴²⁹

En dépit du formidable effort de construction à Paris par l'Office Public d'HBM de la Seine (créé en 1914), de 1914 à 1932, la pénurie entraîne une dégradation des conditions de logements et le rejet en banlieue des fractions les plus défavorisées de la population, notamment des immigrés venus pour un grand nombre d'entre eux d'Europe centrale⁴³⁰. Les taudis se multiplient, plus particulièrement dans la première couronne où l'entassement s'accroît. La désaffectation des fortifications et l'expulsion des zoniers habitant dans des baraques sur la zone de servitude est loin de faire l'affaire des communes limitrophes comme Gentilly et le Kremlin-Bicêtre. En effet, si le terrain des fortifications appartient à l'armée, chaque commune est la propriétaire de son morceau de zone. La ville de Paris en devenant propriétaire de ces terrains prévoit l'expropriation des zoniers mais non leur relogement.

Au Kremlin-Bicêtre, sur trois demandes d'autorisation de construire accordées de janvier à septembre 1921, trois sont des bicoques, à Gentilly, 17 sur 19 et 111 sur 111 à Villejuif ! Ces chiffres ne représentent que les demandes d'autorisation de bâtir et non les constructions nouvelles. En effet, avec la loi de 1902 qui fixe à 20 000 le nombre d'habitants nécessaires pour qu'une commune puisse exiger le dépôt préalable d'une demande avant tous travaux de construction, les communes modestes, comme Arcueil, le Kremlin-Bicêtre, Gentilly ou Villejuif, voient leur territoire se couvrir de maisons dont les propriétaires ne sont tenus à aucune obligation. Aussi, dans ces communes, ne demandent une autorisation de construire

⁴²⁷ Le nombre des habitants de ce dortoir est inconnu et non comptabilisé dans ce tableau. Sur l'ensemble de la Seine, 438 personnes sont recensées comme vivant en dortoirs et 6 563 à Paris.

⁴²⁸ Hors personnes recensées comme habitant dans des bateaux (665), dans des baraques (671) ou des dortoirs (438), celles-ci n'étant pas comptabilisées dans nos communes. Les % ont été calculés par nous-même.

⁴²⁹ Archives départementales du Val-de-Marne – 51 1 - Enquête sur l'état de l'habitation en France.

⁴³⁰ Cf. plus loin, chapitre 8 sur la construction économique de nos communes.

que les propriétaires ayant l'intention d'édifier une construction relativement importante. Si donc ces constructions sont des bicoques, toutes les autres, beaucoup plus nombreuses d'ailleurs, ne sont en fait que des cabanes. Entre le 4 mai 1927 et le 27 mai 1933, soixante-cinq maisons ou immeubles sont déclarés insalubres à Gentilly par arrêté municipal⁴³¹.

Les îlots insalubres ou vétustes, le plus souvent les deux à la fois, constituent de véritables plaies au cœur des villes comme les rues Frileuses et Charles Calmus, à Gentilly, ou la villa Mélanie, à Arcueil. Cette dernière est à cet égard l'exemple type de ces îlots construits de bric et de broc, avec des matériaux de récupération, où une seule borne-fontaine alimente en eau potable 80 foyers arcueillais. Durant l'entre-deux-guerres, Arcueil et Gentilly détiennent le triste privilège d'appartenir aux villes de banlieue où le taux de mortalité par tuberculose est parmi les plus élevés, soit 20% contre 11% en moyenne. Pourtant, chacune de ces deux villes dispose d'un dispensaire municipal, d'un aménagement urbain qui n'est pas inférieur à la moyenne des autres communes de banlieue, sans compter les efforts municipaux en matière d'aménagements tels que le réseau d'égout ou les canalisations d'eau potable.

La population de ces bicoques et cabanes est essentiellement ouvrière. Ce qui avait été un temps l'apanage de la zone des fortifications déborde et s'étale sur les communes limitrophes. Aussi, comme l'ouvrier qui avait cru fixer sa famille « à la campagne » s'était aperçu qu'il n'habitait en fait qu'un coin sordide de la zone et des fortifs, les habitants des colonies de bicoques puis, plus tard, ceux des lotissements, ressentent la même impression d'amertume.

Afin d'encourager la construction d'HBM, la loi du 13 juillet 1925⁴³² affranchit ce type d'habitation de la contribution foncière pendant douze ans. Pour ce faire, il faut que ces HBM, collectifs ou individuels, répondent à certaines normes et, notamment, fournissent un certificat de salubrité délivré par le patronage des HBM et de la prévoyance sociale.

Au cours des années 1920, le nombre d'organismes d'HBM croît très rapidement, tant dans la diversité des statuts (public, privé, coopératif) que dans leur destination (accession à la propriété ou locatif). Parmi les nombreuses sociétés privées d'HBM qui se créent à cette époque, la Société d'HBM de Boulogne⁴³³ propose, en 1928, au maire de Gentilly, Auguste Gratien, un projet de construction de logements sur sa commune. La Société se présente comme « *désirant apporter une modeste participation à la solution de la crise du logement, (nous) avons procédé à l'étude de divers terrains situés sur le territoire de la commune* ». Les résultats de cette étude aboutissent à une proposition de construction de vingt immeubles, offrant 728 logements de grandeurs et prix divers. « *Tous les logements comprennent l'eau, le gaz, l'électricité, un garde-manger, un water-closet particulier, quelques uns ont le chauffage central. Aucun luxe ni installation somptuaire, mais pour tous un certain confort et un service hygiénique qu'on n'est pas habitué à trouver dans les immeubles à loyers restreints.* »⁴³⁴ Cette proposition tombe à point nommé car, au cours d'une délibération récente, le 12 novembre 1928, le maire venait de proposer la nomination d'une commission d'étude du logement sur la ville.

⁴³¹ Archives municipales de Gentilly – F50Ba à F50Bc – Crise du logement – antérieur à 1950.

⁴³² Article 298 de la loi des finances du 13 juillet 1925 portant fixation du budget général de l'exercice 1925. JO 14-07-1925 page 6575.

⁴³³ Elle deviendra plus tard la Société le Foyer du Progrès et de l'Avenir. Son président, Justin Poiry, est l'ancien vice-président du conseil municipal de Paris, habitant à Boulogne sur Seine.

⁴³⁴ Archives municipales de Gentilly – Logement social et garantie d'emprunt : le Foyer du Progrès et de l'Avenir – D23Ag

Lors de la délibération du 5 janvier 1929, le conseil municipal de Gentilly, « *considérant que la crise du logement sévit particulièrement à Gentilly où il y a de nombreux taudis à démolir ; considérant que c'est faire œuvre d'intérêt social et d'utilité publique que d'aider à la construction de logements salubres et à bon marché* »⁴³⁵, décide d'acheter un terrain situé rue Jean-Louis, au lieu-dit le Moulin de la Roche, de contracter à cet effet un emprunt de la somme nécessaire à l'acquisition enfin, de consentir à la Société d'HBM de Boulogne un bail emphytéotique du terrain ainsi acquis pour y construire et y louer un groupe d'habitations⁴³⁶. La municipalité apporte également la garantie municipale pour l'emprunt de la Société auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Des plans sont rapidement dressés par Monsieur Lecoq, architecte diplômé du gouvernement, afin de réaliser le groupe d'habitations qui, finalement, comprendra 614 logements de 1, 2 et 3 pièces avec salle familiale, entrée et w-c, eau, gaz, électricité.

En janvier 1932, les premiers locataires emménagent dans les Habitations à Bon Marché construites au 162 rue de L'Haÿ, l'actuelle rue Gabriel Péri, la première cité ouvrière de la ville. Mais il faut attendre 1949 pour qu'un Office Intercommunal d'HBM Arcueil-Gentilly soit créé. Avant cette date, la municipalité d'Arcueil, alors dirigée par Victor Roure⁴³⁷, avait créé en 1922 un Office d'H.B.M. que les municipalités suivantes avaient laissé sans suite.

Au Kremlin-Bicêtre où une polémique concernant la destruction d'un sanatorium, installé dans des baraquements à l'hôpital, fait rage⁴³⁸, les taudis se multiplient. Le 16 janvier 1920, un « Office public des logements vacants » est institué par le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre. Le maire se met en rapport avec la Fédération des Locataires pour l'organisation de cet office et attribue à la commission de solidarité sociale la charge de le gérer. Mais celle-ci se heurte rapidement à la loi du 23 octobre 1919 qui subordonne la constitution d'offices de logements à l'existence préalable d'un Office d'Habitations à Bon Marché. Le rôle de l'office se trouve alors limité à veiller à ce que l'affichage des logements vacants, avec l'indication des prix, soit régulièrement effectué. La commission décide l'ouverture d'un bureau où seront reçues les déclarations de vacance. L'inefficacité de cette mesure, qu'aucune disposition légale ne rend obligatoire, se trouve cependant atténuée par les lois autorisant (sous certaines conditions) la réquisition.

En juillet 1920, le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre décide de créer un Office Public d'HBM. Le maire, Georges Gérard s'adresse à ses conseillers : « *Les conditions actuelles de l'habitation populaire qui retiennent l'attention de tous les esprits ne sauraient laisser indifférent un conseil municipal élu sur un programme socialiste. La plus grande partie de nos administrés est logée dans des immeubles qui bravent les règles les plus élémentaires de l'hygiène. La désaffectation de la zone qui sera un bienfait de ce côté n'aura pas pour résultat immédiat de créer des habitations et il importe que chaque agglomération fasse l'effort en rapport avec ses moyens qui, atténuant les effets de la crise, soit un stimulant pour tous ceux qui ont la possibilité d'accomplir un acte identique. Il faut que, d'ores et déjà, nous donnions des indications en ce sens et que nous soyons prêts au moment où sera également déclassé le fort de Bicêtre, à prendre en main les vastes espaces qui en dépendent et grâce auxquels on pourrait faire de notre commune une cité modèle tant au point*

⁴³⁵ Archives municipales de Gentilly – Registre des délibérations 1790/1797 – 1814/1941 D 10Ab

⁴³⁶ Archives municipales de Gentilly – Garantie communale – Société le Foyer du Progrès et de l'Avenir – D24Gc

⁴³⁷ Maire d'Arcueil de 1920 à 1923.

⁴³⁸ Cf page 132.

de vue de l'aménagement urbain que de la création d'un OPHBM, conformément à la loi du 23 décembre 1912.»⁴³⁹

Selon la délibération du 16 juillet 1920, la constitution de cet office a pour but de provoquer la construction nécessaire d'habitations nouvelles et de régulariser le cours des loyers, mais aussi de veiller à l'observation de la loi du 23 octobre 1919 qui rend obligatoire la déclaration et l'affichage des logements vacants et de réduire la spéculation dont ils font l'objet. Afin d'assurer le démarrage de cet organisme d'intérêt public, appelé à recevoir d'autres concours sous forme de subventions, prêts ou dons, la commune dote immédiatement l'OPHBM du Kremlin-Bicêtre de 956 mètres carrés lui appartenant.

La création de cet office sera longue car de nombreuses embûches ralentissent le processus. Le 13 avril 1921, le maire informe le conseil que les différentes démarches qu'il a pu entreprendre afin d'obtenir les autorisations nécessaires en vue de la création de l'OPHBM sont restées lettres mortes. Le principal obstacle est la multitude des services appelés à donner leur avis, chacun opposant ses propres exigences. De plus, l'administration préfectorale exige de la commune qu'elle accorde à l'office un local pour ses bureaux et le personnel nécessaire à son fonctionnement. Le conseil s'y engage.⁴⁴⁰

Finalement l'office est enfin créé. Par une délibération du 30 juin 1928, le conseil d'administration de l'OPHBM se propose d'organiser un concours pour la construction d'un immeuble à bon marché au N°10 de la rue du Quatorze Juillet. Le 5 novembre 1932, la ville du Kremlin-Bicêtre accorde sa garantie à l'OPHBM, dans les conditions prévues par la législation sur les HBM, pour l'emprunt que celui-ci doit effectuer auprès de la Caisse des dépôts et consignation. Les immeubles de la rue du Quatorze Juillet sont les premiers logements sociaux réalisés par la Ville par le biais de l'OPHBM.

Les logements de la cité du 162 rue Gabriel Péri construite à Gentilly au début des années 1930⁴⁴¹ et ceux de la rue du Quatorze Juillet au Kremlin-Bicêtre, sont les tout premiers logements sociaux du Val de Bièvre. Les autres communes de la communauté d'agglomération ne construiront leurs logements sociaux qu'après la seconde guerre mondiale.

Le désir de vivre mieux : dans un lotissement à L'Haÿ-les-Roses ...

L'industrialisation massive des grandes villes en général et de la région parisienne en particulier provoque le déplacement des ruraux vers les villes, là où se trouve le travail. Cet exode rural important, qui amène un million de personnes en région parisienne⁴⁴², confronte les villes à d'inquiétants problèmes de logement et de salubrité. La croissance de la banlieue parisienne et l'augmentation continue des loyers provoquent un débordement extra-muros. Ceux qui vivent dans les taudis parisiens se tournent vers la banlieue. Deux possibilités vont s'offrir aux mal-logés parisiens qui rêvent d'une maison à la campagne : acheter dans un lotissement ou s'installer dans une cité-jardin. L'installation en banlieue dans un pavillon individuel apparaît à de nombreux mal-logés comme un véritable salut : plus de loyer à payer, un logement plus vaste et plus sain, les ressources d'un jardin à portée de la main et, enfin, devenir propriétaire !

⁴³⁹ Archives municipales du Kremlin-Bicêtre – Archives sur la constitution d'une société d'HBM – deux boîtes à l'espace Brossolette.

⁴⁴⁰ Idem

⁴⁴¹ Les HBM du 162 rue Gabriel Péri ont été inaugurés en 1932.

⁴⁴² *Paris en Banlieue* – Catalogue de l'exposition du musée municipal de Nogent-sur-Marne - 2002

Avant la guerre de 1914/1918, la spéculation foncière des lotissements s'effectue au stade « artisanal » : un cultivateur, propriétaire de ses terres, les lotit lui-même ; ce qui constitue une opération avantageuse étant donné les difficultés de l'agriculture en proche banlieue. « À la veille de la première guerre mondiale, l'agriculture du Val-de-Marne, à l'exception de celle du plateau de Brie, est un secteur sur la défensive », écrit Annie Fourcaut⁴⁴³. Le morcellement de ces grandes propriétés permet des opérations immobilières faciles, rapides et rentables. Ces premiers lotissements offrent à une clientèle aisée la possibilité de faire construire une résidence secondaire proche de la capitale.

Les chemins de fer jouent un rôle primordial dans la naissance du phénomène moderne de la banlieue. En dissociant la distance temps de la distance kilométrique, le train démocratise la clientèle des lotissements. Lorsqu'en 1890, Gentilly obtient l'ouverture d'une station sur la ligne de Sceaux, l'urbanisation des quartiers voisins commence. Le plateau Mazagran, jusque-là inhabité, se lotit et se couvre de pavillons⁴⁴⁴. Au contraire de certaines villes de banlieue, Gentilly ne subit pas d'une façon spectaculaire le grand phénomène des lotissements, sa superficie réduite ne le permettant pas. Toutefois, un bon nombre de parcelles moyennes sont loties sauvagement par leurs propriétaires, engendrant la naissance de quartiers insalubres.

L'apparition des abonnements hebdomadaires et des billets à prix réduits⁴⁴⁵ contribue à l'utilisation quotidienne du train pour les déplacements de travail. Une clientèle de résidents permanents, bien plus modestes que les premiers, s'installent alors sur les terres de culture et les petites propriétés qui se lotissent. Après la guerre, les propriétaires ne lotissent plus eux-mêmes. Ils vendent leurs terrains à de gros propriétaires, à des entrepreneurs ou à des géomètres qui prennent en charge le lotissement. Parfois, le propriétaire loue l'ensemble de son bien à un « locataire principal » qui, lui-même, sous-loue à divers sous-locataires des lots n'ayant aucun point d'eau, pas d'écoulement, un w-c pour l'ensemble des occupants et sans possibilité de viabilité correcte.

À la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la guerre de 1914-1918, en Val de Bièvre, peu de logements ont l'eau ou une quelconque commodité, mais les loyers sont encore peu élevés. La part du logement est faible dans le budget ouvrier et n'excède guère 10 à 12%⁴⁴⁶. La famille ouvrière de Gentilly ou de Villejuif vit le plus souvent à l'extérieur de son logement que l'insalubrité rend répulsif⁴⁴⁷. L'homme est à l'usine ou au cabaret ; la femme, quand elle ne travaille pas, trouve sa sociabilité à la borne fontaine, dans l'escalier, la cour ou les commerçants de son quartier. Le dimanche, la famille se retrouve dans les guinguettes ou sur les fortifs. La mentalité du loti, où triomphe l'idéologie du pavillon individuel, est toute différente.

Entre les deux guerres, une importante législation se développe, tentant de réglementer les transactions immobilières, les loyers, la construction privée, l'hygiène publique et l'urbanisme de ces lotissements de banlieue. En vain. Les premiers « pionniers » qui s'installent en banlieue au début de ce grand mouvement des lotissements vivront parfois une dizaine d'années sans rue, ni égout, ni eau courante, ni électricité, ni gaz domestique. Les ruraux, fraîchement transplantés en région

⁴⁴³ *Histoire du Val de Marne* – Chapitre 11 : *Naissance d'une banlieue* – Opus cité page 189.

⁴⁴⁴ Cf. *Un siècle de transport en commun à Gentilly* – SHG – Mars 1987 .

⁴⁴⁵ Sur ce point, voir chapitre suivant : *Construction d'un espace économique ; le maillage des transports en commun.*

⁴⁴⁶ Cf. Annie Fourcaut – *Histoire du Val de Bièvre* – page 194.

⁴⁴⁷ *Idem.*

parisienne, se trouvent moins dépaysés dans un lotissement de banlieue grâce au jardinet. En le cultivant, ils pallient aux difficultés de ravitaillement de l'après-guerre. Une publicité intense interpelle les Parisiens, de 1922 à 1928. Des affiches, intitulées « Tous propios » vantent les avantages de la vie au grand air, les grandes facilités de paiement, promettent un rapide et complet équipement urbain. Certaines parlent de « lotissements artistiques », des plaisirs de la pêche et de la chasse. L'une d'elles montre le Président Poincaré gravissant d'un pas allègre un coteau fleuri pour aller, lui aussi, acquérir son lot⁴⁴⁸. Cette publicité importante s'appuie également sur des publications comme *Proprio*, annuaire du lotissement et de la construction dans la région parisienne.

À Villejuif, en 1921, un panneau publicitaire est installé à l'angle de la route de Fontainebleau et de la voie des Bons-Enfants (actuelle rue Daniel Féry) indiquant que de « Nombreux terrains sont à vendre ou à louer sur les communes de Villejuif, Vitry, Chevilly, L'Haÿ-les-Roses et Thiais ». Le lotisseur étant un certain Monsieur Legendre habitant à Villejuif, Grande rue (rue Jean-Jaurès).⁴⁴⁹ Le terrain de 2 ha, au lieu dit Les Plâtras, est une terre agricole que René-Charles Legendre a divisé en 60 lots et dont 40 seront vendus en 1924. L'exemple de Villejuif est typique de terres agricoles, notamment des terres à blé, que les propriétaires vendent soit à des marchands de biens, soit aux lotis eux-mêmes.

Le nombre des habitants fait un bond : alors qu'en 1901, où le territoire n'est urbanisé qu'à 18% (contre 65% à la même date à Gentilly), la population était de 5 835 habitants. En 1921, elle passe à 11 725 personnes, soit plus de 200% ! Cette nouvelle population de lotis arrive majoritairement de logements surpeuplés du 13^e arrondissement de Paris et sont, pour la plupart, des ouvriers et des employés.⁴⁵⁰ Le lot le plus fréquent présente une superficie de 350 à 450 m², soit une façade de 10 à 15 mètres sur une profondeur de 35 à 40 mètres. Le prix des abords de la route de Fontainebleau et de l'avenue de Paris étant plus élevés, les lotissements s'effectuent majoritairement loin des routes principales, vers l'ouest de la commune.⁴⁵¹ Les anciens chemins ruraux deviennent des « rues » bordées de parcelles et les lots sont divisés par des accès en impasse. Leur éloignement d'une voie importante et leur raccordement à ce qui n'étaient encore que des « chemins à charrettes » ne va pas simplifier la vie quotidienne de ceux que l'on ne va pas tarder à appeler les « mal-lotis ».

Dans le même temps, aucune grande entreprise ne s'implante. Seuls quelques ateliers et un petit nombre d'entreprises modestes continuent, comme par le passé, à constituer l'infrastructure économique de la commune. Aussi, la ville tend à devenir une ville dortoir car la majorité de la nouvelle population constituée de lotis, travaille à Paris ou dans les communes voisines déjà industrialisées. Toutefois, parmi les 7 000 nouveaux habitants arrivés entre 1921 et 1926, un grand nombre d'ouvriers ou d'employés travaillent à l'asile d'aliénés et à Paul Brousse, les deux plus gros pourvoyeurs d'emplois de la ville.

À Arcueil, en 1922, une propriété de onze mille neuf cents mètres carrés, située dans le sud-ouest de la ville, composée d'un bois, d'un parc et d'un jardin potager, est divisée en 36 lots afin d'être lotie. Le nom de « Marie-Louise » est attribué à une allée aménagée dans le lotissement : le prénom de la femme du lotisseur. Cette

⁴⁴⁸ Rapporté par Jean Bastié dans *L'Accroissement de la banlieue parisienne* – Opus cité.

⁴⁴⁹ D'après un article de Jean-Paul Perreaux intitulé : *René-Charles Legendre, lotisseur à Villejuif* – Histoire locale et Patrimoine – Avril 2011 – n°17.

⁴⁵⁰ Archives municipales de Villejuif – Logements 2 – Mémoire de Florence Gulgonen et Futh Marques – Titre non précisé – 45 pages – 1977.

⁴⁵¹ Idem page 23.

pratique est très courante où les lotisseurs donnent à une voie le prénom de leur femme ou de leur fille, voire le leur. Les terrains sont vendus nus, sans équipement : « *Les vendeurs se réservent le droit d'établir, si bon leur semble et quand il leur plaira, les canalisations pour l'égout, l'eau, le gaz et l'électricité sur la propriété* », stipule l'acte de vente⁴⁵².

En 1952, dix lots ont été vendus et les 26 lotis de l'impasse Marie-Louise n'ont toujours ni gaz, ni électricité et ne jouissent que d'un branchement collectif pour l'eau potable. La voirie n'est encore qu'un chemin de terre sans trottoir, mais possède un éclairage public⁴⁵³.

Toujours à Arcueil, en 1923, M. Alonzo, lotit en 39 lots son terrain situé le long de la route d'Orléans (N20), la Villa Moderne. En 1952, tous les lots de la Villa Moderne ont été vendus et 150 personnes y habitent, bien que le lotissement n'ait pas été approuvé en préfecture. La voirie est en très mauvais état et l'assainissement n'est pas réglementaire, les eaux pluviales se déversant dans les carrières. En revanche, le lotissement offre l'eau, le gaz, l'électricité et l'éclairage public, le tout ayant été installé aux frais des propriétaires.

Beaucoup d'autres lotissements sont aménagés à Arcueil durant les années 1920 : Villa Gustave-Edouard chemin de Force, villa Laplace, impasse des Peupliers, impasse Simon, impasse Adam, rues de l'Etoile et de la Villageoise, impasse de la Blonde, rue Fontaine, dans les mêmes conditions de manque d'hygiène, non viabilisés et sans approbation de la préfecture.

L'Haÿ-les-Roses et ses nombreuses terres de cultures est une aubaine pour les spéculateurs. Restée jusque-là en retrait de l'urbanisation, la commune voit ses terres agricoles et ses grandes propriétés disparaître au profit de lotissements. Une intéressante étude a été réalisée sur l'implantation de ces lotissements à L'Haÿ-les-Roses, implantation qui va radicalement changer la physionomie de cette commune demeurée rurale. C'est sur ce mémoire de maîtrise⁴⁵⁴, réalisé par Jean-François Saint Gaudens, que nous nous appuyons pour détailler le phénomène L'Haÿ-les-Roses.

À l'exception du Jardin Parisien, créé en 1911, la cinquantaine de lotissements de L'Haÿ apparaît durant l'entre-deux-guerres, faisant de la commune, selon Claude Penetier et Nathalie Viet-Depaule⁴⁵⁵, un « haut lieu des lotissements ». De petite taille, dispersés et implantés de manière anarchique, n'ayant le plus souvent qu'une seule voie d'accès (quatre au maximum), les lotissements organisent « *le mitage des espaces ruraux dans de toutes petites opérations réalisées à la sauvette* » explique Saint Gaudens⁴⁵⁶, selon les opportunités offertes à la spéculation foncière. Certains d'entre eux, tels les lotissements du Jardin Parisien, du Cottage Tolbiac, de la Cité Jardin ou du Parc de L'Haÿ, représentent des groupements au moins aussi importants que le village lui-même⁴⁵⁷. Si l'on ajoute les lotissements « sauvages », plus modestes, l'apparition des lotissements transforme brutalement le statut rural de

⁴⁵² Cité par Jacques Varin – Mémoires d'Arcueil – opus cité – page 124.

⁴⁵³ Archives municipales d'Arcueil – W20 lotissements défectueux.

⁴⁵⁴ Jean-François Saint Gaudens – *La commune de L'Haÿ-les-Roses et les lotissements pendant l'entre-deux-guerres* – Mémoire de maîtrise en histoire contemporaine sous la direction d'Annie Fourcaut – Université de Paris I Panthéon Sorbonne – 1998-1999 – 155 pages.

⁴⁵⁵ Claude Penetier et Nathalie Viet-Depaule – *Les ouvriers de l'entre-deux-guerres dans le département de la Seine et leur représentation politique. Esquisse typologique – Villes Ouvrières 1900-1950* – L'Harmattan – 240 pages – 1990 – page 225 – Cités par J.-F. Saint Gaudens. Page 27

⁴⁵⁶ Page 31.

⁴⁵⁷ Page 31.

L'Haÿ en commune urbaine à l'habitat dispersé, alors même que le centre primitif concentre seul les structures principales (mairie, école, commerces)⁴⁵⁸.

L'aventure des mal-lotis de l'entre-deux-guerres

Les familles qui viennent de verser l'équivalent d'une journée de salaire pour réserver leur lot, ne se doutent pas du sort qui leur est réservé. Ce sont, pour l'essentiel, des ouvriers mais aussi des employés et des artisans.

Tout à la joie de devenir propriétaires et d'améliorer leurs conditions de logement, elles oublient un instant les sacrifices que va leur demander le remboursement de leur lot. Pour certaines de ces familles viendront s'ajouter les annuités de remboursement de leur pavillon construit grâce aux avantages apportés par les lois Ribot et Loucheur⁴⁵⁹. Surtout, elles ne savent pas encore que l'institution des taxes syndicales obligatoires augmenteront le remboursement de leur terrain du double, voire du triple. En effet, en 1928, l'année où la loi Loucheur favorise l'accession à la propriété, les lotissements défectueux se multiplient. Afin de favoriser l'amélioration de ces lotissements, majoritairement construits avant 1924, une loi n'autorise de construction que sous réserve du respect de certaines loi d'hygiène et de salubrité⁴⁶⁰, la loi dite loi Sarraut⁴⁶¹ oblige les lotis à se constituer en groupements dites « associations syndicales ». Les travaux envisagés alors par le législateur « *sont destinés à placer les lotissements défectueux dans les mêmes conditions de viabilité, d'assainissement et d'hygiène que les agglomérations voisines de même importance. Les voies aménagées sous le bénéfice de la loi nouvelle doivent être ouvertes à la circulation publique et satisfaire aux conditions prescrites pour le classement dans la voirie urbaine*⁴⁶² », stipule la loi.

En principe, le financement des travaux est tripartite : les lotis, l'Etat et le Département. Les subventions allouées par l'Etat varient entre la moitié et le tiers du montant des dépenses à effectuer. Quant au Département, sa participation se traduit par des prêts accordés aux associations syndicales. Les lotis doivent rembourser ce prêt en annuités sous la forme de cotisations à l'association syndicale. Ce remboursement doit s'effectuer en 10 ans maximum avec un intérêt de 4%, d'où l'augmentation sensible du prix d'achat initial. Nombre de lotis refusent la création d'une association syndicale. C'est le cas à Arcueil où peu de lotissements en possèdent⁴⁶³

C'est pourquoi les premiers pionniers qui s'installent dans les logements provisoires dès le début de ce grand mouvement vivront parfois une dizaine d'années sans rues, sans égouts, ni eau courante, ni gaz, ni électricité. L'aventure des mal lotis commence ! Dès lors, le mot prend un sens général et passe dans la langue courante. Ce problème des « mal-lotis » domine toute la vie de la banlieue de l'entre-

⁴⁵⁸ Page 36.

⁴⁵⁹ La loi, initiée par Alexandre Ribot en 1908, institue les sociétés de crédit immobilier, celles-ci devant se constituer sous la forme anonyme avec un capital minimum. Pour contracter un emprunt à une caisse de crédit immobilier, il fallait posséder, au minimum, le cinquième du prix du terrain et de la construction réunis. Le nom de Louis Loucheur reste attaché à son texte de loi, voté à l'unanimité en 1928, et qui contribua au développement du pavillon. L'apport initial pour l'aide à l'accession avait été fixé invariablement à 4 000F, mais il pouvait être réduit, voire même supprimé, en fonction de la situation du chef de famille. À partir de 1933, on commence à diminuer les subventions et, en 1938, deux décrets-lois mettent fin aux avantages de la loi Loucheur.

⁴⁶⁰ Voir plus loin, page 258.

⁴⁶¹ Du nom du Ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut.

⁴⁶² *Code pratique des lotissements et des associations syndicales avec une introduction concernant l'application de la loi Sarraut* – Librairie du Recueil Sirey – Paris – 1928 – page 6.

⁴⁶³ Archives municipales d'Arcueil – Logements défectueux – 01/221 n°1

deux-guerres dont les politiques s'empareront aux élections municipales et législatives. Nombre de lotis, très investis dans la vie associative des villes, seront élus.

Dans les années 1920, l'automobile est peu répandue et son usage quotidien hors de portée des petites gens. Les lotissements s'implantent majoritairement dans la proximité d'une voie ferrée. Toutefois, l'important n'est pas tant la présence de la voie ferrée que celle d'une gare. Or, les terrains proches d'une gare, s'ils ne sont pas déjà bâtis, sont trop chers. Ainsi, tout en étant liés au voisinage d'une voie ferrée, bien des lotissements se trouvent éloignés d'une gare.

Cet inconvénient est criant à L'Haÿ-les-Roses où, en plus de la dissémination sur le territoire de la commune et de l'éloignement du centre, L'Haÿ ne possède aucun moyen de transport. Comme le fait remarquer Jean-François Saint Gaudens dans son mémoire⁴⁶⁴, jusqu'en 1926, les seuls liens de la commune avec Paris sont la ligne du chemin de fer Limours-Paris et l'Arpajonnais qui passent tous deux à Bourg-la-Reine : *« Les lotis doivent chaque jour emprunter les sentiers boueux de la commune pour se rendre à Paris. Pour les lotissements les plus éloignés, la distance qui les sépare de la gare de Bourg-la-Reine peut atteindre 4 kilomètres. Par la suite une ligne d'autobus reliant L'Haÿ-les-Roses à Bourg-la-Reine et deux autres faisant le trajet entre la commune et Paris seront créés pour faciliter les déplacements quotidiens. »*⁴⁶⁵.

L'hiver, la rue en terre, sans caniveau, se défonce, se creuse d'ornières profondes, se transforme en champ de boue. Sur les plateaux imperméables, l'eau reflue par tous les orifices, y compris les latrines. D'autant que chacun doit pourvoir par ses propres moyens à la résorption de ses ordures, à l'évacuation dans des puisards de ses eaux usées et de ses latrines. Les premiers lotis se souviennent des cloaques pestilentiels, des mouches et des rats. Lorsqu'un décès survient, il faut porter le cercueil à dos d'homme car l'antique corbillard tiré par un cheval ne peut pénétrer dans les sentiers impraticables du lotissement. De nombreux lotis sont, par nécessité, de fervents adeptes de la bicyclette. Sur leur vélo, ils parcourent quotidiennement de longs trajets, ne serait-ce que pour se rendre à la gare. Nombre de champions cyclistes de l'entre-deux guerres sortent de clubs de banlieue⁴⁶⁶.

Devant le scandale créé dans toute la région parisienne par la situation des mal-lotis, les pouvoirs publics réagissent mollement. En 1924, une loi exige le dépôt d'un projet d'aménagement à la mairie par le lotisseur. Si elle pose quelques entraves aux lotisseurs, cette loi n'arrête pas la spéculation, d'autant que certains maires ferment les yeux. Seule la loi Sarraut se révèle efficace pour certains lotissements, mais reste impuissante à récupérer une partie des bénéfices des lotisseurs s'étant engagés à réaliser des aménagements et qui, en fait, avaient disparu.

Pour bénéficier des avantages de la loi Sarraut, les lotis doivent se constituer en associations syndicales. L'initiative de la création peut être prise soit par un ou plusieurs des intéressés, soit par le maire, soit par le préfet. À Villejuif, la municipalité entame les formalités à partir de juillet 1928. En mars 1935, le conseil municipal intervient auprès de l'Etat car, depuis leur constitution en 1928, les syndicats de mal-lotis n'ont encore reçu aucune des subventions dues par l'Etat : *« Malgré le silence que garde la grande presse, il reste une misère des mal-lotis. Cette misère est celle des petits propriétaires qui ont obtenu la mise en viabilité de leur lotissement et qui, aujourd'hui, ont les plus grosses difficultés à payer les taxes syndicales par le fait*

⁴⁶⁴ Page 92

⁴⁶⁵ Page 92

⁴⁶⁶ Tel le Velo-club de Levallois, pépinière du cyclisme français de l'entre-deux-guerres.

qu'ils sont chômeurs ou que leur salaire a été diminué. La misère des mal-lotis, c'est aussi la situation des riverains qui depuis 15 ans piétinent dans la boue, vivent dans des logis sans eau, ni gaz, ni égouts, et attendent depuis des années la mise en viabilité de leur lotissement après s'être constitués en syndicat d'après la loi de 1928. »⁴⁶⁷ peut-on lire dans un bulletin municipal de 1935. Enfin, en 1937, les subventions et les prêts nécessaires pour l'exécution des travaux d'assainissement sont versés, mais les devis ayant été faits plusieurs années avant, le compte n'y est pas.

La colère des mal-lotis s'intensifie. Des Sociétés d'épargne, parfois isolées, parfois groupées en associations syndicales, entament timidement, avec leurs faibles moyens, quelques travaux de voirie et d'électrification. La Fédération des travailleurs mal-lotis ne croît pas à l'aménagement des lotissements par voie individuelle. Elle met sa confiance dans l'action de masse et la pression sur les pouvoirs publics. À l'approche des élections législatives de 1928, une grande agitation se développe : pétitions, meetings, délégations se succèdent.

Les résultats électoraux des municipales de mai 1935 traduisent, dans les communes à lotissements, toutes les raisons locales de mécontentement, comme nous le verrons plus loin⁴⁶⁸. Beaucoup de ces communes passeront à la gauche qui les a soutenues. D'autant que la tendance majoritaire s'est inversée chez les élus qui, après avoir été des lotisseurs eux-mêmes, sont désormais des lotis.

À Villejuif, où, en 1926, la population est lotie à 33% (42% en 1936⁴⁶⁹), la nouvelle municipalité élue en 1925 se préoccupe de ces citoyens spécifiques. Dans le Bulletin municipal d'avril 1929, nous pouvons lire : « *En 1925, c'est plus de 60 lotissements qui étaient disséminés sur le territoire de Villejuif. Ils avaient poussé de 1918 à 1925 sans les moindres travaux élémentaires de viabilité, sans eau, ni gaz, démunis de tout hygiène. Cette situation s'est développée sous l'œil indifférent de l'ancienne municipalité. Nous trouvons l'explication de cette attitude dans le fait que certains élus étaient lotisseurs eux-mêmes, que les autres avaient des liens de parenté et pour le moins d'amitié avec des lotisseurs les plus renommés.* »⁴⁷⁰

Le conseil municipal de Villejuif entame des poursuites contre certains lotisseurs particulièrement indécents. Ainsi, Paul Vaillant-Couturier (élu en 1929) fait état dans le bulletin municipal n°9 de mai 1937, du lotisseur de la villa de Belvédère qui avait réussi presque en toute légalité à vendre ses lots deux fois à des personnes différentes⁴⁷¹.

En attendant, les conflits se multiplient. À Gentilly, des terrains appartenant à la famille Brault, délimités par les rues de L'Haÿ, Verdun, Elie, Charls-Calmus, Victor-Hugo, de Bièvre et de la République (quartier dit de Victor-Hugo), ancienne propriété ayant appartenu aux Jésuites avant la Révolution, sont vendus le 2 février 1923 à Messieurs Louis et Joseph Bervialle, Lucien Beis et Henri Videcoq, tous quatre géomètres à Paris. Ces terrains étaient déjà loués à usage d'habitation bien avant 1914, les locataires y avaient édifié des baraquements dans le genre de ceux que l'on trouvait sur la zone des fortifications. Indépendamment des rues ci-dessus désignées et dans lesquelles il n'existait aucune viabilité, les terrains très morcelés étaient percés de passages étroits, véritables cloaques en hiver.

⁴⁶⁷ Archives municipales de Villejuif – Logements (2) – Bulletin municipal de mars 1935.

⁴⁶⁸ Chapitre IX : Les conséquences sociopolitiques de ces évolutions.

⁴⁶⁹ Ces chiffres sont extraits de : Annie Fourcaut – *Du lotissement au quartier* – in *Le cas de la banlieue parisienne dans l'entre-deux-guerres* – Ecole française de Rome – 1993 - pages 441 à 457.

⁴⁷⁰ Cité par Carlos Escoda - « *à travers le bulletin municipal – 1927-1939* » - Villejuif Notre Ville octobre 1980

⁴⁷¹ Archives municipales de Villejuif – Logements (2)

Les nouveaux propriétaires pensent d'abord renvoyer tous les locataires. Ceux-ci, affolés, font appel à la municipalité qui prend la défense de leurs taudis. À priori de bonne foi, les sieurs Biervalle, Beis et Videcoq viabilisent les voies que la municipalité, alors dirigée par Auguste Gratien, s'empresse de classer dans le réseau des voies urbaines. Quelques mois plus tard, les lotisseurs du terrain Brault sont sommés de se mettre en règle avec la loi de 1924. Convoqués par les services préfectoraux, ils déclarent que si on les oblige « à soumettre un ou des projets de lotissements à l'approbation préfectorale, ils préféreraient n'en rien faire et laisser les choses en l'état, soit en relouant, soit en revendant les lots suivant les limites actuelles, ce qui serait certainement leur droit.⁴⁷² » Devant cette menace, Auguste Gratien, le maire, fait, le 13 janvier 1928, la réponse suivante : « En conformité des termes de la lettre de M. le Préfet de la Seine en date du 28 février 1927, autorisant le remembrement du lotissement effectué antérieurement aux lois du 14 mars 1919 et 19 juillet 1924, la municipalité de Gentilly autorise la vente ou location des lots tels qu'ils sont figurés au présent plan, sans qu'il soit besoin de remplir les formalités prévues aux lots régissant les lotissements »⁴⁷³. Ce n'est qu'en juillet 1937, que la nouvelle municipalité élue en 1935, s'interrogera sur les conditions dramatiquement insalubres de ce lotissement.

Le lotissement de la rue Anatole France, à Arcueil, doit refaire sa viabilité en 1929. Suite à la demande d'aménagement du lotissement de la rue de Gentilly, faite au maire d'Arcueil par les lotis, le conseil municipal « considérant que, dans les conditions fixées dans le programme annexé au dossier de l'enquête, est d'une utilité incontestable pour les habitants et contribuera à l'assainissement de ce quartier, émet un avis favorable à l'approbation du projet par application des dispositions de la loi du 19 juillet 1924 », le 24 août 1931⁴⁷⁴. Tandis qu'en 1932, ce sont les lotissements Laplace, Jeanne d'Arc et Albert-le-Grand qui doivent être réaménagés. Le Kremlin-Bicêtre ne connaît ses premiers lotissements qu'après la loi de 1924 obligeant au dépôt d'un projet d'aménagement à la mairie par le lotisseur. Le 1^{er} mars 1925, le maire de la ville examine la demande de participation aux travaux de viabilité que voudraient faire exécuter les propriétaires du lotissement des Closeaux. Il avait été admis que le pavage des voies privées de ce lotissement pourrait être réalisé par la commune avec de vieux pavés. À condition que l'installation de l'eau soit effectuée conformément aux conditions du cahier des charges du lotissement, la commune accepte de payer la moitié du prix du pavage, l'autre moitié restant à la charge des propriétaires.

Aucune législation n'oblige les villes à participer aux travaux de viabilité, en principe à la charge du lotisseur. Il semble que, d'une manière générale, la commune du Kremlin-Bicêtre soit restée vigilante sur les problèmes de voirie. Lorsque la Société Saint-Vincent-de-Paul dépose un projet de lotissement rue Bobillot (actuelle rue Anatole France), le conseil municipal se range à l'avis émis par la commission d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Sceaux, sauf en ce qui concerne le chemin privé qui doit desservir les pavillons à édifier. La largeur de cette voie étant prévue à 4 mètres, le conseil exige qu'elle soit portée à 10 mètres, conformément au règlement communal.

Toujours au Kremlin-Bicêtre, Monsieur Chereau, propriétaire, décide de lotir son terrain au lieudit les Sablons. Le dossier de son lotissement passe devant le conseil municipal, après avoir été accepté par la commission d'arrondissement. Le maire et

⁴⁷² Archives municipale de Gentilly – 221 Bd à 221 Br3 – Voies privées – Lotissements.

⁴⁷³ Idem

⁴⁷⁴ Archives municipales d'Arcueil – Logements défectueux – 01/221 n°1

le conseil l'acceptent à la condition que 1°/ la voie projetée soit raccordée sans cassis avec les rues Elisée-Reclus et du Quatorze-Juillet ; 2°/ que les bouches d'égout nécessaires soient établies à l'intersection de la voie privée avec les voies communales ; 3°/que les constructions à édifier n'occupent pas plus d'un tiers de la surface des lots ; 4°/ que les acquéreurs soient obligatoirement tenus de se constituer en syndicat pour assurer l'entretien de la voie privée jusqu'à son classement ; 5°/que, jusqu'à l'exécution de l'ouvrage d'assainissement à établir sous la rue Elisée-Reclus, les acquéreurs soient tenus d'établir des fosses étanches pour recevoir les eaux ménagères. Lorsqu'en 1926, le lotissement Drège, 10 rue Bobillot, fait installer le gaz dans sa voie privée, la commune prend, là aussi, la moitié des frais à sa charge.

Il est probable que l'exigence du conseil municipal kremlinien à l'égard des lotissements, à une date où les associations syndicales ne sont pas encore rendues obligatoires par une loi, et sa participation aux frais de viabilité et des installations allant dans le sens de la salubrité publique, ne sont pas étrangères au fait que la commune est en proximité directe, d'une part, de Paris et, d'autre part, de la Nationale 7 dont l'entretien est sévèrement réglementé.

Pour certains lotissements se pose la situation de la voirie communale elle-même qui, parfois, n'est pas en meilleur état que celle de ses lotissements. C'est le cas pour L'Haÿ-les-Roses où, comme le fait remarquer Jean-François Gaudens, si les voies privées des lotissements doivent être aménagées, le réseau communal est, lui, entièrement à construire : la « *configuration de l'implantation des lotissements à L'Haÿ-les-Roses a eu pour conséquence un coût d'équipement de la voirie publique sans doute très important, en regard de la taille modeste des lotissements qu'elle a dû relier* » écrit-il⁴⁷⁵.

D'autres problèmes se posent par rapport aux cotes parts demandées. Ainsi, à Villejuif, en 1935, divers propriétaires du lotissement Mon Jardin s'élèvent contre la contribution mise à leur charge à titre de participation aux dépenses d'aménagement des voies de leur lotissement. Les travaux y ont été exécutés par les soins d'une association syndicale autorisée. Les requêtes sont basées sur des considérations diverses et, notamment, sur le fait que la répartition des dépenses de viabilité est faite (selon les statuts de l'association syndicale) au prorata de la façade des lots. Or, les propriétaires en angle s'estiment sur-imposés car, forcément, leur lot développe des façades particulièrement étendues⁴⁷⁶. Étendues, certes, mais sur deux rues ! Problème délicat.

... ou dans la cité-jardins d'Arcueil ?

Parallèlement à l'utopie de la propriété d'un petit pavillon en banlieue, se développe « l'utopie réaliste » des cités-jardins. Dès avant le premier conflit mondial, un mouvement d'opinion en faveur de la lutte contre les taudis, d'une habitation plus saine sous la forme de cités-jardins, s'était dessiné, prônant l'exemple des pays anglo-saxons et de l'Angleterre en particulier. C'est le Britannique Ebenezer Howard (1850-1928) qui est le premier à émettre l'idée de transporter les villes à la campagne. Il imagine la création de cités-jardins, entièrement autonomes, afin de décongestionner les grandes villes industrielles surpeuplées et inorganisées. En 1898, il publie un ouvrage dans lequel il fixe ses objectifs : « *La ville et la campagne doivent s'allier et de cette joyeuse union jailliront un nouvel espoir, une nouvelle vie,*

⁴⁷⁵ Page 73.

⁴⁷⁶ Archives municipales de Villejuif – Lotissements - divers - Boîte 707 – Dossier 66.

une nouvelle civilisation. » Il situe autour de 30 000 le nombre optimal des habitants de ces cités-jardins, car tous doivent trouver un emploi sur place. Elles regrouperaient les trois grands secteurs d'activités : l'agriculture, l'industrie et les services pour lesquels Howard fixe des quotas et des règles d'implantation sur le territoire.

Cette nouvelle utopie suscite de violentes polémiques et s'attirent les foudres des socialistes qui considèrent que la révolution ne peut s'organiser dans de telles villes. De plus, certains critiques pensent qu'il est complètement fou d'imaginer la construction de nouveaux centres urbains. Pourtant, Howard voit son rêve prendre forme à Letchworth, à 40 miles de Londres, où une cité-jardin est édifée en 1903. Les idées d'Howard font le tour du monde et plusieurs industriels adoptent ce modèle pour planifier leur extension.

En France, C'est Henri Sellier (1883-1943) qui est l'initiateur des cités-jardins en région parisienne. En tant que ministre de la Santé publique, il contribue à l'édification de quinze cités-jardins autour de Paris, parmi lesquelles celle de Suresnes, ville dont il est élu maire en 1919. Dans le programme de l'Office d'HBM de la Seine, dont Sellier était le président, une cité-jardin est prévue à Arcueil. Elle a été construite entre 1921 et 1924 par l'architecte Maurice Payret-Dortail. Une autre a également été édifée à Cachan. Elle a été démolie en 1963.

Celle d'Arcueil est toujours debout et a même subi, à certains endroits, une réhabilitation assez réussie. Son programme d'origine comprenait 228 logements individuels. Dès sa conception, la cité-jardin prévoit des équipements collectifs : un groupe scolaire (place Jean Macé), un stade (aménagé sur une ancienne carrière) et une coopérative d'alimentation.

Si la construction d'une cité-jardin est plus encadrée que l'ouverture d'un lotissement (ce dernier étant d'ordre privé, la première dépendant d'un office d'H.B.M.), les suites n'en demeurent pas pour autant moins complexes.

En effet, les problèmes des cités-jardins n'atteignent pas l'ampleur de ceux des mal-lotis, déjà parce que les voiries sont prévues et réalisées dès la construction de la cité, mais sont du même ordre lorsqu'il s'agit de l'assainissement, tout aussi défectueux. La différence réside essentiellement dans le fait que les habitants d'une cité-jardins ont un interlocuteur, le maire ou l'Office d'HBM, alors que le lotisseur d'un terrain a souvent disparu au moment où les problèmes deviennent graves, comme nous l'avons constaté dans les pages précédentes⁴⁷⁷.

Le 27 octobre 1922, les premiers occupants de la cité-jardins d'Arcueil se plaignent « qu'aucune mesure n'a été prise pour assurer l'éclairage des voies de la cité »⁴⁷⁸. En juillet 1923, l'Association Amicale des Locataires d'HBM du Département de la Seine cité-jardins d'Arcueil-Aqueduc envoie au maire d'Arcueil un courrier afin d'attirer l'attention de la municipalité sur quelques points litigieux. Même si la voirie existe, il semble que son entretien laisse à désirer : « *Nous tenons à vous signaler le mauvais état de la viabilité du Vieux chemin de Villejuif et nous ne doutons pas que vous apporterez toute votre attention pour faire activer les travaux de remise en état afin que cet hiver nous ayons un chemin accessible à notre cité. Nous ne pouvons vous cacher le mécontentement qui commence à se manifester parmi les habitants de la cité de voir l'état déplorable de nos rues encombrées de détrit, d'ordures et la saleté qui en résulte.* »⁴⁷⁹

⁴⁷⁷ *L'aventure des mal-lotis de l'entre-deux-guerres.*

⁴⁷⁸ Archives départementales du Val-de-Marne – EDEPOT/ARCUEIL/4Q1 – Chemise cité-jardins aqueduc.

⁴⁷⁹ Idem

Ces doléances concernant la voirie sont confortées par un article paru dans *L'Œuvre* daté du 6 juillet 1923 et intitulé : Les conseillers généraux font des visites intéressantes. En voici un extrait concernant la cité-jardins d'Arcueil-Cachan : « *Un certain nombre de conseillers généraux ont visité hier les cités-jardins que le département de la Seine a fait édifier autour de la capitale.*

« (...) *Les cités-jardins d'Arcueil-Cachan, qui sont coquettes, biens construites, sont déparées par l'état lamentable de la voirie. Les habitants ne veulent pas en assurer l'entretien à leurs frais. Quant à la municipalité, elle ne se soucie pas de prendre à sa charge cette voirie qu'elle n'a pas fait aménager. Bref, tout est à l'abandon et d'ici peu, les mauvaises herbes auront envahi et détruit toutes les canalisations.* »⁴⁸⁰

Quant aux problèmes d'assainissement, les habitants des cités-jardins ne semblent pas mieux lotis que ceux des lotissements comme en témoignent le courrier du 27 octobre 1922 envoyé au maire d'Arcueil : « *Il m'est signalé que les rues ne sont pas nettoyées et que les égoutiers ont notamment retiré des égouts une certaine quantité d'ordures qu'ils ont laissé sur place* » et la lettre de l'Amicale des locataires de la cité-jardins d'Arcueil-Aqueduc du 5 juillet 1923 : « (...) *Ne serait-il pas possible qu'une fois au moins par semaine, les caniveaux des rues soient nettoyés et lavés. Les égouts, qui sont pourvus de chassés d'eau, mais qui jusqu'ici n'ont pas fonctionné, commencent à dégager de mauvaises odeurs, qui pourraient avoir de fâcheuses conséquences au point de vue de l'hygiène et de la santé, nous vous demandons de faire le nécessaire pour la santé des enfants et même des grandes personnes. Nous attirons également votre attention pour l'édification d'écoles, édification prévues sur le plan dans le rapport présenté par Monsieur Sellier au conseil général au nom de la commission des habitations ouvrières.* »⁴⁸¹

Suite à leur assemblée générale de cette année 1923, le Bureau de l'Amicale demande un rendez-vous à Monsieur Templier⁴⁸², maire d'Arcueil, afin de lui « transmettre les réclamations que nous considérons comme justifiées ». À la suite de cette entrevue, le maire sollicite une aide financière auprès du département pour assurer les différents services liés à la présence de la cité-jardins sur son territoire. C'est ainsi que le Vieux chemin de Villejuif est remis en état et que des poubelles sont disposées dans les rues de la cité.

Parmi les revendications, celles concernant la construction d'un groupe scolaire (futur groupe Jean Macé) sont récurrentes. La lettre de l'Amicale de juillet 1923 mentionne le « *nombre considérables d'enfants obligés de faire un chemin assez long pour gagner les écoles, d'autre part un grand nombre également de tout petits sont obligés de rester auprès de leur maman ne pouvant aller à l'école maternelle par la perte de temps que cela occasionnerait à la mère pour les conduire et aller les reprendre. Nous vous demandons d'envisager s'il ne serait pas possible, en attendant la construction des grandes écoles, de commencer par une école maternelle à proximité de la cité, afin que ces petits enfants commencent leur instruction, soulagent leur maman et leur éviter aussi la promiscuité de la rue, pernicieuse pour leur éducation future.* »⁴⁸³ Le tableau ci-dessous indique une population jeune avec un nombre élevé d'enfants.

Nous sommes loin des villes à la campagne et des habitations plus saines imaginées par Ebenezer Howard grâce aux cités-jardins. Les problèmes d'insalubrité perdurent et, en 1927, le conseil municipal d'Arcueil reçoit un courrier récapitulant les

⁴⁸⁰ Idem

⁴⁸¹ Idem

⁴⁸² Pierre Templier a été le Maire d'Arcueil de 1923 à 1929.

⁴⁸³ Archives départementales du Val-de-Marne – EDEPOT/ARCUEIL/4Q1 – Chemise cité-jardins aqueduc.

principaux points évoqués suite à une visite effectuée par la délégation des locataires de la Cité-Jardins-Aqueduc :

« Il ressort d'une statistique relative à l'état sanitaire concernant les enfants de la Cité-Jardins depuis sa création, qu'un grand nombre de maladies épidémiques (diphtérie, scarlatine, rougeole, grippe pulmonaire), se sont déclarées et ont été trop souvent suivies de décès.

NOMBRE D'ENFANTS DANS LES CITES-JARDINS D'ARCUEIL-CACHAN⁴⁸⁴

	Arcueil	Cachan
Nbre de ménages	123	51
Nbre d'enfants	510	257
0 à 1 an	41	16
2 à 15 ans	396	204
16 à 20 ans	65	31
21 à 25 ans	8	6
Moyenne d'enfants Par ménage	4,14	5,03

« La presque totalité des avis fait ressortir comme causes principales de ces épidémies :

« 1° D'une part, surpeuplement des petites et moyennes classes (nous soulignons que les résultats de notre enquête font ressortir une grande majorité de malades parmi les enfants de 3 à 9 ans).

« 2° Absence presque totale de salubrité et d'hygiène dans les différentes voies de la cité (caniveaux obstrués, égouts bouchés, etc.)

« 3° Insuffisance de désinfection des habitations contaminées par épidémie.

« Après cet exposé, considérant que pour nous, c'est un impérieux devoir de chercher, par tous moyens de remédier à cet état de chose et d'éviter pour l'avenir le retour d'aussi nombreux cas qui deviendraient un véritable danger social, nous vous soumettons ci-dessous les principaux remèdes nous paraissant susceptibles d'arriver à ce résultat. »⁴⁸⁵

Suivent des propositions concernant la création d'un groupe scolaire, la désinfection des classes chaque jeudi, l'utilisation d'un aspirateur (« moyen moderne »), additif au livret de notes des enfants informant les parents de l'évolution de la pesée mensuelle du bambin (« baromètre de la santé ») ainsi « *qu'une annotation spéciale pour les cas physiologiques exceptionnels constatés par le médecin inspecteur* ». Enfin, « nous émettons le vœu qu'à l'avenir, l'éducation physique prenne une place plus prépondérante dans le programme scolaire, considérant qu'il est aussi indispensable de fortifier le corps que l'esprit d'un enfant. »⁴⁸⁶ Le compte-rendu de la visite se termine par des souhaits liés à l'entretien de la voirie et à la désinfection des « habitations contaminées » à la suite de maladies épidémiques.

Cette mobilisation des locataires des cités-jardins et leur organisation en amicale de locataires, contrairement aux mal-lotés, engendreront un mouvement associatif important dont certains responsables deviendront parfois des élus municipaux.

La propriété et la gestion de l'ensemble de la cité-jardin ont été cédées à l'Office départemental du Val-de-Marne en 1974. Dans les années 1980, une modernisation

⁴⁸⁴ Archives départementales du Val-de-Marne – EDEPOT/ARCUEIL/4Q1 – Chemise cité-jardins aqueduc. Document non daté mais probablement de 1922 puisque la cité de Cachan comprend 51 ménages, ce qui correspond à la première tranche de construction : 53 pavillons construits entre 1921 et 1922.

⁴⁸⁵ Idem

⁴⁸⁶ Souligné dans le texte.

de l'OPAC du département a été entreprise pour 43 pavillons, 145 autres ont été reconstruits sous forme de petits immeubles d'un étage.

Courrier du Syndicat des locataires d'HBM Cité-Jardins d'Arcueil-Aqueduc au maire d'Arcueil le 5 avril 1926⁴⁸⁷.

« Monsieur le Maire,

Les locataires de notre Cité-Jardins ont à se plaindre de la vitesse souvent immodérée de certains véhicules la traversant et surtout de la folie de certains cyclistes qui dévalent avec une rapidité vertigineuse le vieux chemin de Villejuif et la route passant par la coopérative et craignent que des accidents ne se produisent dont seraient victimes les enfants.

Notre Syndicat a donc décidé de vous demander de vouloir faire réglementer de façon modérée l'allure des véhicules et des cyclistes. »

La cité-jardins de Cachan, dite Cité-Jardins route d'Orléans, faisait elle aussi partie du programme initié par Henri Sellier. Elle est réalisée sur un terrain situé entre l'avenue du Président Wilson et la route d'Orléans (N20), d'où son nom, par l'architecte Louis Feine. La première tranche (1921-1922) comprend 151 logements pour familles nombreuses dans 53 pavillons. La deuxième tranche (1923-1924) comprend 123 logements dans 25 pavillons et la dernière, construite en 1928 et 1930 le long de la N20 se présente sous la forme de 4 immeubles en R+4 offrant 54 logements. C'est à cet endroit que se trouvent le dispensaire et un magasin coopératif. À la fin des années 1920, la cité abrite 1675 habitants, chaque pavillon disposant d'un jardin de 150 à 250 m².⁴⁸⁸

Le besoin de logements après la seconde guerre, amène l'Office HLM a trouvé peu rentable cette cité à la densité d'occupation très faible. Le mauvais entretien s'ajoutant, la cité-jardins est détruite entre 1961 et 1963 et remplacée par des immeubles HLM. Il ne subsiste de l'ancienne cité-jardin de Cachan que les pavillons abritant le dispensaire et la crèche qui étaient devenus des annexes du centre socioculturel de la cité.

Agir soi-même : Le mouvement des Castors

La guerre a interrompu la réflexion menée pour lutter contre les taudis et contribué à la ruine de l'habitat avec 400 000 logements détruits et 1,5 million d'autres endommagés. La France se relève difficilement de la guerre et le blocage des prix et des salaires, déjà très bas, ne favorise pas le climat social. Des grèves éclatent un peu partout en 1947, dans toutes les branches d'activités. Certaines d'entre elles connaissent une situation grave, notamment parmi celles ayant été nationalisées, comme les Houillères.

De plus, dans les années 50, la démographie connaît un bouleversement sans précédent lié à la fin du malthusianisme : les Français font des enfants ! Le baby-boom n'est pas le seul responsable de cette explosion car, dans le même temps, la mortalité infantile diminue et la durée de vie s'allonge. Ce processus est suivi par celui de la décolonisation qui ramène en France deux millions de Français expatriés. Ce bouleversement démographique s'accompagne d'une redistribution de la population sur le territoire : les campagnes continuent à se vider tandis que les agglomérations urbaines éclatent. Le territoire du futur Val-de-Marne connaît un accroissement démographique important, avec une progression de 11,7% entre

⁴⁸⁷ Archives départementales du Val-de-Marne – EDEPOT/ARCUEIL/4Q1 – Chemise cité-jardins aqueduc.

⁴⁸⁸ Archives départementales du Val-de-Marne – EDEPOT/ARCUEIL/4Q1 – Chemise cité-jardins aqueduc.

1946 et 1954, pourcentage supérieur à la moyenne nationale. Entre 1931 et 1954, Arcueil passe de 16 200 habitants à 18 067, soit une augmentation de 11,52%. À Gentilly, la population glisse de 15 253 personnes à 17 528, représentant une évolution de 14,91%.

À côté des problèmes des mal lotis se posent ceux des familles qui continuent à vivre dans des taudis. Le manque de logements, mais aussi le prix des loyers et celui des crédits interdisent aux ouvriers les plus démunis l'accession à la propriété ou à un logement locatif convenable.

Enfin, troisième phénomène, consécutif aux deux premiers, le mode de vie urbain s'impose, induisant une certaine forme de la consommation et la nature de l'habitat. Comme en témoigne la chanson de Jean Ferrat, « La montagne », qui chante « *Il faut savoir ce que l'on aime, et rentrer dans son HLM, manger du poulet aux hormones* », la vie urbaine est plébiscitée par rapport à la vie rurale.

Alors que la Reconstruction s'organise, les auto-constructeurs popularisent une technique déjà utilisée en Suède. Plusieurs régions françaises revendiquent la paternité du mouvement : la Bretagne, Lyon, ou Bordeaux ? Il semblerait que ce soit un prêtre-ouvrier de Bordeaux, indigné par les conditions de logements des travailleurs, qui lance l'idée en 1944 : « *Sur le terrain professionnel, les travailleurs ont à leur disposition des moyens d'action importants et efficaces. L'injustice y est fréquente (...) mais on y est organisé par les syndicats. Par contre, sur le plan du logement, la situation est toute différente (...) parce que l'on n'est pas organisé. Il est bien certain que si les mal logés attendent que la collectivité leur construise des maisons, ils attendront longtemps. Mais si les mal logés décident de construire eux-mêmes leur maison, ça risque d'aller plus vite.* »⁴⁸⁹ Autour du prêtre-ouvrier et de quelques militants syndicaux CFTC, l'idée se répand dans un petit groupe d'anciens jocistes⁴⁹⁰. Cent cinquante Castors adhèrent au Comité ouvrier du Logement constitué pour l'acquisition du terrain.

En fait, le mouvement semble avoir existé depuis 1921 dans la région lyonnaise⁴⁹¹ et il aurait été stimulé par la loi Loucheur de 1928. L'Union Nationale des Castors est créée en 1951 et, le 12 août 1952, Claudius-Petit, alors ministre de la Reconstruction, reconnaît officiellement le mouvement des Castors. Le principe des « autoconstructeurs », qui deviendront les « Castors » était né. Association de gens dont ce n'est pourtant pas le métier, les Castors construisent eux-mêmes leur logement. Les cités Castors fleurissent un peu partout dans toute la banlieue et il y en a plusieurs dans le Val-de-Bièvre notamment au Kremlin-Bicêtre, à Fresnes ou à L'Hay-les-Roses.

Pour être admis comme adhérent, le futur Castor doit avoir moins de 40 ans, ne pas être célibataire et répondre à un certain nombre de critères comme des ressources trop réduites pour adhérer à une société coopérative d'H.L.M., s'engager à faire preuve d'esprit coopératif et de solidarité vis à vis des autres adhérents, s'engager également à fournir un apport personnel de travail pendant toute la durée de la construction du groupe d'habitations.

Le principe essentiel des cités castors reste la construction de logements ou de pavillons par leurs futurs occupants. Chaque Castor est tenu d'effectuer un nombre d'heures de travail par semaine, préalablement défini dans le règlement intérieur, plus huit heures le dimanche et les jours fériés. Ce qui ne va pas toujours aussi facilement sur le terrain. Certains partent dès les premiers coups de pioche, au soir

⁴⁸⁹ Bulletin intérieur de la cité Castor de Bordeaux – 23 octobre 1949. Archives municipales des Clayes-sous-Bois

⁴⁹⁰ Militants de la JOC, Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

⁴⁹¹ D'après le site www.castorsrhonealpes.asso.fr

du premier dimanche, auxquels s'ajoutent les plus faibles à qui il faut attribuer les tâches administratives ou les moins pénibles.

Si se loger reste l'impératif qui sous-tend les énergies des Castors, bâtir des maisons n'est pas le seul objectif. On veut construire une cité et, plus qu'une cité ordinaire, on veut créer une communauté. Chaque cité diffère des autres par sa population et par le degré de participation et d'intégration des habitants. Toutefois, des conduites communes demeurent : la coopération spontanée avec, par exemple, l'entraide pour garder les enfants ou faire les courses ; mais aussi la coopération organisée qui concerne la gestion de la cité.

À Fresnes, les castors construisent quatre cités : celle des gardiens de la Paix, avec 20 pavillons construits entre 1951 et 1955 ; celle de la Butte fleurie où 40 pavillons sont construits entre 1952 et 1958 ; la cité du Moulin des Prés avec ses 30 pavillons élevés entre 53 et 58. Enfin, la cité castor de la Peupleraie où, dans un premier temps, une trentaine de pavillons sont édifiés entre 1955 et 1958.

Au Kremlin-Bicêtre, un premier immeuble construit « dans l'esprit Castor », à l'angle de la rue Etienne Dolet et de la rue du Général Leclerc⁴⁹², rencontre un tel succès que deux ou trois personnes prennent l'initiative de construire une véritable cité Castor. Au tout début des années 1950, une association de 84 Castors se constitue, « la Bonne Entente », et décide d'acheter un terrain alors couvert de jardins et situé 90 route Stratégique. L'acquisition de ce terrain s'avère difficile car le docteur Lacroix, alors maire de la commune⁴⁹³, pensait acheter ce terrain pour la commune. Finalement, les Castors obtiennent gain de cause, mais ils resteront en mauvais termes avec le maire qui, notamment, refusera d'apporter la caution de la municipalité, comme cela se faisait dans de nombreuses communes, pour assurer les emprunts. Les travaux de construction commencent en 1954.⁴⁹⁴

En 1953, l'Union des Castors du Personnel de Transport de la Région Parisienne (U.C.P.T.R.P.) achète un terrain appartenant au briquetier Lepage, dans la Plaine des Petits jardins, à L'Haÿ-les-Roses, tout près de Villejuif et du lotissement du Jardin Parisien. L'année suivante, l'U.C.P.T.R.P. fait l'acquisition d'un second terrain, dans la continuité du premier, soit un total de plus de 11 hectares⁴⁹⁵. Une première tranche de travaux permet d'élever 48 pavillons situés rues Emile Goeury et Speeckaert. L'ensemble de la cité produira 201 pavillons. Puis, la seconde tranche comprend quatre immeubles de 16 logements chacun.

Du fait de l'origine de l'association⁴⁹⁶, les Castors de l'Haÿ-les-Roses sont majoritairement des agents de la RATP, mais aussi de la Préfecture de Police, de la Préfecture de la Seine, de l'Assistance Publique, du Gaz, du laboratoire de l'Armement et de l'Aviation Civile, de l'entreprise C.G.C.T. (Thomson), des P.T.T. et de la S.N.C.F.. Une seconde cité Castor est édifiée à l'Haÿ rue de Chevilly. Surnommée la cité « Minou », elle comporte une trentaine de pavillons castors.

Comment s'organise la construction d'une cité Castors ? Les 84 Castors du Kremlin-Bicêtre viennent de tous les horizons, de Paris et des communes voisines, certains

⁴⁹² Adresse actuelle : 12 rue Etienne Dolet.

⁴⁹³ Antoine Lacroix (1901-1983) a été le maire du Kremlin-Bicêtre de 1947 à 1983.

⁴⁹⁴ Archives municipales du Kremlin-Bicêtre – Fond Lacroix – armoire 36 – Boîte 2.

⁴⁹⁵ Cf. *Le chantier des Castors du Jardin Parisien, 1953-1958* – Association des Castors du Jardin Parisien – L'Haÿ-les-Roses – septembre 2001.

⁴⁹⁶ C'est à l'initiative de Madame Bouchet, une assistante sociale de la RATP, qui se crée, en 1952, une première association dans le cadre des constructions communes. Le premier chantier est ouvert à Gagny. Les agents RATP étant de plus en plus nombreux dans l'association, une société à capital et personnel variable est créée en 1954. Elle prend, le nom d'UCPTRP. Une trentaine de chantiers sont mis en œuvre dans 23 villes différentes par cette société., permettant la réalisation de 1500 logements. C'est avec des prêts consentis à l'UCPTRP que les terrains de l'Haÿ sont achetés. Cf. *Le chantier des Castors du Jardin Parisien* – opus cité

habitent dans des taudis. C'est le « bouche à oreille » qui a fonctionné pour réunir les 84 adhérents. Selon le règlement de la Bonne Entente, chacun doit donner 1000 heures de travail, en tout, pour la construction, mais en pratique, les choses n'iront pas aussi facilement que sur le papier. Au moment de son adhésion, chaque castor kremlinois a payé une somme correspondant à son apport personnel mais le refus de la municipalité de donner sa caution complique l'obtention du prêt auprès du Crédit Foncier. Comble de malchance, les personnes qui se trouvaient à l'origine du projet se rendent coupables de malversations. Il faut repartir de zéro.

Le beau rêve des Castors se révèle vite utopique. Les règlements doivent baisser le nombre des heures de travail exigées. Les Castors ne sont pas des professionnels du bâtiment et tous n'ont pas la possibilité d'exercer un tel travail de force. « *Je n'avais comme jour de repos que le dimanche et le lundi matin. Au début, je suis venu travailler ces jours-là, mais, travailler sans jamais se reposer, ce n'était pas possible. D'autant qu'à l'époque, on faisait souvent des semaines de 50 heures. Alors, ceux comme moi qui ne pouvaient pas faire toutes leurs heures, on payait un prorata et quelqu'un d'autre travaillait à notre place* », raconte un castor kremlinois⁴⁹⁷.

À Fresnes, à la Peupleraie, les heures données sont hebdomadaires et l'apport personnel de travail est de 6 à 8 heures, temps d'autant plus important que les Castors fresnois ont dû assécher leur terrain et canaliser la Bièvre qui passait là.

À L'Hay-les-Roses, les Castors doivent fournir 600 heures de travail pour la construction, mais très vite cela s'avère insuffisant. En fait, la participation moyenne sera de 1 700 heures, voire entre 2 000 et 3 000. À partir de 1700 heures effectuées, le Castor peut choisir son pavillon en fonction de la composition de sa famille et de ses revenus. « *Le Castor qui abandonne par lassitude ou autres raisons perd le bénéfice des heures effectuées. Beaucoup abandonneront après 800 ou 1200 heures effectuées... On peut estimer à 25% le nombre d'abandon.* »⁴⁹⁸ Ce problème se pose dans toutes les cités Castors et, certaines d'entre elles, laissent aux Castors le choix de fournir des heures ou d'en payer la contrepartie selon un tarif fixé. On s'oriente vers la diminution progressive de l'apport travail, ne réservant aux Castors que la décoration intérieure de sa maison.

Pour les Castors, une autre désillusion s'ajoute à la baisse d'enthousiasme des premiers temps. Alors qu'ils pensaient effectuer une économie de 30 à 40% en travaillant soi-même, les Castors s'aperçoivent que la durée trop longue des travaux ne fait réaliser qu'une faible économie. Ce problème pousse à confier de plus en plus souvent une grosse partie des travaux à des entrepreneurs privés dont la spécialisation et l'équipement aboutissent à des coûts moindres.

Une autre option peut être envisagée, celle de faire construire par un architecte. À la Peupleraie, à Fresnes, après la trentaine de pavillons construits par les Castors eux-mêmes, le projet est bloqué faute de subventions, Afin de les obtenir les castors de la Peupleraie sont tenus de faire une proposition de plus grande ampleur. Ils constituent alors une SCI et font appel à deux architectes qui vont apporter leur aide en concevant un projet plus ambitieux. Charles Thomas et Marcel Roux. Ce dernier travaille à Firminy-Vert, au côté de Le Corbusier, selon les principes de la Charte d'Athènes. La collaboration de l'architecte avec Le Corbusier est visible à Fresnes, bien que plus modestement. Les modules en duplex des Unités d'Habitation sont

⁴⁹⁷ Propos recueillis en 1996 pour la rédaction du livre : *Histoire du Kremlin-Bicêtre, l'identité d'une ville* – opus cité – page 145

⁴⁹⁸ *Le chantier des Castors du Jardin Parisien* – opus cité.

repris, en les modifiant, par les architectes de la Peupleraie⁴⁹⁹. Cette réalisation deviendra la cité castor de la Peupleraie que nous connaissons aujourd'hui.

Les Castors du 90 route Stratégique, comme ceux de L'Haÿ, ont emménagé en juillet 1957. Quarante ans après, en 1996, il restait encore 24 pionniers de la première heure au Kremlin-Bicêtre. En 2011, il n'en restait que trois, tous très âgés. Au Jardin Parisien de l'Haÿ, il restait, en 2001, « 35 Castors et 34 veuves ⁵⁰⁰ » sur les 1 480 sociétaires du début. Certains sont décédés tandis que d'autres sont repartis dans leur province d'origine.

Les premières cités d'HLM de nos villes sortent de terre

Comme nous l'avons évoqué pour les Castors, la situation du logement dans les années de l'après guerre est dramatique. Si le mouvement des Castors peut apporter une solution individuelle, le logement social va connaître à ce moment là son plein essor.

En 1950, les Habitations à Bon Marché (HBM) sont devenues des Habitations à Loyer Modéré (HLM) mais ce changement de sigle passe inaperçu car n'ayant aucune incidence sur la construction. En revanche, lorsqu'en 1953, Pierre Courant succède à Eugène Claudius-Petit au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU), la priorité est enfin donnée à la construction.

Le « Plan » que Pierre Courant met à l'étude, et qui portera son nom, se caractérise par trois aspects essentiels : le foncier, le financier et l'approche technique. La première nécessité étant la libération des sols, la loi foncière du 9 août 1953, élargit les droits des pouvoirs publics (Etat, départements et communes) en matière d'expropriation, dès lors qu'il s'agit de projets de constructions de logements sociaux. Sur le plan financier, deux décisions importantes sont prises : l'institution du 1% patronal et la définition d'un logement type « le logement économique normalisé » (LOGECO) pour lequel l'Etat s'engage sur un financement fondé sur un système de prêts et de primes.

Avec les programmes LOGECO, Pierre Courant généralise un système de normes, allant de la surface des pièces à l'équipement intérieur des logements, rendant les constructions les plus économiques possible. Durant une dizaine d'années, on ne cesse de construire des LOGECO, soit un million de logements pour autant de familles.

La cité de Tourvoie, à Fresnes, est la première cité LOGECO à être construite en Ile de France. Elle a été conçue par l'architecte Charles Roux, l'un des architectes du ministère de la Reconstruction ayant travaillé aux côtés de Claudius-Petit, qui a aussi construit d'autres ensembles sur Fresnes⁵⁰¹. La cité de Tourvoie est constituée de 29 pavillons et deux immeubles collectifs, le tout en accession à la propriété. Présenté et promu pour sa modernité au Salon des Arts ménagers de 1953 par Paris-Match, le pavillon de la résidence de Tourvoie est décrit par l'hebdomadaire comme la « maison idéale » et la « 4 chevaux de l'habitation ». La cité fait la une de l'hebdomadaire du 7 mars 1953.

Enfin, troisième aspect du Plan Courant, la rationalisation de la production. Pour favoriser les chantiers de grande taille, il se pose la question de l'industrialisation de

⁴⁹⁹ 1945-1975 – *Une histoire de l'habitat* – Collectif – Beaux Arts éditions – Catalogue d'exposition – décembre 2010 – Florence Margo-Schwoebel - Page 48

⁵⁰⁰ *Le chantier des Castors du Jardin Parisien* – opus cité

⁵⁰¹ Voir plus haut la cité Castor de la Peupleraie.

la construction. Le béton, qui devient le matériau privilégié de toutes les réalisations, s'impose. Le béton est probablement l'une des inventions les plus importantes du XX^e siècle en matière de matériau de construction pour les nombreuses possibilités qu'il offre, notamment par la préfabrication des panneaux sur le chantier même. Les chantiers qui réunissent toutes ces conditions : utilisation du chemin de grue, utilisation du béton avec industrialisation de la construction, peuvent demander à être classés dans le « secteur industrialisé », classement qui induit des subventions particulièrement intéressantes.

Ce cas de figure s'est posé pour la cité du Chaperon Vert, sur Arcueil et Gentilly⁵⁰², qui entrainait dans les mesures du plan Courant et fut déclaré « secteur industrialisé »⁵⁰³. « *Etre dans le secteur industrialisé, explique Charles Malaurent⁵⁰⁴, signifiait que le projet du groupe à construire répondait à certaines normes. Un taux plafond était fixé pour l'opération. La densité avait aussi son importance car, si l'on augmentait le nombre de logements prévus, le coût de l'opération augmentait d'autant. Or, pour obtenir les financements, nous ne devons pas dépasser les normes correspondant au secteur dit industrialisé* ».

Des programmes de plusieurs milliers de logements neufs sortent de terre en quelques mois, selon la méthode dite du chemin de grue, permettant de réaliser de façon industrielle de longues barres ponctuées de quelques tours. En quoi consiste la technique du chemin de grue ? Il s'agit d'utiliser une voie ferrée sur laquelle roule la grue qui élève les composants et permet ainsi d'élever rapidement plusieurs immeubles rectilignes. Gain de manutention, gain de temps, gain de productivité.

Sous l'impulsion du plan Courant la France se transforme en un immense chantier. À Arcueil et à Gentilly d'abord, puis à Villejuif, les premières cités sont édifiées avec les offices HLM. Pour ce qui concerne Fresnes et l'Haÿ, l'application du 1% patronal joue un rôle essentiel et permet l'urbanisation de ces deux villes.

Les conceptions urbaines des années 1950 sont largement inspirées de la Charte d'Athènes⁵⁰⁵, initiée par Le Corbusier, qui privilégie l'ensoleillement, d'où la hauteur des immeubles, permettant ainsi de dégager au sol de vastes espaces verts. Cette conception a rencontré d'autant plus de succès qu'elle permettait l'industrialisation de la construction. Plusieurs cités de nos villes sont édifiées selon ce principe, que les bailleurs soient des offices HLM ou des collecteurs du 1% patronal, comme la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts (la SCIC).

À Fresnes, c'est la SCIC qui inaugure les premières constructions avec la résidence Val de Bièvre, puis la Vallée aux Renards. En décembre 1957, le permis de construire est accordé à la SCIC pour la construction de 100 logements en R+10, pour la première tranche⁵⁰⁶ de la résidence Val de Bièvre, avenue de la Division

⁵⁰² L'Office Public Intercommunal d'HLM d'Arcueil-Gentilly a été créé en 1949.

⁵⁰³ Il s'agissait pour le MRU de développer l'utilisation de grandes séries (fabriquées industriellement) dans le second œuvre et l'équipement intérieur des bâtiments. Plusieurs tranches d'opérations de construction de logements furent lancées, à cet effet, dans toute la France dont une seule en région parisienne : le Chaperon Vert.

⁵⁰⁴ Architecte communal d'Arcueil qui est l'un des trois architectes de la cité du Chaperon Vert avec Lucien Métrich, l'architecte communal de Gentilly, et Jacques Poirrier, l'architecte nommé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Propos recueillis par Madeleine Leveau-Fernandez lors d'un entretien réalisé en 1999 à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OPIHLM d'Arcueil-Gentilly.

⁵⁰⁵ Petit ouvrage rédigé à l'initiative de Le Corbusier par un groupe d'architectes lors du Congrès des ingénieurs et architectes modernes en 1933. Il donne en formules simples les principes essentiels de leur conception de l'aménagement des villes. Ce texte règle la ville sur 4 fonctions : habiter, travailler, cultiver le corps et l'esprit et circuler.

⁵⁰⁶ Il y en aura 221 en tout.

Leclerc. La prime à la construction est demandée mais les logements n'étant pas des LOGECO, la prime est moindre⁵⁰⁷. Ces logements, livrés en 1959, offrent le nouveau confort de l'époque : eau courante sur l'évier, gaz, électricité, w-c à l'intérieur, salles d'eau. Les immeubles sont disposés selon la Charte d'Athènes avec de grands espaces herborisés et boisés⁵⁰⁸.

La SCIC commence la construction des immeubles de la Vallée aux Renards, sur Fresnes et L'Haÿ-les-Roses, en avril 1958. Les 919 logements prévus sont répartis majoritairement sur L'Haÿ qui en compte 527⁵⁰⁹ et les 392 construits côté Fresnes sont disposés sur les pentes qui dominent la prison. Les immeubles, comme au Chaperon Vert d'Arcueil et Gentilly, sont organisés autour d'espaces centraux, sortes de « cours », faisant la part belle aux espaces libres : « *L'ensemble immobilier est composé de manière à réserver le maximum d'espaces libres, dessinés à l'anglaise, les emplacements pour voitures ayant été, à dessein, à la périphérie.* »⁵¹⁰

C'est Jean-Louis Fayeton (1908-1968) qui conçoit la Vallée aux Renards. Cet ingénieur et architecte de renommée internationale imagine un mixte d'HLM et de LOGECO permettant d'obtenir un maximum de subventions. Les logements offrent l'eau courante sur l'évier, les w-c à l'intérieur et, selon la catégorie du logement, une salle d'eau ou une salle de bains.⁵¹¹ Des équipements sont prévus : centre commercial, garages collectifs et parkings. L'ensemble est construit sur deux terrains formant une superficie totale d'environ 13 ha. Là encore, l'ensemble est pensé de manière « *à réserver de vastes espaces libres, dessinés à l'anglaise* ». En 1963, la SCIC obtient un permis de construire pour une extension de la Vallée aux Renards sur l'Haÿ-les-Roses.

Nous retrouvons les mêmes préoccupations au Chaperon Vert où trois grandes barres alignées le long de l'avenue Lénine constituent un front bâti de 460 mètres de long, formant un rempart entre la cité et le reste du quartier. Les autres bâtiments, parallèles ou perpendiculaires aux trois grandes barres, sont organisés de manière à dégager quatre espaces centraux sur la partie ouest et un espace central sur la partie est de la cité. Plantés d'arbres et engazonnés, les espaces centraux de la cité sont voués aux aires de jeux pour les enfants. L'espace central le plus important, la place Marcel Cachin, est, avec ses commerces en rez-de-chaussée et son marché bi-hebdomadaire, le haut lieu de l'activité commerciale de la cité. Lors de la conception de la cité, les voies intérieures de circulation sont pensées avec la préoccupation de limiter le trafic afin d'assurer un maximum de confort et de sécurité aux habitants. De petits parkings en épi sont prévus le long des voies, le plus important étant à l'extérieur de la cité, rue Lénine.

Dans la seconde tranche de construction, dite Chaperon Vert extension, la place centrale, entourée sur trois de ses côtés par deux barres et la tour en R+14 s'ouvre, par le quatrième côté, sur le tissu pavillonnaire voisin.

Dans les années 1960 et 1970, les groupes construits à Fresnes le sont majoritairement par le bailleur FFF, la cité la plus importante étant Les Thibaudes, construite entre 1970 et 1973, et qui offre 450 appartements. Comme nous le verrons plus loin⁵¹², les groupes HLM de Fresnes réservent une part importante au contingent patronal et aux fonctionnaires, le quota mairie étant peu élevé⁵¹³.

⁵⁰⁷ La prime pour un LOGECO était de 1000fr/logement. Pour une HLM, elle ne dépasse pas 600fr.

⁵⁰⁸ Archives municipales de Fresnes – Permis de construire – 1T2/117 à 120

⁵⁰⁹ La répartition de la première tranche, établie en 1957, donnait 160 LOGECO et 247 HLM sur L'Haÿ et 139 LOGECO et 57 HLM sur Fresnes. - Archives municipales de Fresnes – Permis de construire – 1T2/128.

⁵¹⁰ Archives municipales de Fresnes – Permis de construire – 1T2/128

⁵¹¹ Archives municipales de Fresnes – Permis de construire – 1T2/128

⁵¹² Chapitre IX – LES CONSEQUENCES SOCIOPOLITIQUES DE CES EVOLUTIONS –

Pourtant, très vite la réalité des grands ensembles se révèle très éloignée des projets et des rêves de ses concepteurs, de l'idée de « cité-radieuse », c'est-à-dire d'un espace fonctionnel favorisant l'intégration sociale par la mixité sociale au sein d'une « communauté harmonieuse ». Et surtout, les ZAC⁵¹⁴ vont avoir pour conséquence la désaffection des grands immeubles collectifs au profit de l'habitat individuel. En effet, un certain nombre de sondages révèlent, à la fin des années 60 et au début des années 70, qu'à 80% des cas, les Français préfèrent une maison individuelle à un immeuble collectif. Nombre de pavillons sont alors construits par les offices HLM. Ainsi, à la Vallée aux Renards à Fresnes où quatre maisons familiales basses s'ajoutent aux immeubles : elles sont disposées de manière à éviter la vue sur les murs de la prison. Dans les années 1972-1973, la construction massive de HLM et de pavillons bon marché vont, de fait, inciter des jeunes ménages aux revenus modestes à s'exiler vers les villes nouvelles.

Même si, aujourd'hui, avec le recul du temps, on perçoit aisément les inconvénients de ce type d'urbanisation au niveau national, la construction industrialisée a été, à cette époque, le seul moyen possible pour construire vite. Il a permis de livrer en des temps records des logements qui offraient aux habitants une clarté, un espace et un confort, notamment sanitaire, qui opéraient une rupture complète avec les conditions habituelles de logement.

Nous imaginons mal à quel point habiter dans les grands ensembles HLM représentait une promotion. De nombreux Français issus de milieux sociaux différents (ouvriers, employés, professions intermédiaires, voire même une petite partie de cadres supérieurs et des professions libérales en début de carrière professionnelle) veulent accéder à ces logements collectifs qui possèdent tout le confort. Le souvenir du logement vétuste est encore très présent dans les esprits et fait que les nouveaux locataires sont, non seulement ravis d'avoir obtenu une HLM, mais complètement satisfaits des prestations.

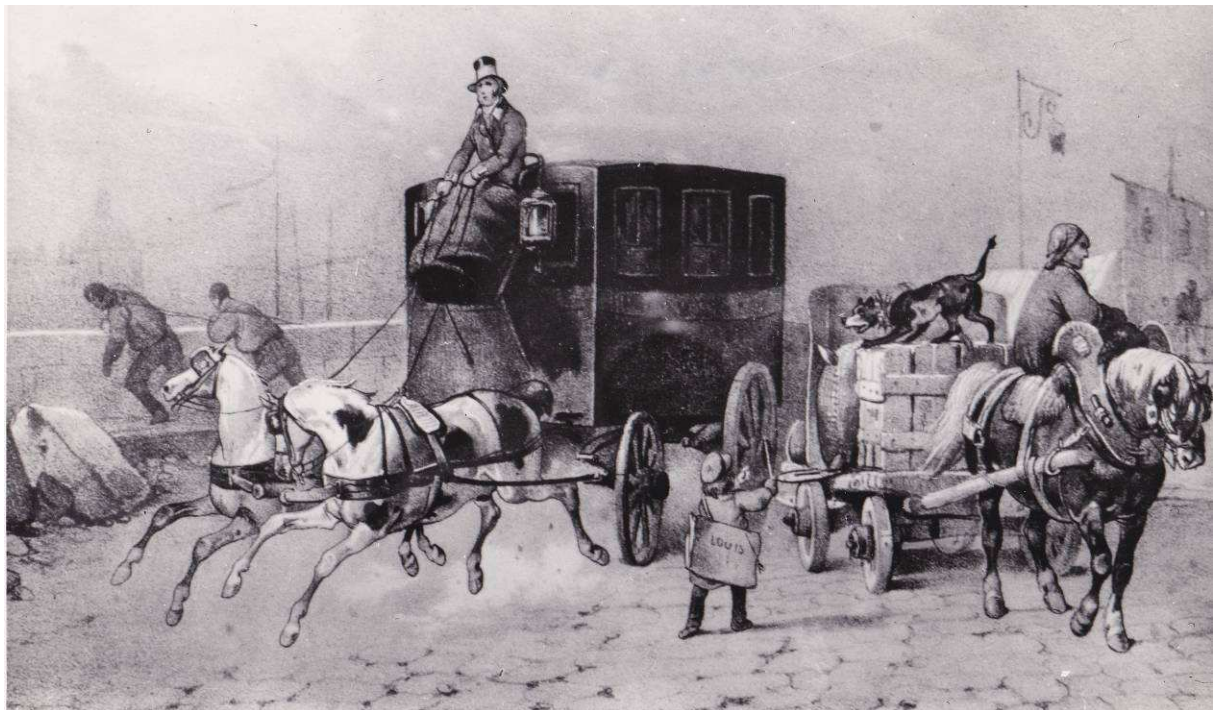
1) L'expansion démographique : l'irruption des hommes.

⁵¹³ Sauf, évidemment, pour les groupes construits par l'OPAC, mais ceux-ci ayant été édifiés à la fin des années 1980, ils sortent de notre champ chronologique.

⁵¹⁴ Les ZAC, Zones d'aménagement concerté sont créées en décembre 1967.

IX - MOYENS DE COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN VAL DE BIEVRE

Ni navigable, ni flottable, la Bièvre échappe à la réglementation à laquelle sont soumises les rivières. Les abus des riverains, notamment des teinturiers, poussent l'administration à remédier à ce manque. Sans résultat ! Malgré le rôle positif de la rivière dans la première industrialisation de nos villes, les nuisances occasionnées sonnent le glas de son cours. Le développement des réseaux RATP et routiers prend le relais. L'évolution des transports à laquelle s'ajoute la construction de nouvelles structures autoroutières induit à la fois de nouvelles nuisances mais aussi un nouvel essor économique. À l'aube du troisième millénaire, les moyens de transport, ferroviaires et routiers, font partie intégrante et indispensable du développement urbain. Comment sont-ils nés et se sont-ils développés dans le Val de Bièvre et quel a été leur impact sur le développement économique de l'actuelle communauté d'agglomération ?



Les premiers omnibus vers 1830 – Béarnaise de V. Adam - DR

La rivière de Bièvre : une disparition annoncée

Lorsque l'on évoque la pollution de la Bièvre, tanneries et mégisseries viennent immédiatement à l'esprit. Mais sont-elles les seules responsables ? Les bouchers, premiers colonisateurs de la Bièvre, y évacuaient leurs déchets, mais différents rapports établissent l'impuissance de la police de la Bièvre face aux infractions diverses des particuliers comme la vidange des latrines, l'évacuation des eaux de vaisselle, des résidus de brasseries et des éleveurs. En 1669, le commissaire Daminois inspectant la Bièvre, relève parmi toutes les infractions, celle d'un certain Regnault, exploitant d'une tuerie de cochons, « *dont les fumiers, tripailles, bêtes mortes et matières fécales empêchent le cours de la rivière* »⁵¹⁵.

Un édit du mois d'août 1669, nomme le sieur de Saumery Grand Maître sur les Eaux et Forêts de Paris et de l'Île-de-France. Usant de son pouvoir, celui-ci rend, le 10 septembre 1671, un acte considéré comme le premier règlement ayant statué sur la police de la Bièvre. Cet acte oblige les riverains et tous ceux l'utilisant à des fins commerciales ou industrielles, à curer et nettoyer la rivière une fois par an. À défaut, des ouvriers seraient mis d'office à ce travail aux frais du riverain défaillant qui, de plus, serait soumis à une amende. Quant aux meuniers, ils doivent s'organiser pour ne pas entraver le cours de l'eau et laisser un débit régulier à la rivière.

Lorsque l'édit de 1672 expulse les tanneurs et mégisseries des bords de Seine et que ceux-ci s'exilent et s'établissent près des teinturiers déjà installés sur les bords de la Bièvre, cet afflux dégrade encore l'exploitation de la rivière dont chaque riverain se pense le propriétaire. « *Beaucoup de riverains clôturèrent leurs propriétés à travers la Bièvre, creusèrent des canaux, plantèrent des poteaux dans le lit pour étendre toiles et peaux... sans se préoccuper d'en demander une quelconque autorisation ni se soucier du préjudice causé à leurs voisins* », rapporte Renaud Gagneux dans son ouvrage sur la Bièvre parisienne⁵¹⁶. Les intérêts divergent : les teinturiers ont besoin d'une eau pure alors que les mégisseries et les tanneurs se servent du lit de la Bièvre comme d'un égout. Afin de limiter les litiges, un syndicat est constitué avec un représentant de chaque corps de ces trois métiers.

Malgré la prise de diverses mesures, les tanneurs continuent de jeter leurs résidus dans la rivière. Aussi, le 28 février 1716, un arrêté réglemente la libre circulation de l'eau, l'entretien des berges et la gestion des immondices. Les syndics sont appelés à vérifier la mise en conformité des moulins et à initier les travaux nécessaires à l'entretien de la Bièvre. Tous les riverains sont tenus de leur laisser le libre accès à leur propriété.

Si le règlement de 1716 sacrifie les convenances particulières à l'intérêt commun, le suivant, édicté en 1732 semble, au contraire, vouloir se concilier des personnages influents et adoucit les termes du précédent. En effet, les syndics, élus pour un mandat de deux ans, sont recrutés parmi les industriels les plus riches. Il ne peut en être autrement car ils doivent avancer les sommes nécessaires à l'exercice de leur charge en attendant un hypothétique remboursement des riverains. Cette même année 1732, l'autorité royale dote la Bièvre d'une police. Deux sergents, portant la livrée royale, sont choisis par les syndics. Le premier surveille la rivière de sa source au pont d'Antony ; le second, la partie allant jusqu'à Paris.

Pourtant, la surveillance de la Bièvre demeure difficile d'autant que les métiers du cuir constituent une branche industrielle importante pourvoyeuse d'emplois. Sous la

⁵¹⁵ Archives de Paris – DP¹⁰ 4 AZ 104 – Cité par Jean Anckaert - *Pollution de la Bièvre parisienne* - Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie du XIII^e arrondissement. Juillet 1996 – pages 25 à 39.

⁵¹⁶ Opus cité – page 29

Monarchie de Juillet, on recommande aux gardes d'utiliser la plus grande politesse envers les riverains industriels⁵¹⁷.

Si l'on confronte les différents témoignages du XVIII^e siècle, il apparaît que les riverains se seraient fort bien accommodés de la saleté de la Bièvre si le courant était suffisant pour entraîner les détritiques. La majorité des plaintes ne portent pas sur la pollution mais plutôt sur tout ce qui gêne le cours de la rivière comme l'effondrement des berges ou les constructions dans le lit⁵¹⁸.

Le rapport le plus sérieux sur ce problème est celui du Docteur Hallé rédigé en 1790 pour la Société de Médecine. Selon lui, la pollution résulte de 5 causes principales : 1/ La nature des eaux de la Bièvre contenant du sulfate de chaux qui dissout mal le savon. Le fond du lit constitué de glaise et la lenteur du cours favorisent l'éclosion d'une grande quantité de plantes aquatiques et la rivière dépose beaucoup de vase. 2/ Les imperfections du curage consistant à rejeter la vase sur les rives forme « une base argileuse et les débris de végétaux qui s'y putréfient répandent une odeur désagréable ». 3/ Les déchets industriels auxquels se mêlent quantité d'ordures de toute espèce et des matières animales.

4/ Les moulins en lâchant leurs eaux répandent une odeur insupportable. Enfin, la cinquième concerne la topographie de la rivière qui favorise l'accumulation des détritiques en certains endroits⁵¹⁹.

Cette situation a des effets sur la santé de riverains. Un collaborateur du docteur Hallé, descendu sur une berge où une grande quantité d'immondices était accumulée, « a été saisi d'une odeur âcre, alcaline, piquante et infecte qui l'a saisi à la gorge au point que dans l'espace d'une demi-heure, sa gorge est devenue douloureuse et sa langue s'est gonflée sensiblement »⁵²⁰.

Le malaise de son collaborateur fait dire au docteur Hallé que les émanations méphitiques sont plus ou moins importantes selon la disposition du vallon. Chaque rétrécissement provoque une rétention où l'eau stagne et, si la circulation de l'air n'est pas favorable, des émanations dangereuses surgissent. « On y observe souvent des fièvres intermittentes, opiniâtres et même d'un mauvais caractère ; on y voit plus qu'à d'autres endroits des maux de gorge gangréneux »⁵²¹. La population la plus touchée par ces affections est celle des blanchisseuses car elles respirent à chaque instant l'insalubrité de la rivière. Le 16 septembre 1794, un rapport de Salleron, Baltet et Vérité déplore « l'état d'infirmités habituelles auxquelles sont sujettes les citoyennes laborieuses que leurs occupations journalières forcent à respirer à chaque instant l'insalubrité de cette rivière. Cette classe si intéressante de la société dont la vie pénible est totalement consacrée à nous garantir des atteintes de la malpropreté est continuellement en proie à tout ce que l'infection a de plus dégoûtant et de plus funeste. Aussi, les voit-on, dans la force de l'âge, souvent même à la fleur de leurs années, éprouver toutes les infirmités de la vieillesse. »⁵²²

Au début du XIX^e siècle, le développement de la mécanisation attire encore plus d'artisans. On construit beaucoup sur les berges et de façon désordonnée. Le laisser faire décourage les gardes qui se désintéressent de leur mission. Il faut attendre 1840 pour que les travaux de la Bièvre soient déclarés d'utilité publique. En 1842, le préfet de police émet des réserves sur l'utilité des gardes de la Bièvre. Mais ceux-ci

⁵¹⁷ *La Bièvre parisienne* – page 31

⁵¹⁸ S. Dupain – *La Bièvre* – Les éditions du Basrion – 1886 – page 122

⁵¹⁹ Archives de l'Hôtel de Ville avant l'incendie de 1871 – BHVP Ms 26 – Cité par Jean Anckaert – Article cité.

⁵²⁰ *Idem*

⁵²¹ *Idem*

⁵²² Salleron, Ballet, Vérité et Terwague – *Rapport fait à l'Assemblée générale de la section du Finistère* – BHVP – Ms 26 f° 215 – Cité par Jean Anckaert – Article cité.

continuent d'exercer un semblant de fonction sous la juridiction des préfets de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Tout au long du XIX^e siècle, l'insalubrité de la rivière est dénoncée. L'Ingénieur en chef de l'Assainissement, Emmerly, signale en 1832 que tout est à l'abandon sur la Bièvre, les règlements sont bafoués et son lit est chaque nuit « *le réceptacle de cadavres d'animaux dont les chiffonniers s'approprient la peau et ce n'est que par la sollicitude accidentelle et souvent interrompue de quelques riverains qu'on fait franchir à ces cadavres les diverses retenues et barrages pour qu'ils descendent jusqu'à la Seine.* »⁵²³.

En novembre 1875, le Conseil d'Hygiène publique et de salubrité adresse au Préfet de Police un rapport⁵²⁴ qui sera à l'origine de la décision de supprimer la rivière. En arrivant sur Paris, la pollution de la rivière, due notamment aux égouts de Gentilly, est telle que les gaz qui en émanent font paraître l'eau « *en ébullition, des écumes blanchâtres et des crasses noires flottent à la surface.* » C'est sur ce rapport que le conseil municipal de Paris s'appuiera pour décider de la suppression de la Bièvre à Paris.

Les nouveaux règlements édictés au XIX^e siècle ne sont pas plus respectés que les précédents. Les industries du cuir continuent à jeter le contenu de leurs cuves dans la rivière et les particuliers à y déverser les eaux de vaisselles et leurs latrines⁵²⁵. Toutes les législations ayant échoué, les autorités s'orientent vers la canalisation puis la couverture de la rivière. La pollution de la Bièvre menaçant sérieusement la Seine, la rivière est couverte dans Paris dès la fin du XIX^e siècle, puis, peu à peu, jusqu'à Cachan, enterrée jusqu'à Antony en 1952, et progressivement canalisée dans les années 1960.

Vers un nouvel essor économique : l'arrivée des structures autoroutières

Alors que la Bièvre et le cortège des entreprises nuisantes qui lui sont liées disparaissent de notre paysage, le plan d'aménagement de la Région parisienne confirme, en 1950, la création de la branche ouest pour l'autoroute du sud. Avec celle-ci, d'autres formes de nuisances apparaissent, maintenant la région dans ses contradictions liées aux atouts et aux désagréments que l'autoroute procure, comme la Bièvre en son temps.

Nous l'avons déjà évoqué⁵²⁶, Paris se développe tel un escargot, selon des anneaux concentriques. Après les différentes enceintes, le mur des fermiers généraux, la « petite banlieue » et, enfin, l'enceinte de Thiers et la zone militaire des fortifications repoussent successivement les limites de la capitale d'avec sa banlieue, voire grignotent le territoire de celle-ci.

D'autre part, deux éléments modernes contribuent à rompre la continuité urbaine et la nature géomorphologiques de notre territoire : l'édification du périphérique qui, de fait, ferme la porte vers la capitale, et la construction de l'autoroute qui désormais sépare physiquement et profondément les communes qu'elle traverse, créant un enclavement dont il n'est pas aisé de s'extraire.

Depuis le 14 mai 1934, un Plan d'Aménagement de la Région parisienne avait été élaboré. L'année suivante, en 1935, l'Etat par le biais des Ponts et Chaussées⁵²⁷,

⁵²³ Pavet de Couteille et Parent-Duchatelet – Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins – Paris 1822 – Cité par Jean Anckaert – Article cité.

⁵²⁴ Archives de la Préfecture de police – D DB/109 – Cité par Jean Anckaert – article cité.

⁵²⁵ Aujourd'hui encore, certains égout privés se déversent dans la canalisation de la Bièvre.

⁵²⁶ Cf chapitre V : L'émergence de la banlieue

⁵²⁷ Le corps des ingénieurs des ponts et chaussées a été fondé en 1716, pour assurer la création d'un véritable

avait engagé une vaste enquête concernant l'aménagement de la région parisienne avec, notamment, la création d'une autoroute dans le sud de la capitale pour décongestionner Paris.

Durant quinze années, de nombreux tracés d'une autoroute arrivant par le sud sont envisagés par les services des Ponts. Plusieurs propositions sont soumises aux communes d'Arcueil et de Gentilly en ce qui concerne la connexion de l'autoroute au réseau parisien, celle-ci devant se faire sur leur territoire. Les différents projets sollicitent les terrains du Chaperon vert, à cheval sur les deux communes, pour accueillir la fin de l'autoroute, ceux-ci étant très peu bâtis.

Le Plan d'aménagement de la Région parisienne de 1934 est remplacé par celui de 1950 qui confirme la construction d'une autoroute venant du sud. Le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) jette toujours son dévolu sur les terrains du Chaperon Vert, situés sur Arcueil et Gentilly, pour ce qui concerne la connexion de l'autoroute au réseau parisien, via le périphérique, éventrant les communes se trouvant sur sa trajectoire. La construction n'alla pas aussi facilement.

En 1951, le projet de l'autoroute est soumis à une enquête publique par le préfet de la Seine. Dans les communes d'Arcueil, Gentilly, Villejuif et Thiais, 6194 personnes se prononcent contre le projet. En effet, l'opération « autoroute du sud » ne peut se faire sans détruire des habitations, réduire la surface des espaces libres, amputer un parc ou un stade. Un contre-projet intercommunal est présenté, mais il est repoussé au profit de celui avancé par les ingénieurs des Ponts et chaussées. Les communes ont perdu leur bataille et le ministère décide de tirer l'autoroute jusqu'aux portes de Paris, coupant en deux parties les terrains du Chaperon vert. Les travaux de l'A6a débutent dès 1953 et démarrent par la connexion au périphérique sur les terrains du Chaperon Vert. Quant à l'A6b, construite dans les années 1960, elle arrive au Kremlin-Bicêtre en 1968 pour aboutir à la place d'Italie. L'année suivante, l'A6b est ouverte entre le Kremlin-Bicêtre et Cachan. L'A6a et l'A6b se rejoignent à la hauteur d'Antony où elles fusionnent pour devenir l'A6.

Presque simultanément, la construction de l'A86 est entreprise. L'A 86, dite aussi « super périphérique parisien », est une autoroute formant une boucle complète autour de Paris, à une distance variant de 2 et 7 kilomètres du boulevard périphérique parisien. Sa fonction essentielle est de relier entre elles les préfectures et sous-préfectures de la petite couronne parisienne : Antony, Créteil, Nogent-sur-Marne, Bobigny, Saint-Denis, Nanterre et Versailles.

Le PADOG (Plan d'aménagement et d'organisation générale de l'agglomération parisienne), en vigueur de 1960 à 1965, envisageait déjà la réalisation de l'autoroute A86, mais les travaux avaient été retardés compte tenu des réticences des riverains qui souhaitaient préserver leur cadre de vie et éviter les nuisances.

Les travaux commenceront finalement en 1968 selon les plans décidés dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de 1965. Le tracé, d'une longueur de 78 kilomètres, suit approximativement celui de la route nationale 186 autour de

réseau routier national en France. Le recrutement des ingénieurs est assuré par la fondation, en 1747, de l'Ecole des ponts et chaussées (qui ne prend ce nom qu'en 1760). Au cours du siècle, ses missions sont élargies et le corps devient le principal responsable des travaux publics. Au XIX^e siècle, le démarrage de l'industrialisation a un fort impact sur les modes de transport, notamment les routes et le chemin de fer. L'Ecole nationale des ponts et chaussées devient un établissement d'application de l'Ecole polytechnique.

Enfin, au XX^e siècle, le corps prend en charge le domaine de l'urbanisme, au travers du ministère des Travaux publics, puis en 1966 du ministère de l'Équipement : aménagement du territoire, politique autoroutière, grandes infrastructures portuaires, équipements touristiques, etc. En 2002, le corps des ponts et chaussées absorbe les corps des ingénieurs de l'aviation civile, des ingénieurs de la géographie et des ingénieurs de la météorologie. En 2009, il fusionne avec le corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts pour donner naissance au corps des ingénieurs des Ponts, des eaux et des forêts.

Paris, en plein cœur d'un tissu très urbanisé. Par la suite, la crise économique ralentit les travaux qui s'étaleront sur quarante ans.

Au niveau du plateau de Rungis, la RN 186 se confond avec l'autoroute A86, qui émerge des tunnels sous Thiais, et qui a été implantée sur son emplacement. Elle perd alors ses caractéristiques communales précédentes en acquérant celles d'autoroute et traverse Rungis après avoir croisé la D7 en limite de Thiais et de Rungis, puis Fresnes où elle enjambe l'autoroute A6. L'A86 se poursuit en tunnel sous Fresnes et Antony, puis elle continue la traversée de Fresnes⁵²⁸ par l'avenue de la Division Leclerc, le carrefour de la Déportation et l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

Le dernier tronçon de l'A86 (entre l'A13 et le pont Colbert à Jouy-en-Josas) a été inauguré le 8 janvier 2011 et l'autoroute est ouverte dans son intégralité au public depuis le 9 janvier suivant. Sur le territoire du Val de Bièvre l'A86 offre une sortie, la n°26 qui ouvre sur L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue et Fresnes avec un demi-échangeur.

Le Val de Bièvre se trouve désormais transpercé par les deux connections de l'autoroute A6 et coincé entre le périphérique et l'A86. Pourtant, si la construction du périphérique, celle de l'autoroute du Sud puis de l'A86 ont présenté en leur temps, et présentent toujours, des inconvénients et des nuisances notables, il n'en demeure pas moins que ces structures routières offrent des avantages incontestables à notre territoire, notamment sous l'aspect de son développement économique, comme le fut la Bièvre en son temps. Le développement des transports et les structures autoroutières ont permis de gérer une partie de la distorsion croissante entre le domicile et le travail et l'installation d'équipements tels que le marché d'intérêt national de Rungis et l'aéroport d'Orly.

Le maillage des transports en commun en Val de Bièvre

Il serait injuste d'établir une relation directe entre industrialisation et mise en place d'un réseau de transport. Cependant, chronologiquement, les deux phénomènes sont très proches. La mobilité des hommes et des marchandises permet l'essor industriel. La vallée de la Bièvre a très longtemps été mal desservie par les transports en commun. Gentilly était parmi les communes les mieux équipées. Étant en limite de Paris, elle bénéficiait des omnibus qui descendaient aux barrières d'Italie et d'Enfer. Toutefois, pendant longtemps, les habitants du centre ville, n'avaient d'autres moyens de transport que la marche à pied. Les autres communes n'étaient pas mieux pourvues et, à l'exception de quelques lignes municipales d'omnibus, la marche à pied était souvent le lot quotidien. En fait, l'extension du réseau de transport de la banlieue est intimement lié à celle de Paris.

Dès 1662, cinq lignes –on dit alors des « routes »- sont ouvertes à Paris.⁵²⁹ Le coût du voyage étant fixé forfaitairement à cinq sols, les voitures qui les desservent sont appelées « les carrosses à cinq sols »⁵³⁰. Mais ces routes sont réservées « aux bourgeois et gens de mérite » et les placards de règlements le précisent « *On fait aussi sçavoir que par l'arrêt de vérification du parlement défenses sont faites à tous*

⁵²⁸ Le parcours de la A86 se confond avec celui de la D86 sur la traversée de Fresnes, la A86 occupant le centre de l'emprise et la D86 courant de part et d'autre.

⁵²⁹ Louis Lagarrigue – *Cent ans de transports en commun dans la Région parisienne* – 4 tomes – Edités par la RATP – 1956. Ces routes sont exclusivement parisiennes et relient un quartier à un autre en effectuant toujours le même trajet.

⁵³⁰ idem

soldats, pages, laquais et tous autres gens de livrée, manœuvres et gens de bras, d'y entrer pour la plus grande commodité et liberté des bourgeois. »⁵³¹

Après la disparition de ces carrosses à cinq sols⁵³², les Parisiens n'ont plus que les voitures de louage à leur disposition pour leurs déplacements. Il leur faut attendre le 11 avril 1828 pour que des voitures publiques à itinéraires fixes réapparaissent avec la création de l'Entreprise Générale des Omnibus. Toutefois, en 1770, les diligences de longue distance font une halte à Villejuif. Dans *L'indicateur fidèle ou guide du voyageur français*⁵³³, nous trouvons les horaires des diligences partant de Paris en direction de Clermont, Dijon/Besançon et Lyon. Ainsi, Pour aller à Dijon et Besançon, via Villejuif et Fontainebleau, trois diligences partent hebdomadairement de Paris à midi les mercredi, vendredi et dimanche. Pour rejoindre Clermont, un carrosse part chaque jeudi matin à 5 heures. Enfin, pour atteindre Lyon, en passant par Villejuif, Corbeil et Chailly, un carrosse part chaque lundi matin à 5 heures et une diligence tous les jours à minuit en été et 4 heures du matin l'hiver.

En 1829⁵³⁴, quatre lignes d'omnibus desservent notre région. La ligne 40 qui part du passage Dauphine et aboutit à Ris-Orangis via Villejuif. La 34 effectue le trajet rue de Nazareth – Rungis via Villejuif et Chevilly. La 29 qui démarre du quai de la Cité a pour terminus Gentilly-Bicêtre. Enfin, la 37, venant de la rue du Pont de Lodi se termine à Arcueil. Ces véhicules sont tous à traction animale (le cheval) et offrent quinze places sans impériale.

Le succès de l'opération est tel qu'une vingtaine de sociétés concurrentes se créent, ouvrant de nouvelles possibilités de déplacement. Ainsi, en 1841, le plan Leroi⁵³⁵ indiquant les principales lignes qui desservent les communes de banlieue montre que sept lignes supplémentaires venant de Paris desservent l'actuel Val de Bièvre : la 49 a pour terminus Montrouge-Arcueil ; la 53 Arcueil-Cachan ; la 47 Arcueil-Cachan ; la 45 Gentilly-Bicêtre ; la 56, Juvisy via Villejuif ; la 14, Longjumeau via Gentilly et la 17 Palaiseau via Arcueil-Gentilly.

Parallèlement aux omnibus, le réseau ferré se met aussi en place. Une loi, promulguée en 1844, autorise la construction du système Arnoux⁵³⁶, ce système de train articulé qui résout le problème technique et économique des pentes trop abruptes et des courbes serrées. Le 21 février 1845, la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Sceaux est créée pour l'appliquer et Claude Arnoux en reçoit la concession directe pour une période de cinquante ans.

La construction de la ligne pose certaines difficultés car, dès la sortie de Paris, les choses se compliquent : l'abaissement de la rue de la Tombe-Issoire n'ayant pas été réalisé, il fallut rehausser le remblai. De plus, l'autorité militaire exige de la Compagnie la construction d'un pont pour franchir le fossé des fortifications. Finalement, l'inauguration a lieu le 7 juin 1846, en présence des princes royaux : le duc de Montpensier et le duc de Nemours. Le convoi peine tant pour gravir la pente de Fontenay à Sceaux qu'il lui faut plus d'une heure pour effectuer le trajet aller. En revanche, moins d'une demie heure est suffisante pour le retour. Le journal

⁵³¹ *Les voitures publiques dans la ville de Paris* – Maxime Du Camp – Revue des Deux Mondes – Tome 69 – 1867.

⁵³² date indéterminée.

⁵³³ *L'indicateur fidèle ou guide du voyageur français* – Michel et Desnos (ingénieurs-géographes) – Cartes dessinées par Michel et publiées par Desnos – Le Globe – 1770 – Cité dans *20.000 villageois à la fin de l'Ancien régime* - Dossier pédagogique AD94 - Doc 27 Tableau d'horaires des diligences.

⁵³⁴ Lagarrigue – Tome 3 – 1662-1890 – plan 162 790

⁵³⁵ Idem – plan 162 793

⁵³⁶ Jean-Claude Arnoux (1792-1866) est le fils d'un maître de Poste. Il est l'inventeur du système de transbordement des diligences sur wagons plats et système de trains articulés qui porte son nom. Il est l'auteur de *Système de voitures pour chemins de fer de toute courbure* dont il dépose le brevet en 1838.

*L'illustration fait ce commentaire : « Monsieur Arnoux a dû attendre le jour de son triomphe. Aujourd'hui, ce ne sont plus les suffrages des savants et des ingénieurs qu'il va recueillir, ce sont ceux de tous, savants et ignorants, travailleurs et gens inoccupés, de tous ceux enfin qui forment la grande voix du peuple, c'est-à-dire, celle de Dieu... »*⁵³⁷.

L'ouverture au public se fait le 23 juin. Dès ses débuts, la ligne connaît un succès important et son trafic devient rapidement insuffisant. La voie unique rendant impossible l'augmentation de la fréquence des trains, une seconde voie est posée de Paris à Bourg-la-Reine en 1863.

Si la ligne de Sceaux fait la quasi unanimité de ses usagers, elle pose parfois des problèmes aux communes qu'elle traverse. À Gentilly, la construction de la ligne isole une partie de la ville au reste de son territoire. En février 1846, alors que les travaux battent leur plein, les habitants, propriétaires et cultivateurs du hameau de la Glacière⁵³⁸ se plaignent de ne plus avoir aucun moyen de rejoindre le chemin des Prêtres (l'actuelle avenue Lénine) qui servait de voie de communication entre le hameau et les communes voisines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que *« cette suppression de communication est on ne peut plus grave, puisque non seulement elle gêne et entrave même les travaux d'agriculture, mais encore qu'elle a pour effet de nuire au développement de la prospérité de la commune en la privant des moyens de communication avec les communes voisines, limitrophes de Montrouge »*⁵³⁹. En conséquence, le conseil déclare d'utilité publique la construction *« d'un passage à niveau au sol sur la voie afin de faciliter le rétablissement des communications qui existaient de la rue de la Glacière (actuelle Albert Guilpin) au chemin des Prêtres (actuelle avenue Lénine). »*⁵⁴⁰

En 1857, la Compagnie Paris-Orléans (qui a déjà absorbé en 1852 les Compagnies d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes et la Compagnie du Centre) achète la ligne Paris-Sceaux-Orsay, exploitée depuis 1846 jusqu'à Sceaux, depuis 1854 jusqu'à Orsay. C'est en 1883 que la ligne de Sceaux est mise à écartement normal, que ses courbes sont adoucies et son tracé raccourci. En 1895, son point de départ de Paris est reporté de Denfert-Rochereau au Luxembourg.

Les premières années, la ligne de Sceaux est directe Arcueil-Cachan et ne s'arrête pas à Gentilly où il n'existe pas de gare. En 1889, une gare de marchandise est ouverte à Arcueil, puis, l'année suivante, une « halte » pour les voyageurs permet aux trains de s'arrêter à Gentilly. La halte Laplace reçoit ses premiers voyageurs en 1894. Enfin, en 1938, la station « Bagneux » est ouverte sur le territoire de Cachan.

En 1897, trente-cinq trains avec 1^{ère}, 2^e et 3^e classes, relient quotidiennement Paris à Sceaux, dix-sept aller et dix-huit retours. La durée du trajet est d'environ 25 minutes, mettant Arcueil-Cachan à 18 minutes de Paris, Laplace à 15 minutes et Gentilly à 12 minutes environ.

Les multiples demandes et pétitions des populations de banlieue obligent les grandes compagnies à appliquer une politique tarifaire préférentielle qui contribue à favoriser le rapide développement du trafic. Les premiers abonnements

⁵³⁷ Cité par Jean-Marie Jacquemin – *Chemin de fer d'Orléans, la ligne de Sceaux au fil du temps* – Paris – 1986 – page 7

⁵³⁸ L'ancien hameau de la Glacière se trouvait entre le Grand et le Petit Gentilly, dans la septième section dite de la Butte aux Cailles, niché dans les méandres de la Bièvre (autour de l'actuelle station de métro Glacière) et s'étendait jusqu'à la cité Universitaire en englobant le parc Montsouris (ni l'une ni l'autre encore construits). Sur le territoire parisien depuis 1860.

⁵³⁹ Archives municipales de Gentilly – Registre des délibérations - D 10 Ab – 1814/1941

⁵⁴⁰ Ce passage à niveau sera supprimé, à la suite de nombreux accidents mortels, au moment de la construction de la nouvelle gare inaugurée en 1932.

hebdomadaires et billets ouvriers à tarif réduit apparaissent vers 1880. C'est la Compagnie de l'Ouest qui en a l'initiative. Les autres compagnies suivent et, en 1890, le tiers des usagers de proche banlieue, soit 5,6 millions de voyageurs utilisent les cartes d'abonnement. Cependant, il ne faut pas conclure à une banalisation des chemins de fer à la fin du XIX^e siècle. L'évolution des tarifs est très lente et les restrictions multiples qui accompagnent l'utilisation des billets à prix réduit limitent la démocratisation des chemins de fer.

Les règlements sont très stricts. Le demandeur doit fournir son livret ouvrier, une attestation de l'employeur et une de l'administration. Les ouvriers bénéficiant de billets à tarif réduit sont tenus d'emprunter exclusivement les trains désignés du matin et du soir (le plus souvent un seul le matin et un seul le soir) et les billets ouvriers ne sont accordés que dans le sens banlieue-Paris. Les ouvriers parisiens travaillant en banlieue ne peuvent en bénéficier.

Pendant que se mettaient en place la ligne de Sceaux et ses haltes-stations, un décret impérial du 22 février 1855 avait transformé l'Entreprise Générale des Omnibus en Compagnie Générale des Omnibus (la CGO). L'année précédente, un ingénieur français Alphonse Loubat⁵⁴¹ avait obtenu la concession d'un service de voitures publiques roulant sur rails : « *Le décret, qui est du 18 février 1854, autorise M. Loubat à établir et à exploiter, en se conformant à un cahier des charges annexé audit décret, des voies ferrées à traction de chevaux de Sèvres à Vincennes avec embranchement sur le rond-point de Boulogne* »⁵⁴² Le tramway hippomobile était né ! Par décret du 15 septembre 1856, la concession faite à M. Loubat est transférée –avec le consentement de celui-ci- à la Compagnie générale des Omnibus⁵⁴³.

Jusqu'à la chute du Second Empire, en 1870, les omnibus à chevaux de la CGO demeurent le principal moyen de transport en banlieue. Mais, à partir de 1875, l'apparition de lignes de tramways à traction animale facilite la communication avec Paris, d'autant que le service des anciennes voitures publiques, faute d'un trafic substantiel, s'écarte de plus en plus des obligations de l'horaire fixe. En 1879, une ligne de tramway à traction hippomobile de la Compagnie Générale Parisienne de Tramways (CGPT), la ligne 4, dessert Villejuif⁵⁴⁴.

Vers 1890, les premiers tramways, électriques ou à vapeur, apparaissent dans Paris et, en banlieue, après 1900. Au début du XX^e siècle, un réseau municipal assure la liaison entre Fresnes et Paris en passant par Cachan, Arcueil, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre. Une ligne du réseau départemental part de L'Haÿ, passe à Villejuif et se dirige vers Paris par la RN7. De son côté, la CGPT commence, elle aussi, à utiliser sur une partie de son réseau la traction électrique par fil aérien, comme la ligne 4 qui relie le Châtelet à Villejuif (asile) via le Kremlin-Bicêtre ainsi qu'une ligne transversale, la 2, qui relie Ivry à Issy-les-Moulineaux via le Kremlin-Bicêtre et Gentilly⁵⁴⁵.

Le service va rapidement se désorganiser. En 1902, les différentes compagnies privées de tramways se partagent, avec les chemins de fer, la totalité de la desserte de banlieue. Les derniers omnibus de la CGO ont disparu et aucune de ses lignes ne

⁵⁴¹ Alphonse Loubat (1799-1866) part chercher fortune aux Etats-Unis dans le négoce de vin. Il s'intéresse au tramway qui débute à New-York. Rentré en France, il dépose un brevet d'invention, en 1852, pour un système de train à ornière. Il en fait une démonstration sur le Cours la Reine (à Chaillot), en présence du ministre des Travaux publics et emporte un vif succès. C'est à la suite de cette démonstration que la concession du tramway lui ait accordée.

⁵⁴² *Réorganisation des transports en commun de Paris et de la banlieue – Rapport, Délibérations, Cahier des charges, Convention et documents divers* - Paris – Imprimerie municipale Hôtel de Ville – 1908 – page 136

⁵⁴³ Idem

⁵⁴⁴ Louis Lagarrigue – Tome 3 - Plan 162 799

⁵⁴⁵ Louis Lagarrigue – Tome 4 – 1902-1955 - Plan 162 803

franchit plus la ceinture des fortifications. Le problème des petites entreprises de transport est que, contrairement aux lignes exploitées par la CGO, les itinéraires et les horaires sont aléatoires. « À la suite de nouvelles concessions faites en 1899 à de nouvelles Compagnies, à la suite de l'ouverture en 1900 de la première ligne métropolitaine, il s'est produit vers 1902 ce que l'on pourrait appeler « la crise des tramways » dans Paris et sa banlieue : on voyait une compagnie cesser brusquement son exploitation, on en voyait d'autres ne pas achever le réseau dont elles avaient sollicité et obtenu la concession ; presque toutes demandaient pour continuer leur exploitation soit un relèvement des tarifs au moyen du sectionnement du parcours, soit l'établissement du trolley sur tout ou partie du réseau intra-muros, soit l'augmentation de la durée des concessions, soit enfin la diminution du minimum de trains quotidiens sur certaines lignes »⁵⁴⁶.

TARIF DES SECTIONS ET NOMBRE DE PASSAGES⁵⁴⁷

Désignation des lignes	Sections de lignes	Longueurs kilomètres	1 ^{er} classe centimes	2 ^e classe centimes	Nbre
L'Haÿ – Villejuif – Châtelet	L'Haÿ – Villejuif (asile)	1, 800	10	05	
	Villejuif (asile) – Villejuif	0,600	10	05	
	Villejuif – Bicêtre	2, 507	10	05	
	Bicêtre - Fortifications	0,912	10	05	
Intra-muros	Tarif unique sans sectionnement		15	10	
Nombre de courses journalières dans chaque sens	L'Haÿ-Châtelet				30
	Villejuif– Châtelet				40
	Bicêtre–Châtelet				70

Le conseil général s'émeut de la situation et porte l'affaire devant le ministre des Travaux publics qui nomme, en 1903, une commission chargée d'étudier les moyens d'y apporter remède. La réorganisation des transports en commun dans Paris et sa banlieue est décidée, en 1908, et mise en œuvre à la fin des concessions, en 1910. Cette réorganisation concerne « les clauses relatives au tracé, à la construction, à l'installation et à l'exploitation » des lignes. Elle fixe le nombre de voyage devant être effectués chaque jour, sur chaque ligne et dans les deux sens. Concernant les tarifs : « Quelles que soient les formes dans lesquelles se fera la réorganisation des transports, en aucun cas cette réorganisation ne devra comporter une augmentation des tarifs déjà établis »⁵⁴⁸

Quant aux conditions de travail du personnel, les avantages minimum sont ainsi définis : Nationalité française des agents ; salaire minimum de 5 francs par jour ou 1500 francs par mois ; limitation à 10 heures quotidienne la durée du travail ; paiement de deux journées de repos par mois ; droit à un congé annuel de 10 jours ; organisation d'un service médical et pharmaceutique ; livrets à la Caisse nationale des retraites alimenté par des versements ouvriers égaux à 2% du salaire et par des subventions patronales à 6% des mêmes salaires ; interdiction des amendes et toute retenue sur salaire ; etc⁵⁴⁹.

⁵⁴⁶ Réorganisation des transports en commun de Paris et de la banlieue – Rapport, Délibérations, Cahier des charges, Convention et documents divers – opus cité – page 3

⁵⁴⁷ Idem – Extrait du tableau B annexé au cahier des charges, page 82 et du tableau D page 98.

⁵⁴⁸ idem page 7.

⁵⁴⁹ idem – page 8

À la veille du premier conflit mondial, la desserte de la banlieue continue à n'être assurée que par les tramways et le train. Le 20 avril 1913, les derniers trams hippomobiles sont définitivement supprimés. À la suite de la modernisation du réseau et l'entente entre les différentes compagnies, les indices des lignes changent et la ligne 4 (Châtelet-Villejuif asile) devient la 5. Jusqu'à la Première guerre mondiale, six compagnies exploitent, par concession, les transports de surface (Bus et tramways) de la Ville de Paris et du Département de la Seine. Durant tout le conflit, le tramway assure l'essentiel des transports de surface. Au cours de cette période, les femmes remplacent les hommes partis au front, et assurent tant la conduite que le contrôle à bord ou l'entretien dans les ateliers.

En 1918, les compagnies sont financièrement exsangues. Leurs difficultés financières persistantes contribuent à condamner le régime de la concession. Après de nombreux débats, le Conseil général de la Seine décide, en décembre 1918, de préférer le principe de la régie intéressée à celui de la régie directe,

Cette nouvelle méthode de gestion suppose cependant l'unification totale des réseaux de surface, et le désistement de la Ville de Paris au profit du département de la Seine. Le 20 septembre 1920, les conventions de rachat sont signées, entre le Département et la CGO d'une part, et les six autres compagnies de tramways, d'autre part. L'exploitation des réseaux est confiée le 1^{er} janvier 1921 à une nouvelle personne morale, la Société des transports en commun de la région parisienne (STCRP) créée à cette occasion. L'ancien directeur général de la CGO, André Mariage, en devient le premier président. Lors de sa création, la STCRP exploite 112 lignes de tramways, numérotées de 1 à 128, formant un réseau de 960 kilomètres, mais également 41 lignes d'autobus.

La STCRP n'est pas un organisme public, comme le sera la RATP, mais une société privée du groupe Empain, titulaire d'une concession sous la forme d'affermage en régie intéressée du département de la Seine (qui encaisse les bénéfices et couvre les déficits). La STCRP obtient la régie des transports de surface pour 30 ans du 1^{er} janvier 1921 au 31 décembre 1950.

Une nouvelle numérotation est à nouveau mise en place et, en 1925, quatre lignes de tramways desservent le Val de Bièvre : le 47 qui va jusqu'au Kremlin-Bicêtre ; le 85 qui, en passant par le Kremlin-Bicêtre va jusqu'à Villejuif ; le 93 dont le terminus est Cachan via le Kremlin-Bicêtre et Gentilly ; enfin, le 88, Pont d'Antony-Porte d'Orléans offre une desserte à Fresnes.

La veille de la seconde guerre mondiale est marquée par la disparition totale du tramway remplacé par le réseau d'autobus. La Compagnie du Chemin de fer métropolitain assure, depuis le 18 janvier 1938, l'exploitation de la ligne de Sceaux qui a été électrifiée. Aux lignes 47, 85, 93 et 88 se sont ajoutées la EQ, L'Haÿ-Place d'Italie et la FI, Fresnes (mairie) Porte d'Orléans.

À la Libération, la notion de « Paris urbain » se substitue à celle du Paris administratif. Aussi, les lignes urbaines reprennent les grands courants de circulation et les terminus se fixent aux abords des gares de chemins de fer. La reconstitution du réseau est d'abord entreprise par la remise en état du matériel récupéré de la guerre. Le plan dit des « 1000 voitures » achevé le 7 janvier 1946 concerne surtout la banlieue⁵⁵⁰. Les lignes de bus aboutissent aux terminus de métropolitain et constituent un prolongement de ce dernier vers la banlieue. Leur tracé est établi en coordination avec celui des chemins de fer et de la ligne de Sceaux. Le plan des 1000 voitures reprend, en le complétant, le réseau existant pendant l'occupation. Quant à celui dit des 1500 voitures, réalisé quelques mois plus tard, le 21 octobre

⁵⁵⁰ même si, selon Louis Lagarrigue, il permet le rétablissement de 12 lignes dans Paris.

1946, porte le nombre des lignes de banlieue à 67 (et 31 dans Paris). À cette date, nous avons en Val de Bièvre la ligne 187, Porte d'Orléans-Fresnes via Arcueil ; la 186, Porte d'Italie-L'Haÿ via Cachan, le Kremlin-Bicêtre et Gentilly ainsi que la 185, Porte d'Italie-Villejuif via le Kremlin-Bicêtre et Gentilly. L'ancienne ligne transversale 2 est devenue la ligne 125, Porte de Vincennes-Porte d'Orléans, via le Kremlin-Bicêtre, Gentilly et Arcueil, ces quatre itinéraires préfigurant nos lignes actuelles.

En 1949, la STCRP devient la RATP, Régie autonome des Transports Parisiens), établissement public à caractère industriel et commercial, doté de l'autonomie financière, dont l'activité consiste à exploiter conjointement les transports en commun de la Compagnie du Métro Parisien et de la STCRP. Le développement intensif de la proche banlieue dans les années de l'après guerre conduit la RATP à renforcer les services existants et à envisager de nouvelles liaisons avec Paris. En 1955, les lignes desservant le territoire de l'actuelle communauté d'agglomération sont le 47 (jusqu'au Kremlin-Bicêtre), les 125, 185, 186 et 187, auxquelles s'ajoutent le 184 (Porte d'Italie-Gambetta) et le 285 (Porte d'Italie-Savigny-sur-Orge via Fresnes et Villejuif).

Entre 1945 et 1955, le nombre de nouveaux arrivants installés en région parisienne dans les milliers de logements ayant été construits en banlieue, les moyens de transports connaissent à nouveau un point de saturation. Le Réseau express régional devient la solution.

C'est l'ancienne ligne de Sceaux qui va définitivement désenclaver la région. Pendant plusieurs décennies, le réseau ferré de la ligne de Sceaux, devenue depuis 1973 la ligne B du RER, occupe une place privilégiée en banlieue sud. En effet, elle est la seule à desservir les communes suburbaines de la capitale, sur la rive gauche de la Bièvre.

L'extension du réseau RATP en matière de bus et de métro, avec la prolongation de la ligne 7 jusqu'au Kremlin-Bicêtre, en 1982, puis, au-delà, jusqu'à Villejuif, en 1985, parachève l'infrastructure des transports en commun pour les années qui nous occupent. Ces éléments auxquels s'ajoute, plus récemment, la création du Trans-Val-de-Marne (TVM), constituent avec l'A6a, l'A6b et le périphérique un maillage étonnamment riche. Cette configuration fait de notre territoire le lien de communication entre Paris, les Hauts-de-Seine et le reste du Val-de-Marne, notamment avec le pôle Orly-Rungis. La récente création de Valouette, favorisant les déplacements inter urbains, est l'héritière de cette constance.

Une industrialisation intensive mais inégale à l'aune de nos villes

Ces évolutions ne sont pas sans incidences sur la vie économique de nos villes. De la Bièvre à l'autoroute, ces infrastructures naturelles ou nées de la main de l'homme entraînent des transformations dans notre paysage.

Comme nous l'avons constaté dans le chapitre concernant les premières activités sur notre territoire⁵⁵¹, Paris commence, dès le XVIII^e siècle, à rejeter hors de ses murs les activités polluantes. Les premiers, tanneurs et blanchisseuses, investissent le faubourg Saint-Marceau, puis Gentilly, Arcueil, Cachan et Fresnes. Une fabrique d'impression de toile peinte, façon toile de Jouy, s'installe à Arcueil en 1780. L'eau de la Bièvre permettant un rinçage de qualité donne des toiles bon marché soutenant bien les concurrences. En 1793, une manufacture de tissage de draps d'habillement s'installe sur les rives de la Bièvre. La première pièce sortie est portée en grande pompe à la Convention. Ainsi, à la fin de l'Ancien régime, Arcueil semble abandonner

⁵⁵¹ Partie VI : Depuis le Moyen-âge, l'industrie façonne le paysage

de plus en plus clairement sa vocation agricole, sauf pour la vigne sur le territoire de Cachan, au profit d'activités multiples où les paysans côtoient les carriers et les ouvriers des tissages.

La loi de 1810 sur les établissements insalubres⁵⁵² intensifie l'exode des entreprises polluantes vers la banlieue. L'aspect agreste de nos villages disparaît derrière les hautes cheminées d'usines. La communauté d'agglomération subit alors une profonde mutation de son tissu économique, suivant en cela le mouvement général constaté tant sur le territoire francilien qu'au plan national.

Lorsque, au XIX^e siècle, la campagne de Paris devient sa banlieue, le territoire se transforme, d'une manière inégale tant dans la forme que dans le temps. La mobilité des hommes et des marchandises permettent l'essor industriel de la banlieue en général et de certaines de nos communes du Val de Bièvre en particulier. Les communes périphériques connaissent à partir de 1830 un élan relativement important et leurs branches d'activité dominantes diffèrent de celles de la capitale. Rappelons qu'à cette date, nos communes oscillent encore entre l'urbain et le rural, ce dernier l'emportant largement.

Nous l'avons vu, l'industrie la plus fréquente reste alors l'exploitation traditionnelle des carrières (Arcueil, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre) auxquelles sont liées des activités de briqueterie et tuileries (le Kremlin-Bicêtre, Fresnes, l'Haÿ et surtout Villejuif). La qualité de première région textile française de la région parisienne se retrouve à Gentilly qui possède, sous la Restauration, une fabrique de calicot, plusieurs entreprises importantes de lavage de la laine et deux filatures. La chimie et l'industrie alimentaire arrivent tôt dans cette même commune avec la création, en 1845, de la biscuiterie Sigaut et Dagousset, importante fabrique de vinaigres et moutardes, fondée à Paris en 1830 et transférée à Gentilly en 1854.

Au fil du XIX^e siècle, la situation évolue en faveur d'une première industrialisation. À Gentilly, on trouve, à côté des carriers, peu d'industries sinon celle du blanchissage, en pleine expansion, et celle de la glace que l'on exploite dans les méandres de la Bièvre. L'hiver, la rivière forme de nombreuses mares et des étangs qui, en gelant, fournissent de grandes quantités de glace. Afin de conserver la glace pour l'été, on utilise la fraîcheur des carrières désaffectées : la glace est descendue dans des sortes de puits en maçonnerie, puis recouverte de terre. À la belle saison, on déterre, à mesure des besoins, des blocs de glace parfaitement conservés.

Il existe également à Fresnes des glaciers qui n'ont pu être exploités au-delà de la fin du XIX^e siècle du fait du peu de rigueur des hivers. Cette glace était tirée de la pièce d'eau de l'ancien château de Tourvoie. Deux des glaciers étaient situés en bas du clos de Tourvoie, juste au-dessus de l'avenue de Parc des Sports. Trois autres se trouvaient sur le terrain du patronage paroissial. Il est aisé de se faire une idée « *de l'importance de ces constructions en voyant la crypte de l'église Notre-Dame de la Merci, car ce n'est autre que la plus grande glacière de Fresnes ; et encore, elle a été comblée d'une bonne moitié et, de plus, elle dépassait du sol d'une dizaine de mètres environ* », peut-on lire dans une monographie de Fresnes⁵⁵³. Les glaciers ont donné leur nom à l'une des rues proche de la mairie.

Le travail du cuir et l'extraction de la pierre ne sont pas considérés comme des industries de type « moderne » et n'apparaissent pas dans les études concernant l'évolution de la géographie industrielle de la proche banlieue. En revanche, elles jouent un rôle très important dans cette première industrialisation au même titre que la blanchisserie. À leur côté, d'autres entreprises s'installent, mouvement moindre

⁵⁵² Cf chapitre V : L'émergence de la banlieue

⁵⁵³ *Fresnes à travers les âges* – Monographie – sd - Archives municipales de Fresnes.

certes, mais annonçant le premier frémissement des implantations plus massives du XX^e siècle.

Si l'on en croit François Bournon⁵⁵⁴, les établissements industriels du XIX^e siècle sont plus diversifiés à Arcueil que chez sa voisine, Gentilly. On y trouve deux brasseries fondées, la première en 1840 rue du Docteur Gosselin, la seconde en 1865 à la Croix d'Arcueil. Une fabrique de chicorée et amidon emploie une vingtaine d'ouvriers et la capsulerie Sainte-Marie, installée dans la commune dès 1820, salarie plus de 120 personnes. Dans la seconde moitié du siècle, sont créées une fabrique d'ammoniaque, deux fabriques d'étoffes, une de parapluie, une de vinaigre et une fabrique de produits pharmaceutiques. Enfin, la plus originale, Anis Gras, dont les bâtiments perdurent aujourd'hui, fabrique des liqueurs et des articles de toilette, autant d'inventions de François-Vincent Raspail ayant pour base le camphre⁵⁵⁵. Cette substance aromatique est raffinée sur place, dans la fabrique d'Arcueil.

Le Kremlin-Bicêtre possède deux entreprises de travaux publics dont la plus importante, 13-15 rue des Plantes, fondée en 1890, dispose de 28 chevaux et emploie 20 paveurs, 15 terrassiers, 14 charretiers, 1 bourrelier, 1 charron, 1 chef de chantier et un employé de bureau. La Société Française de Métallurgie, fondée en octobre 1904 route de Fontainebleau (au n°64), se fait remarquer par la nouveauté de ses procédés de fabrication de tubes et profils divers en tous métaux. Une entreprise de menuiserie, installée avenue de Bicêtre (Eugène Thomas) en 1876, fournit en meubles la clientèle bourgeoise des environs et les entrepreneurs de construction. Elle ne fermera qu'après la Seconde Guerre mondiale. Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, le Kremlin-Bicêtre est relativement industrialisé et il serait fastidieux d'énumérer toutes les entreprises de la communes recensées à la fin du siècle. Il est toutefois à noter que les produits alimentaires sont particulièrement bien représentés avec la charcuterie-porcherie de la route de Fontainebleau, fondée avant 1870 à Paris et transférée à Bicêtre en 1904. Spécialisée dans la fabrication des tripes à la mode de Caen, la porcherie de l'établissement engraisse plus de 300 porcs qu'elle revend aux abattoirs de La Villette. Elle sera supplantée par l'arrivée de Géo en 1913.

Plus modestement, à Fresnes, un lavoir à laine est exploité à Berny depuis 1817. La présence d'une fabrique de gélatine est attestée par la plainte déposée en 1827 par les riverains « *au sujet de l'infection produite par les eaux de la fabrique de Tourvoie. La Bièvre est infestée et le lavoir déserté* »⁵⁵⁶. Une pétition de riverains également, concerne en juin 1843, une fabrique de colle forte, route de Choisy, car elle laisse à l'air les matières animales dont elle se sert : « *L'aspect hideux de chaire en putréfaction et pendue à des échelas et exhalant une odeur infecte, a vivement alarmé les habitants du voisinage qui réclament contre cet état de chose* »⁵⁵⁷. Enfin, en 1854, une demande d'installation d'une distillerie d'alcool à l'île de Mars est rejetée⁵⁵⁸.

Face à ce balbutiement industriel, le milieu du XIX^e siècle s'impose comme un tournant pour l'agriculture du Val de Bièvre qui entre dans l'ère des cultures maraîchères, florales, fruitières et laitières afin d'approvisionner la capitale. Cette

⁵⁵⁴ François Bournon – *Etat des communes : Arcueil – Montévrain* -

⁵⁵⁵ Le camphre est une substance aromatique extraite du camphrier. De l'une de ses variétés, le camphre anisique, est extrait l'anéthole qui forme la partie concrète de l'essence d'anis et est utilisé en liquoristerie, parfumerie, pharmacie et même la photographie.

⁵⁵⁶ Centre de ressources de l'écomusée – Tiroir Monographie Environnement – Dossier Industries fresnoises fin XIX^e siècle.

⁵⁵⁷ Archives de Paris – D.M^S10

⁵⁵⁸ Centre de ressources de l'écomusée de Fresnes – Tiroir « Monographie – Environnement » – Dossier Industries fresnoises fin 19^e.

évolution ne se fait pas de la même manière dans toutes nos villes et les régions vinicoles, comme Villejuif, résistent mieux. Si la culture légumière s'impose au plus près de Paris, la spécialisation florale touche les plus éloignées comme les forceries de lilas à L'Haÿ-les-Roses et, bien sûr, la Roseraie. À Villejuif, une étable à vaches et une laiterie à Montsivry indiquent la fabrication de produits laitiers qui étaient consommés en grande quantité lors des vendanges, du fait du surplus de main-d'œuvre à cette période de l'année⁵⁵⁹.

Malgré la grande dépression économique qui frappe la France de 1880 à 1914, l'industrialisation de la banlieue parisienne s'accélère et tout particulièrement dans la vallée de la Bièvre. Mais cette croissance industrielle d'avant 1914, touche essentiellement Gentilly et le Kremlin-Bicêtre.

Le développement des industries alimentaires est lié à la croissance du marché parisien, aux progrès du trafic ferroviaire, à l'évolution du niveau de vie et du régime alimentaire urbain, provoquant l'essor des industries de la conserve, de la biscuiterie et de la chocolaterie. L'industrie chimique connaît, elle aussi, un essor particulier durant cette période. Le lieu d'origine parisien n'est pas rare et les essaimages ou transferts d'activités de la rive droite (Marais, Temple, Bastille) se retrouvent disséminés dans la banlieue sud. À Gentilly, les produits biologiques Pierre Byla, devenus aujourd'hui la SANOFI, installés dans la ville en 1892, ou l'usine FACOM, grosse productrice de petit outillage à main qui partira ensuite à Villeneuve-le-Roi, viennent du 12^e arrondissement de Paris. Au Kremlin-Bicêtre, l'entreprise de fabrication de charcuteries, salaisons et conserves GEO qui s'installe en 1913, arrive du 13^e arrondissement où elle était installée avenue d'Italie, près du marché aux porcs. Elle reste ainsi peu éloignée des éleveurs de porcs de Monsivry, à Villejuif. Cette dernière, dont l'économie se développe principalement autour de la nationale 7 avec l'essor d'une forte activité qui lui est directement liée : auberges, relais de chevaux, voituriers, maîtres de poste, en attendant les premiers tramways électriques au début du XX^e siècle, demeure majoritairement rurale. En 1891, 18% du sol de Villejuif est urbanisé alors que le Kremlin-Bicêtre l'est déjà à 90%⁵⁶⁰. Si l'on ne peut pas parler « d'industrie », nous ne pouvons ignorer la construction de l'asile, dans les années 1880, qui fournira un potentiel important d'emplois sur la ville. Tout comme au Kremlin-Bicêtre où la prison est transformée en asile en 1881. À la veille de 1914, il n'existe à Villejuif que de petites entreprises, une verrerie, une usine de petite métallurgie, une cartonnerie. L'industrie chimique y est présente avec les parfums PATOU-LEMAIRE et les vernis SOUDEE⁵⁶¹.

Pendant le premier conflit mondial, l'entrée des femmes sur le marché du travail s'intensifie. En 1918, quatre emplois sur dix sont occupés par des femmes en région parisienne. D'autre part, la production est réorientée en fonction des besoins militaires. C'est le cas à Arcueil-Cachan où des grenades incendiaires sont fabriquées chez PANHARD ET KNYFF⁵⁶².

L'arrivée des femmes dans les usines provoque parfois la remise en cause des acquis. Les salaires sont diminués dans certaines usines de Gentilly. Plusieurs grèves paralysent de grandes entreprises à Ivry, Villeneuve-Saint-Georges ou Gentilly où, le 14 juin 1917, 90 ouvrières blanchisseuses cessent le travail.⁵⁶³ Ces mouvements se font le plus souvent en dehors des syndicats comme la CGT qui a opté pour une présence dans les instances gouvernementales au détriment du

⁵⁵⁹ Selon Guy Fourquin – *Les campagnes de la Région parisienne à la fin du Moyen-âge* – Opus cité.

⁵⁶⁰ *Une histoire des quartiers nord de Villejuif* – page 21.

⁵⁶¹ Histoire locale et patrimoine – mai 2004 – n°5 – article de Jacques Hériveau - page 5.

⁵⁶² *Histoire du Val de Marne* – opus cité – page 229.

⁵⁶³ Idem – page 232

terrain. Avec la « victoire » de 1918, les mouvements sociaux perdent de leur importance, mais reprennent l'année suivante. En juin 1919, de grandes grèves, à l'appel des métallurgistes de la Seine, atteignent également le Kremlin-Bicêtre⁵⁶⁴. Le mouvement qui dure un mois mais n'obtient pas le soutien de la CGT est voué à l'échec. Ces mouvements revendicatifs, en décalage avec le parti socialiste, réticent face aux luttes ouvrières, et à la CGT qui refuse d'appeler à la grève générale, sont fortement teintés d'un anarcho-syndicalisme de plus en plus actif.

⁵⁶⁴ Idem page 234